Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Aboriginal Peoples

Chair:
The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, June 16, 2009
Wednesday, June 17, 2009

Issue No. 12

Twenty-first meeting on:
The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada
(Issues pertaining to Indian Act elections)

First (final) meeting on:
Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement and to make consequential amendments to others Acts

INCLUDING:
THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement and to make consequential amendments to others Acts)
THE EIGHTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Supplementary Budget 2009-10 for its Special Study on matters relating to the Aboriginal Peoples of Canada)

APPEARING:
The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians
John Duncan, M.P.,
Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Peuples autochtones

Président :
L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 16 juin 2009
Le mercredi 17 juin 2009

Fascicule n° 12

Vingt et unième réunion concernant :
Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada
(Questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens)

Première (dernière) réunion concernant :
Le projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les premières nations maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence

Y COMPRIS :
LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les premières nations maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence)
LE HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget supplémentaire 2009-2010 pour son étude spéciale sur les questions relatives aux peuples autochtones du Canada)

COMPARAISSENT :
L'honorable Chuck Strahl, C.P., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
John Duncan, député,
secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

47329-47350

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau	Hubley
Brown	Lang
Campbell	* LeBreton, P.C.
Carstairs, P.C.	(or Comeau)
* Cowan	Lovelace Nicholas
(or Tardif)	Peterson
Dyck	Raine

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Hounourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Fairbairn, P.C. (*June 18, 2009*).

The Hounourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Martin (*June 18, 2009*).

The Hounourable Senator Fairbairn, P.C., replaced the Honourable Senator Hubley (*June 17, 2009*).

The Hounourable Senator Sibbeston replaced the Hounourable Senator Fairbairn, P.C. (*June 16, 2009*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Lang (*June 16, 2009*).

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., replaced the Honourable Senator Sibbeston (*June 15, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Hubley
Brown	Lang
Campbell	* LeBreton, C.P.
Carstairs, C.P.	(ou Comeau)
* Cowan	Lovelace Nicholas
(ou Tardif)	Peterson
Dyck	Raine

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Fairbairn, C.P. (*le 18 juin 2009*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 18 juin 2009*).

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 17 juin 2009*).

L'honorable sénateur Sibbeston a remplacé l'honorable sénateur Fairbairn, C.P. (*le 16 juin 2009*).

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 16 juin 2009*).

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Sibbeston (*le 15 juin 2009*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, June 17, 2009:

The Honourable Senator St. Germain, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane,

That Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement and to make consequential amendments to other Acts, be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 17 juin 2009 :

L'honorable sénateur St. Germain, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane,

Que le projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les premières nations maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 16, 2009
(25)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:31 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Carstairs, P.C., Fairbairn, P.C., Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, Raine, and St. Germain, P.C. (9).

In attendance: Tonina Simeone and Karin Phillips, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Chiefs of Ontario:

Angus Toulouse, Ontario Regional Chief;

Johanna Lazore, Senior Policy Analyst.

The chair made opening remarks.

Mr. Toulouse made a statement and responded to questions.

The committee considered a supplementary budget application.

The Honourable Senator Carstairs moved:

That the following supplementary budget application (special study on matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada), to cover the costs of a committee trip to British Columbia, be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and Other Services	$ 15,100
Transportation and Communications	127,720
All Other Expenditures	29,675
TOTAL	**$ 172,495**

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:04 a.m., the committee suspended.

At 11:06 a.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that senators' staff remain in the room.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 16 juin 2009
(25)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Carstairs, C.P., Fairbairn, C.P., Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, Raine et St. Germain, C.P. (9).

Également présentes : Tonina Simeone et Karin Phillips, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Chiefs of Ontario :

Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario;

Johanna Lazore, analyste principale, Politiques.

Le président prend la parole.

M. Toulouse fait une déclaration, puis répond aux questions.

Le comité examine une demande de budget supplémentaire.

L'honorable sénateur Carstairs propose :

Que la demande de budget supplémentaire (étude spéciale sur des questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada) visant à couvrir les dépenses du comité en Colombie-Britannique soit approuvée et présentée au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Services professionnels et autres	15 100 $
Transport et communications	127 720
Autres dépenses	29 675
TOTAL	**172,495 $**

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 4, le comité suspend ses travaux.

À 11 h 6, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la salle.

It was agreed that the committee authorize the deputy chair to travel on its behalf to Toronto to attend a conference of The Canadian Institute entitled *Engaging and Negotiating with Aboriginal Communities*, on September 24-25, 2009; that the deputy chair be considered on "official business" for the purposes of the Senators Attendance Policy; and that the reasonable cost of the expenses incurred, not exceeding the amount of $3,900, be applied to the "Conferences" activity envelope; and that the deputy chair be asked to report back to the committee.

It was agreed that the committee authorize the chair to travel on its behalf to Crow Agency and to Browning, Montana, from August 12-19, 2009, to meet with leaders of the Apsaalooke and Blackfoot First Nations; that the chair be considered on "official business" for the purposes of the Senators Attendance Policy; that the reasonable cost of the expenses incurred, not exceeding the amount of $3,800, be applied to the "Conferences" activity envelope; and, that the chair be asked to report back to the committee.

At 11:42 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'autoriser le vice-président à se rendre, au nom du comité, à Toronto, en vue de participer à une conférence de l'Institut canadien intitulée *Engaging and Negotiating with Aboriginal Communities*, les 24-25 septembre 2009; de considérer que le vice-président remplit un « engagement officiel » au sens de la politique relative à la présence des sénateurs; d'imputer à l'enveloppe de l'activité « Conférences » des dépenses raisonnables n'excédant pas 3 900 $; de demander au vice-président de soumettre un rapport au comité.

Il est convenu d'autoriser le président à se rendre, au nom du comité, à Crow Agency et à Browning, au Montana, du 12 au 19 août 2009, en vue de rencontrer les chefs des Premières nations Apsaalooke et Blackfoot; de considérer que le président remplit un « engagement officiel » au sens de la politique relative à la présence des sénateurs; d'imputer à l'enveloppe de l'activité « Conférences » des dépenses raisonnables n'excédant pas 3 800 $; et de demander au président de soumettre un rapport au comité.

À 11 h 42, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2009
(26)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:29 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Brown, Campbell, Carstairs, P.C., Dyck, Fairbairn, P.C., Lovelace Nicholas, Martin, Peterson, Raine and St. Germain, P.C. (11).

In attendance: Tonina Simeone and Karin Phillips, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday June 17, 2009, the committee began its consideration of Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement and to make consequential amendments to others acts.

APPEARING:

The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians;

John Duncan, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2009
(26)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 29, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Brown, Campbell, Carstairs, C.P., Dyck, Fairbairn, C.P., Lovelace Nicholas, Martin, Peterson, Raine et St. Germain, C.P. (11).

Également présentes : Tonina Simeone et Karin Phillips, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 juin 2009, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les premières nations Maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence.

COMPARAISSENT :

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits;

John Duncan, député, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

WITNESSES:

Indian and Northern Affairs Canada:

Eric Denhoff, Chief Federal Negotiator.

Department of Justice Canada:

Lorne Beiles, Counsel.

Maa-nulth First Nations:

Charles Cootes, Chief, Uchucklesaht Tribe;

Tess Smith, Chief, Kyuquot/Checkleseth First Nations;

Violet Mundy, Chief, Ucluelet First Nation;

Anne Mack, Chief, Toquaht Nation;

Gary Yabsley, Chief Negotiator, Kyuquot/Checkleseth First Nations.

The chair made opening remarks.

Mr. Strahl made a statement and, along with Mr. Denhoff, Mr. Beiles and Mr. Duncan, responded to questions.

At 7:13 p.m., the committee suspended.

At 7:17 p.m., the committee resumed.

Mr. Cootes made a statement and, along with Ms. Mack, Mr. Yabsley, Ms. Mundy and Ms. Smith, responded to questions.

At 7:57 p.m., it was agreed, with leave, that the committee dispense with clause-by-clause consideration of Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement and to make consequential amendments to others acts.

It was agreed that this bill be adopted without amendment.

It was agreed that the chair report this bill to the Senate, without amendment, at the earliest opportunity.

At 7:58 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

TÉMOINS :

Affaires indiennes et du Nord canadien :

Eric Denhoff, négociateur en chef du gouvernement fédéral.

Ministère de la Justice Canada :

Lorne Beiles, conseiller juridique.

Premières nations Maanulthes :

Charles Cootes, chef, tribu Uchucklesaht;

Tess Smith, chef, Premières nations Kyuquot/Checkleseth;

Violet Mundy, chef, Première nation Ucluelet;

Anne Mack, chef, nation Toquaht;

Gary Yabsley, négociateur en chef, Premières nations Kyuquot/Checkleseth.

Le président ouvre la séance.

M. Strahl fait une déclaration, puis avec l'aide de M. Denhoff, M. Beiles et M. Duncan, répond aux questions.

À 19 h 13, le comité suspend ses travaux.

À 19 h 17, le comité reprend ses travaux.

M. Cootes fait une déclaration, puis, avec l'aide de Mme Mack, M. Yabsley, Mme Mundy et Mme Smith, répond aux questions.

À 19 h 57, il est convenu, avec la permission des membres du comité, de passer outre à l'étude article par article du projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les Premières nations Maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence.

Il est convenu d'adopter le projet de loi sans amendement.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat, sans amendement, le plus tôt possible.

À 19 h 58, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, June 18, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement and to make consequential amendments to other Acts, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, June 17, 2009, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Thursday, June 18, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

EIGHTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, February 25, 2009 to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada, respectfully requests supplementary funds for the fiscal year ending March 31, 2010.

The original budget application submitted to the Standing Committee on Internal Economy, budgets and Administration and the report thereon of that committee were printed in the Journals of the Senate on April 28, 2009. On May 5, 2009, the Senate approved the release of $402,023 to the committee.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 18 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les premières nations maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 17 juin 2009, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le jeudi 18 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

HUITIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 25 février 2009 à examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada, demande respectueusement que des fonds supplémentaires lui soient approuvés pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Le budget initial présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a été imprimé dans les Journaux du Sénat le 28 avril 2009. Le 5 mai 2009, le Sénat a approuvé un déblocage de fonds de 402 023 $ au comité.

Conformément au Chapitre 3:06, article 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

GERRY ST. GERMAIN

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

MATTERS GENERALLY RELATING TO THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA

SUPPLEMENTARY APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2010

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, February 25, 2009:

The Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Champagne, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

That the Committee submit its final report to the Senate no later than March 31, 2010.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	$ 15,100
Transportation and Communications	127,720
All Other Expenditures	29,675
TOTAL	**$ 172,495**

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on _____, 2009

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date — Gerry St. Germain, P.C.
Chair, Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

Date — George J. Furey
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

QUESTIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2010

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 25 février 2009 :

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Champagne, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mars 2010.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	15 100 $
Transports et communications	127 720
Autres dépenses	29 675
TOTAL	**172 495 $**

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones le _____ 2009.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date — Gerry St. Germain, C.P.
Président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

Date — George J. Furey
Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

MATTERS GENERALLY RELATING TO THE ABORIGINAL PEOPLES OF CANADA

SUPPLEMENTARY APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2010

ACTIVITY 6 : Trip to British Columbia - September 2009

Public Hearings (trip may also include fact-finding)

21 participants: 12 Senators, 9 staff

(1 analyst, 1 clerk, 1 legislative clerk or assistant, 2 reporters, 3 interpreters, 1 media relations)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1.	Hospitality - general (0410)	300	
2.	Graphic Design for ads (0303)	500	
3.	Working meals (travel) (0231) *(6 meals, $550/meal)*	3,300	
4.	Reporting / transcribing (0403) *(4 days, $2,750/day)*	11,000	
Sub-total			$15,100

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

	TRAVEL		
1.	Air transportation *12 senators x $3,975 (0224)* *9 staff x $3,450 (0227)*	78,750	
2.	Hotel accommodation - Kelowna *12 senators, $200/night, 1 night (0222)* *9 staff, $200/night, 1 night (0226)*	4,200	
3.	Hotel accommodation - Williams Lake *12 senators, $90/night, 1 night (0222)* *9 staff, $90/night, 1 night (0226)*	1,890	
4.	Hotel accommodation - Vancouver *12 senators, $330/night, 2 nights (0222)* *9 staff, $330/night, 2 nights (0226)*	13,860	
5.	Per diem *12 senators, $84/day, 5 days (0221)* *9 staff, $84/day, 5 days (0225)*	8,820	
6.	Ground transportation - taxis *12 senators x $200 (0223)* *9 staff x $200 (0232)*	4,200	
7.	Ground transportation - bus rental (0228) *(1 day, $1,000/day)*	1,000	
8.	Charter flight (0233) (Kelowna > Williams Lake > Vancouver)	15,000	
Sub-total			$127,720

ALL OTHER EXPENDITURES

	OTHER		
1.	Advertising (0319)	6,000	
2.	Miscellaneous costs on travel (0229)	300	
3.	Courier Charges (0261)	100	
4.	Telephone & Internet services (0270)	150	
	RENTALS		
5.	Rental meeting rooms - Kelowna (0540) *(1 day x $400/day)*	400	
6.	Rental meeting rooms - Williams Lake (0540) *(1 day x $425/day)*	425	
7.	Rental meeting rooms - Vancouver (0540) *(2 days x $1,500/day)*	3,000	
8.	Kelowna - Rental of machinery and equip. (0500) *(1 day x $6,200/day)*	6,200	
9.	Williams Lake - Rental of machinery and equip. (0500) *(1 day x $6,300/day)*	6,300	
10.	Vancouver - Rental of machinery and equip. (0500) *(2 days x $3,400/day)*	6,800	
Sub-total			$29,675
Total of Activity 6			**$172,495**

Heather Lank, Principal Clerk,
Committees Directorate

Date

Nicole Proulx, Director of Finance

Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES**

**QUESTIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX
PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2010**

ACTIVITÉ 6 : Voyage en Colombie-Britannique - Septembre 2009

Audiences publiques (pourrait également impliquer quelques heures de visites d'étude)

21 participants: 12 sénateurs, 9 employés
(1 analyste, 1 greffier, 1 greffier législatif ou adjoint administratif, 2 sténographes, 3 interprètes, 1 relationniste)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1.	Frais d'accueil - divers (0410)	300	
2.	Infographie pour annonces (0303)	500	
3.	Repas de travail (voyage) (0231) *(6 repas, 550 $/repas)*	3 300	
4.	Sténographie / transcription (0403) *(4 jours, 2 750 $/jour)*	11 000	
Sous-total			15 100 $

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

	DÉPLACEMENTS		
1.	Transport aérien *12 sénateurs x 3 975 $ (0224)* *9 employés x 3 450 $ (0227)*	78 750	
2.	Hébergement - Kelowna *12 sénateurs, 200 $/nuit, 1 nuit (0222)* *9 employés, 200 $/nuit, 1 nuit (0226)*	4 200	
3.	Hébergement - Williams Lake *12 sénateurs, 90 $/nuit, 1 nuit (0222)* *9 employés, 90 $/nuit, 1 nuit (0226)*	1 890	
4.	Hébergement - Vancouver *12 sénateurs, 330 $/nuit, 2 nuits (0222)* *9 employés, 330 $/nuit, 2 nuits (0226)*	13 860	
5.	Indemnité journalière *12 sénateurs, 84 $/jour, 5 jours (0221)* *9 employés, 84 $/jour, 5 jours (0225)*	8 820	
6.	Transport terrestre - taxis *12 sénateurs x 200 $ (0223)* *9 employés x 200 $ (0232)*	4 200	
7.	Transport terrestre - location d'autobus (0228) *(1 jour, 1 000 $/jour)*	1 000	
8.	Vol nolisé (0233) (Kelowna à Williams Lake)	15 000	
Sous-total			127 720 $

AUTRES DÉPENSES

	AUTRES		
1.	Publicité (0319)	6 000	
2.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	300	
3.	Frais de messagerie (0261)	100	
4.	Services téléphoniques et services Internet (0270)	150	
	LOCATIONS		
5.	Location d'espace (salles de réunion) Kelowna (0540) *(1 jour x 400 $/jour)*	400	
6.	Location d'espace (salles de réunion) Williams Lake (0540) *(1 jour x 425 $/jour)*	425	
7.	Location d'espace (salles de réunion) Vancouver (0540) *(2 jours x 1 500 $/jour)*	3 000	
8.	Kelowna - Location - machines et équipements (0500) *(1 jour x 6 200 $/jour)*	6 200	
9.	Williams Lake - Location - machines et équipements (0500) *(1 jour x 6 300 $/jour)*	6 300	
10.	Vancouver - Location - machines et équipements (0500) *(2 jours x 3 400 $/jour)*	6 800	
Sous-total			29 675 $

Total de l'Activité 6 **172 495 $**

Heather Lank, greffière principale,
Direction des comités

Date

Nicole Proulx, directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, June 18, 2009

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the supplementary budget presented to it by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2010 for the purpose of its special study on matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada, as authorized by the Senate on Wednesday, February 25, 2009. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	$ 15,100
Transportation and Communications	127,720
All Other Expenditures	29,675
Total	$ 172,495

(includes funds for public hearings and fact-finding)

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 18 juin 2009

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget supplémentaire qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 aux fins de leur étude spéciale sur les questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada, tel qu'autorisé par le Sénat le mercredi 25 février 2009. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	15 100 $
Transports et communications	127 720
Autres dépenses	29 675
Total	172 495 $

(y compris des fonds pour des audiences publiques et une mission d'étude)

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 16, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:31 a.m. to study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples; and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: issues pertaining to Indian Act elections).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call the meeting to order. Good morning to all of you.

I welcome honourable senators, members of the public and all viewers across the country who are watching these proceedings of this Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, either on CPAC or possibly on the website.

I am Gerry St. Germain from British Columbia and I have the privilege of chairing this committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally.

On April 1 of this year, the committee decided to launch a study to examine issues related to the Indian Act elections. The committee is looking at outstanding concerns related to the Indian Act elections system, including the two-year term of office for chiefs and council, as currently prescribed by the act. The Senate committee is seeking the views of First Nations' leaders, Aboriginal organizations and First Nations people, as well as experts in this area regarding whether and what changes should be made to the Indian Act elections regime to provide better governance for First Nations, including strengthening political accountability of the leadership to First Nations citizens.

For our viewing audience, it is important to note that 252 Indian bands hold elections in accordance with the Indian Act. This number is roughly 40 per cent of all Indian bands in Canada. We are dealing with this group only. The rest select their leaders as a result of their self-government agreements, or follow other leadership mechanisms such as the hereditary or clan systems. Here we are talking about the 252 Indian bands that fall under the Indian Act.

[*Translation*]

To pursue our study on the Indian Act elections, we have today witnesses representing the First Nations of the province of Ontario. But just before hearing what they have to say on the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 16 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 31 pour faire une étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte. Bonjour, mesdames et messieurs.

Je souhaite la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public et à toutes les personnes qui suivent ces délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, sur CPAC ou peut-être sur le site web.

Je m'appelle Gerry St. Germain et je suis de la Colombie-Britannique. J'ai le privilège de présider ce comité. Le mandat du comité est d'examiner les dispositions législatives et les questions générales relatives aux peuples autochtones.

Le 1er avril de cette année, le comité a décidé d'amorcer une étude dans le but d'examiner des questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens. Le comité examine les préoccupations qui subsistent au sujet du système électoral de la Loi sur les Indiens, notamment le mandat de deux ans pour les chefs et les membres du conseil, tel que prescrit actuellement par la loi. Le comité sénatorial essaie d'obtenir l'avis de chefs de Premières nations, d'organisations autochtones et de membres des Premières nations ainsi que celui d'experts dans le domaine, sur l'opportunité d'apporter certaines modifications et sur la nature des modifications à apporter au régime électoral prescrit par la Loi sur les Indiens, afin d'assurer aux Premières nations une meilleure gouvernance, et notamment de renforcer la responsabilisation politique des chefs des membres des Premières nations.

Pour notre auditoire, il est important de préciser que 252 bandes indiennes tiennent des élections conformément à la Loi sur les Indiens. Ce nombre représente environ 40 p. 100 des bandes indiennes du Canada. Notre étude porte uniquement sur ce groupe. Les autres bandes choisissent leurs chefs à la suite des ententes sur l'autonomie gouvernementale qu'elles ont passées ou suivent d'autres mécanismes de sélection des chefs, comme les systèmes héréditaires ou les systèmes de clans. Dans le cadre de la présente étude, nous nous intéressons aux 252 bandes indiennes qui sont sous le régime de la Loi sur les Indiens.

[*Français*]

Pour poursuivre notre étude sur les élections tenues en vertu de la Loi sur les Indiens, nous recevons aujourd'hui des témoins représentant les Premières nations de la province de l'Ontario.

subject, let me introduce to you the members of the committee who are here today.

[*English*]

The honourable senators here today are Senator Brazeau from Quebec; Senator Lang from the Yukon; Senator Raine from British Columbia; Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick; Senator Peterson from Saskatchewan; Senator Fairbairn from Alberta and Senator Carstairs from Manitoba.

I will now introduce the witnesses who will address us this morning. They represent the Chiefs of Ontario, a coordinating body for 133 First Nation communities located within the province of Ontario. Their purpose is to enable the political leadership to discuss regional, provincial and national priorities affecting First Nations people and to provide a unified voice on these issues. The activities of the office are governed by the political confederacy composed of the grand chiefs of the four political territorial organizations: Association of the Iroquois and Allied Indians, Nishnawbe-Aski Nation, Grand Council of Treaty 3 and the Union of Ontario Indians. Also included in governing the activities of the office is a representative of the Independent First Nations, overseen by a regional elder and chaired by the Ontario Regional Chief, Angus Toulouse, who is with us here this morning. Welcome Chief Toulouse.

Chief Toulouse is accompanied by Johanna Lazore. We are pleased that you could make the time to join us to share your views and possibly answer questions in regards to elections under the Indian Act.

Chief, the floor is yours.

Angus Toulouse, Ontario Regional Chief, Chiefs of Ontario: Thank you, senator.

On behalf of the Chiefs of Ontario and in my capacity as a regional chief and member of the executive committee of the Assembly of First Nations, I am pleased to have been invited to appear before the members of this committee.

I am from the Sagamok Anishnawbek First Nation on the north shores of Lake Huron, Ontario. The Chiefs of Ontario, comprised of the 133 First Nations in Ontario, is a political forum and a secretariat for collective decision-making, action and advocacy.

Elections and leadership selection are a central issue to our governments and may be the single-most telling demonstration of how we still face cultural oppression and denial of our basic rights as indigenous peoples and First Nation governments.

Our governments across this country had fully functioning and effective systems of leadership selection long before the arrival of Europeans. The imposition of colonial authority on our systems of leadership was, and continues to be, an illegitimate and unacceptable denial of our rights and responsibilities. Studies

Mais juste avant d'entendre ce qu'ils ont à dire sur le sujet, permettez-moi de vous présenter les membres du comité qui sont ici présents.

[*Traduction*]

Les honorables sénateurs ici présents sont le sénateur Brazeau, du Québec, le sénateur Lang, du Yukon, le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique, le sénateur Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Peterson, de la Saskatchewan, le sénateur Fairbairn, de l'Alberta, et le sénateur Carstairs, du Manitoba.

Je présente maintenant les témoins qui feront un exposé aujourd'hui. Ils représentent Chiefs of Ontario, un organisme de coordination pour 133 collectivités des Premières nations situées dans la province de l'Ontario. Chiefs of Ontario a pour objectif de permettre aux dirigeants politiques de discuter des priorités régionales, provinciales et nationales touchant les Premières nations en Ontario et de présenter un front commun dans ces dossiers. Leurs activités sont régies par une confédération politique composée des grands chefs des quatre organisations politiques territoriales : Association des Iroquois et des Indiens alliés, nation Nishnawbe-Aski, le Grand Council of Treaty 3 et la Union of Ontario Indians. Sont également inclus dans la régie des activités de l'organisme un représentant des Premières nations indépendantes, organisme supervisé par un aîné de la région et présidé par le chef régional de l'Ontario, Angus Toulouse, qui est des nôtres ce matin. Soyez le bienvenu, chef Toulouse.

Le chef Toulouse est accompagné de Johanna Lazore. Nous sommes heureux que vous ayez trouvé le temps de venir ici pour partager vos opinions et peut-être répondre à nos questions en ce qui concerne les élections sous le régime de la Loi sur les Indiens.

Vous avez la parole, chef Toulouse.

Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario, Chiefs of Ontario : Merci, sénateur.

Au nom de Chiefs of Ontario et en ma qualité de chef régional et de membre du comité de direction de l'Assemblée des Premières nations, j'ai été invité à témoigner devant le comité et j'en suis très heureux.

Je suis de la Première nation Sagamok Anishnawbek, située sur la rive nord du lac Huron, en Ontario. Regroupant 133 Premières nations de l'Ontario, Chiefs of Ontario est une tribune politique et un secrétariat où, collectivement, nous prenons des décisions, menons des interventions et défendons notre cause.

Les élections et le choix d'un chef constituent une question cruciale pour nos gouvernements et constituent peut-être l'exemple le plus éloquent du fait que nous subissons toujours une oppression culturelle et un déni de nos droits fondamentaux en tant que peuples autochtones et gouvernements des Premières nations.

Partout au pays, nos gouvernements disposaient de modes de sélection de chefs efficaces et parfaitement opérationnels bien avant l'arrivée des Européens. L'imposition de l'autorité coloniale sur notre système de leadership était, et est encore, un déni illégitime et inacceptable de nos droits et responsabilités. Des

such as the Harvard Study on Indian Economic Development clearly established the critical importance of leadership in governance to help pave the way forward for development.

Such studies also establish the requirement for cultural match and the exercise of real sovereignty as critical factors as well. Furthermore, the Indian Act has produced election systems fraught with problems, inconsistencies, and an overabundance of appeals. Ultimately, the systems have served to destabilize our governments.

On this point, officials of Indian and Northern Affairs Canada agree with First Nations. Indeed, for over a decade, both INAC and First Nations have expressed agreement that the system must change. Change, however, has proven difficult, as First Nations and INAC have started at different places and aimed for different outcomes.

The discussion has been going on for over a decade and yet still we have the same problems, the same policy and the same legislation. It is important to note, right at the outset, that the aims of the Indian Act and the way it has approached elections and leadership selection in our communities has always been founded in a deliberate effort to undermine First Nation systems and to incorporate European models and values. This reality necessitates change that sets out, first and foremost, to correct this fundamental flaw — change that is significant and change that firmly respects and implements First Nation jurisdiction over this matter.

The current rules and process regarding elections under the Indian Act both fail to reflect our rights and aspirations as First Nations and lack relevance to the realities and requirements of modern and accountable governance.

The minister continues to have the unilateral authority, and the act has never required the consent of First Nations. We believe that this situation constitutes a fundamental conflict with section 35 of the Constitution Act and its protection of inherent rights.

Another central problem is that First Nations have been forced to adopt new requirements and yet have seen funding provisions drop or become virtually non-existent. INAC, in fact, does not fund elections. Rather it provides First Nations with band support funding. The funding is an allocation that is determined by formula distribution and has no relationship to need or requirements. It is an allocation that has been capped at 2 per cent growth for over a decade. Finally, it is an allocation that has failed to keep pace: even with inflation, let alone demographic growth; with the need for new technologies; and with the new requirements for elections such as mail-in balloting and appeals.

First Nations are required to modify their funding priorities every two years to conduct an election. INAC's own studies have shown, in the 2006 cost drivers study, that, for basic requirements such as audits, band support funding allocates only $3,000 to

études, comme la Harvard Study on Indian Economic Development, établissent clairement l'importance cruciale du leadership dans une gouvernance propre à stimuler le développement.

De telles études établissent également l'importance cruciale d'une concordance culturelle et de l'exercice d'une souveraineté réelle. Par ailleurs, la Loi sur les Indiens a produit des systèmes électoraux très imparfaits, incohérents, faisant trop intervenir les mécanismes d'appel et qui, en fin de compte, ont déstabilisé nos gouvernements.

Sur ce point, les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sont d'accord avec les Premières nations. En fait, depuis plus de dix ans, les deux parties s'entendent sur la nécessité de changer le système. Le changement s'est toutefois avéré difficile, les Premières nations et le MAINC partant d'un point de départ différent et visant des résultats différents.

Le débat se poursuit depuis plus de dix ans, et nous avons toujours les mêmes problèmes, la même politique et la même législation. Il importe de noter, dès le départ, que la Loi sur les Indiens, pour ce qui est de ses buts et de son approche en matière d'élections et de sélection des chefs pour notre collectivité, a toujours été fondée sur un effort délibéré visant à miner les systèmes des Premières nations et à intégrer des valeurs et modèles européens. C'est cette réalité qu'il faut changer afin de corriger tout d'abord ce défaut fondamental — un changement lourd de conséquences, dans la voie du respect et de la concrétisation de la compétence des Premières nations en la matière.

Les règles et processus actuels concernant les élections aux termes de la Loi sur les Indiens ne reflètent ni nos droits ni nos aspirations en tant que Premières nations et manquent de pertinence par rapport aux réalités et aux exigences d'une gouvernance moderne et responsable.

Le ministre continue d'avoir un pouvoir unilatéral, et la loi n'a jamais exigé le consentement des Premières nations. Cette situation constitue, à nos yeux, un conflit fondamental avec l'article 35 de la Loi constitutionnelle et la protection des droits inhérents que celui-ci garantit.

Autre problème crucial : les Premières nations ont dû se plier à de nouvelles exigences, mais le financement dont elles bénéficiaient a été fortement réduit, voire abandonné. Le MAINC ne finance pas les élections. Il fournit plutôt aux Premières nations un financement de soutien des bandes. Le financement est une somme établie par répartition selon une formule et qui n'a aucun lien avec les besoins ou les exigences. Il s'agit d'une affectation dont la progression a été plafonnée à 2 p. 100 pendant dix ans. Enfin, c'est une affectation qui n'augmente pas au même rythme que l'inflation, ni même que la population, et ne tient pas compte de la nécessité d'adopter de nouvelles technologies ou de répondre à de nouveaux besoins comme ceux liés au vote par correspondance et aux appels.

Les Premières nations sont tenues de modifier leurs priorités en matière de financement tous les deux ans afin de pouvoir mener des élections. Selon des études du MAINC, étude sur les facteurs de coûts menée en 2006, le programme de financement des bandes

conduct audits when the actual cost is more in the range of $30,000. Contrast that election situation with the federal government that has an arm's length independent agency that receives funding to conduct all elements of a federal general election. There is absolutely no comparison. Rather, it is more of the usual double standard.

INAC's approaches have included the development of a conversion to custom policy, which purports to allow First Nations to adopt their own code. Here, again, INAC policy prescribes and limits how this election must take place. This policy occurs at the same time as there are no requirements for community engagement or approval for the Indian Act to apply in the first place.

Again, the INAC conversion policy, as in section 74, is probably contrary to the Constitution Act, 1982, in particular, section 25 of the Charter, which shields Aboriginal and treaty rights from infringement by the Charter. Yet, INAC continues specifically to impose and require Charter compliance on custom codes.

First Nations have found this process frustrating, and have asked for INAC to change its approach to better facilitate First Nations ability to move to their own election systems, including incorporating traditional practices. Many of these concerns relate to process issues within the Indian Act elections, including standardization of nomination procedures, terms of office, access to voters' lists, appeals and dispute resolution mechanisms, procedures for recount and by-elections.

In particular, the term of office continues to be a major concern. I think we all recognize that two years is insufficient time to develop, plan and be accountable for results. The frequency of elections can also create instability and uncertainty for community members, business ventures and overall community development. Clearly, there are better ways, and First Nations must drive the solutions.

First Nation citizens and leaders are best positioned to understand the needs of our communities and to work together to address them, to find a balance between traditional systems and modern requirements that will be effective for their communities in the future.

It is important to note that democracy and political engagement in First Nation communities is alive and well — far better than the average Canadian processes, in fact. Whereas other elections in Canada have seen growing disinterest, our elections continue to see high participation rates, generally between 80 to 95 per cent. Rather than Canada imposing its ideas about democracy and accountability, it may be that our governments have much to teach the broader Canadian society about these values of political participation.

Further, and contrary to myths that we have heard repeated in this Parliament, First Nation leaders are not attempting to hold on to the Indian Act system for their own self-interest. This myth could not be further from the truth. Our leaders are working hard

ne fournit que 3 000 $ pour effectuer des vérifications, alors qu'elles en coûtent près de 30 000. On peut mettre en parallèle le fait que pour les élections, le gouvernement fédéral dispose d'une agence indépendante qui reçoit un financement pour s'occuper de tous les aspects des élections générales. C'est sans comparaison. Il y a deux poids, deux mesures.

Le MAINC a entamé un processus de conversion aux pratiques coutumières, de sorte que les Premières nations puissent tenir leurs élections selon leurs coutumes. Là encore, le ministère a établi une politique qui prescrit et limite ce mode de fonctionnement. Cette politique est mise en œuvre alors que rien n'exige la mobilisation de la collectivité ni l'approbation de cette dernière pour que la Loi sur les Indiens s'applique.

Une fois encore, la politique de conversion du MAINC énoncée à l'article 74 est probablement contraire à la Loi constitutionnelle de 1982, et plus particulièrement à l'article 25 de la Charte, qui protège les droits ancestraux et issus de traités contre toute ingérence de la Charte. Et pourtant, le MAINC continue d'imposer la Charte et d'exiger que les codes coutumiers s'y conforment.

Découragées, les Premières nations ont demandé au Ministère de changer son approche pour qu'elles puissent plus facilement mettre en place leurs propres systèmes électoraux, en y intégrant leurs traditions. Nombre de ces préoccupations portent sur des questions de processus prévus aux dispositions électorales de la Loi sur les Indiens, notamment la normalisation des procédures de nomination, le mandat, l'accès aux listes d'électeurs, les mécanismes de résolution de conflits et d'appel, les procédures de recomptage et les élections partielles.

Plus particulièrement, la durée du mandat continue de faire problème. Nous estimons tous, je pense, qu'un mandat de deux ans ne permet pas d'élaborer et de planifier des interventions dont on peut être tenu responsable. La fréquence des élections peut causer instabilité et incertitude pour les membres de la collectivité et les entreprises, et elle nuit au développement global de la collectivité. Il y a certainement de meilleures façons de procéder et les Premières nations doivent les trouver.

Ce sont les membres et les chefs des Premières nations qui sont les mieux placés pour comprendre les besoins de notre collectivité et travailler ensemble à leur satisfaction; il s'agit de trouver l'équilibre entre les systèmes traditionnels et les exigences d'aujourd'hui pour répondre aux besoins des collectivités à l'avenir.

Il importe de noter que la démocratie et l'engagement politique se portent bien dans les collectivités des Premières nations — bien mieux que dans le reste du Canada, en fait. La population canadienne se désintéresse de plus en plus de ses élections, alors que nos taux de participation à nos élections sont très élevés, entre 80 p. 100 et 95 p. 100. Le Canada n'a pas à imposer ses idées en matière de démocratie et de responsabilité, mais nos gouvernements ont peut-être beaucoup à montrer à l'ensemble de la société canadienne au chapitre de la participation à la vie politique.

Contrairement à tous les mythes que nous avons entendus à maintes reprises dans ce Parlement, les chefs des Premières nations ne tentent pas de maintenir le système fondé sur la Loi sur les Indiens pour leur propre intérêt. Rien ne pourrait être plus

to work beyond the Indian Act to make progress despite the Indian Act. First Nations want change and are willing to work towards it, especially in the area of elections and leadership selection.

The Indian Act does not provide an elective system that reflects or responds to First Nations needs or values. A useful place to turn, in looking at solutions, is to consider the work that was brought forward by First Nations in the wake of the failed First Nations Governance Act. Starting in 2003, First Nations came together with a common purpose, to create a vision of modern and accountable governments and a vision of the principles and processes necessary to achieve this real change.

The Recognition and Implementation of First Nation Governments, RIFNG, initiative, outlined three main streams of work: policy reforms, structural change and building capable governments. It also brought forward the key elements or principles of recognition, including: recognition and compliance with section 35 of the Constitution; recognition of treaty and existing relationships; recognition of First Nation jurisdiction; recognition of First Nation governments; and recognition of the evolutionary nature of relationship.

The linked and related matter of reconciliation was also elaborated by the following elements that represent the work of updating the relationship consistent with recognition: facilitation of nation-building, fiscal relations, intergovernmental arrangements, dispute resolution, and accountability.

The objective of the framework is to change fundamentally and improve the way the federal government deals with First Nations, from negotiations to the development of legislation and policy. This work and the accord signed by Canada and First Nations in 2005 remain an important foundation for change and a clearly articulated alternative to current INAC practices and continued colonial imposition based on the Indian Act.

I close my remarks by reiterating that First Nation chiefs are not against change. What we are against is any further imposition by the Government of Canada, and measures that undermine our Aboriginal and treaty rights as well as the standards established through the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

We have heard about the interests of INAC to impose a quick fix and adjust provisions like the term of office. Such measures miss the mark entirely and miss the requirement and opportunity to begin the real work of reconciliation.

I have heard it expressed by members of Parliament and the Senate that we need to look at small, bite-sized pieces to advance these issues. While I do not disagree entirely, I know that such an approach must set out in the right direction. Tinkering with the Indian Act and making a minor modification is not the right direction; engaging directly and forthrightly with First Nations to build capacity and understanding is.

faux. Nos chefs travaillent fort pour dépasser la Loi sur les Indiens, pour avancer malgré elle. Les Premières nations désirent un changement et sont disposées à y travailler, surtout dans le domaine des élections et de la sélection des chefs.

La Loi sur les Indiens ne prévoit pas de système électoral qui tienne compte des besoins ou des valeurs des Premières nations ou y réponde. Il serait bon de se tourner vers des solutions qui tiennent compte du travail des Premières nations dans le sillage de la Loi sur la gouvernance des Premières nations, qui a été abandonnée. Dès 2003, les Premières nations ont adhéré à un objectif commun, se doter d'une vision pour mettre sur pied des gouvernements modernes et responsables et pour élaborer les principes et les processus nécessaires à un véritable changement.

Le plan de reconnaissance et de mise en œuvre des gouvernements des Premières nations, ou PRMOGPN, comportait trois grands axes de travail : réformes politiques, changement structurel et édification de gouvernements capables. Il énonçait également les éléments ou principes clés de la reconnaissance, notamment : reconnaissance et respect de l'article 35 de la Constitution, reconnaissance des relations existantes et issues de traités, reconnaissance de la compétence des Premières nations, reconnaissance des gouvernements des Premières nations et reconnaissance de la nature évolutive de la relation.

La question connexe de la réconciliation a également été renforcée par les éléments suivants, qui représentent le travail de mise à jour de la relation dans une optique de reconnaissance : facilitation de l'édification de la nation, relations budgétaires, dispositions intergouvernementales, résolution de conflits et responsabilité.

L'objectif du cadre est de modifier et d'améliorer la façon dont le gouvernement fédéral traite les Premières nations, des négociations à la rédaction de lois et politiques. Ce travail et l'accord signé par le Canada et les Premières nations en 2005 demeurent un fondement important de changement et constituent une solution de rechange clairement structurée aux pratiques actuelles du ministère et au maintien d'un système colonial fondé sur la Loi sur les Indiens.

Je clos mes remarques en répétant que les chefs des Premières nations ne s'opposent pas au changement. Nous sommes opposés à toute nouvelle oppression de la part du gouvernement du Canada et aux mesures qui sapent nos droits autochtones et issus de traités ainsi que les normes établies par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous savons que le ministère souhaite imposer les solutions à la va-vite, notamment en ce qui concerne le mandat. Ces mesures tombent à côté du but visé, car elles ne tiennent aucun compte du fait qu'il faut commencer le travail réel en matière de réconciliation et que c'est là une belle occasion de le faire.

J'ai entendu des membres du Parlement et du Sénat dire que nous devons faire de petits pas pour progresser sur ces dossiers. Bien que je ne sois pas tout à fait en désaccord, je sais qu'il faut établir la direction à suivre. Rafistoler la Loi sur les Indiens, la modifier légèrement n'est pas la bonne voie. S'engager directement et résolument avec les Premières nations à édifier les capacités et la compréhension est la bonne direction.

No one feels more frustrated about lack of action than we do. For some, these issues are a topic of study; for us, it is a matter of survival culturally for our communities and for future generations. We want nothing less than capable governments with true decision-making power over the matters that affect our lives. Continued tinkering with sections of the Indian Act will not get us there. It is like painting a house when the foundation is crumbling.

We need to build a new structure from the foundation up and to move away from trying to implement a policy direction set in the late 1800s. I encourage this committee to recommend that the government start a process of genuine engagement, to enable and facilitate First Nation solutions to this core matter of First Nation governance.

The Chair: Thank you, chief. Colleagues, I will ask the first question.

In your presentation, chief, you say that:

> INAC's approaches have included the development of a conversion to custom policy, which purports to allow First Nations to adopt their own code.

I know that a lot of the First Nations you represent operate on a hereditary system of leadership. Has that ever been done, to your knowledge; namely, going away from Indian Act elections to a custom code situation and adopting a hereditary system under your custom code?

Mr. Toulouse: I am not aware of that being done in its entirety. I know there are challenges with a hereditary system trying to deal with matters of a First Nation. I am not Haudenosaunee, I am Anishnabe, so I cannot speak to how their full system works, but they have traditional governance. They also have an elected system under the Indian Act. They also have had a change. They have not incorporated their full custom, but they do have their own code.

They are still trying to reconcile both. Work is ongoing within the community to have the traditional government be the full government.

They still have two sets of governance. One takes care of the lands and certain jurisdictions, and elected officials again are responsible to administer the Indian Act as they understand it; those programs and services they sign off on.

The Chair: In the Nishnawbe-Aski situation, do you have hereditary chiefs and an elected body as well? Do you have the "dual system"? Maybe that is the wrong term.

Mr. Toulouse: In the community I come from, Sagamok Anishnawbek, and the surrounding communities near us, we do not have a hereditary system. There no doubt was one. Is it something that has been maintained? It has not been maintained in all the communities. There is an understanding of the

Nul n'est aussi découragé par l'inaction que nous. Pour certains, ces questions sont un sujet d'étude; pour nous, c'est une question de survie culturelle, pour nos collectivités et pour nos générations futures. Nous ne voulons rien de moins que des gouvernements capables ayant un véritable pouvoir de décision sur les questions qui touchent nos vies. Continuer de rafistoler des bouts de la Loi sur les Indiens ne nous rapproche pas du but. C'est comme repeindre une maison dont les fondations s'effritent.

Ce que nous devons faire, c'est bâtir une nouvelle structure à partir des assises pour nous éloigner d'une orientation stratégique établie à la fin des années 1800. J'encourage le comité à recommander au gouvernement d'aller dans la direction de l'engagement authentique, afin de permettre et de faciliter des solutions forgées par les Premières nations à cette question clé de la gouvernance des Premières nations.

Le président : Merci, chef. Chers collègues, c'est moi qui poserai la première question.

Dans votre exposé, chef, vous avez mentionné que :

> Le MAINC a entamé un processus de conversion aux pratiques coutumières de sorte que les Premières nations puissent tenir leurs élections selon leurs coutumes.

Je sais qu'un grand nombre des Premières nations que vous représentez ont un système de chefs héréditaires. Est-ce que cela s'est jamais fait, à votre connaissance; s'est-on notamment éloigné d'élections conformes à la Loi sur les Indiens pour opter pour les pratiques coutumières et adopter un système héréditaire aux termes de ces pratiques?

M. Toulouse : Je ne connais pas de cas où ça s'est fait de façon intégrale. Je sais que, dans le contexte d'un système héréditaire, on a certaines difficultés à traiter de questions qui concernent une Première nation. Je ne suis pas Haudenosaunee, je suis Anishnabe et, par conséquent, je ne peux pas expliquer le fonctionnement intégral de leur système, mais ils ont un système de gouvernance traditionnel. Ils ont également un système d'élections selon la Loi sur les Indiens. Ils ont également eu un changement. Ils n'ont pas intégré complètement leurs coutumes, mais ils ont leurs propres pratiques.

Ils essaient encore de concilier les deux. La communauté s'applique encore à faire en sorte que le gouvernement traditionnel soit le gouvernement dans son intégralité.

Ils ont encore deux types de gouvernance. L'une concerne les terres et certaines zones de compétence et les dirigeants élus sont responsables de l'administration de la Loi sur les Indiens, selon leur interprétation; ils administrent les programmes et les services au sujet desquels ils ont signé des ententes.

Le président : Dans le cas des Nishnawbe-Aski, avez-vous des chefs héréditaires et une assemblée élue également? Avez-vous le « système double »? Ce n'est peut-être pas la bonne expression.

M. Toulouse : Dans ma collectivité, les Sagamok Anishnawbek, et dans les collectivités voisines, il n'y a pas de système héréditaire. Il y en avait sans aucun doute un. Est-ce un système qui a été maintenu? Il n'a pas été maintenu dans toutes les collectivités. On comprend les responsabilités qu'ont les membres de la collectivité. Il

responsibilities that people have. There are healers, teachers and people who are practitioners in relation to ceremony and all these things. Those responsibilities are still intact. We do not have documentation clearly showing what that relationship is.

In my home community, we fall under the Indian Act, section 74, in terms of elections. We do not have a hereditary chief in our community.

Senator Lang: Welcome here this morning. You stated that you all recognize that two years is insufficient time to develop, plan and be accountable for results, yet at the same time you go on at great length that there should be no change unless the whole system changes. Obviously, that approach would put you in a situation where, if changes are not made along the way, we could be 10 years from anything of any consequence happening. We have gone through the governance act and the Kelowna Accord. Perhaps we should look back at history and ask whether we can learn something from it.

First, is your organization committed to a longer term of office for chiefs and councillors from the two-year period to, say, a four-year period to eliminate some of this political instability?

Mr. Toulouse: The quick answer is that First Nation communities are dealing with that very issue. I think everyone recognizes that the period of two years must change. We are saying the government should do something different, because all we have seen is the status quo, which is: We will figure things out for you, chiefs and First Nation citizens; we have all the answers.

We need to sit down together and engage and collaborate on what the priorities are. Yes, the leadership elections probably would become a priority that First Nations are willing to deal with. All we are saying is, let us sit down, identify the priorities, identify the agenda, and look at what those gaps are in terms of policy that we need to work on.

We see that we can deal with these matters in an expeditious way if we engage in a more meaningful and collaborative approach, which is what the Assembly of First Nations and the Chiefs of Ontario have advocated. We need to sit down in a most respectful way and come up with an agenda that we can clearly check off as we proceed to deal with the issues and the various policies that continue to provide some kind of negative impact at the First Nations level, or legislation in this particular case.

Senator Lang: Obviously, this forum provides you with, at least in part, the ability for that engagement. Specifically, the committee has made the decision that this is an area we should study because the question has been brought up by your organizations and others; whether we can do something to strengthen the weaknesses and to help. That is what everybody around this table is here for.

y a les guérisseurs, les enseignants et les praticiens, en rapport avec les cérémonies et autres activités semblables. Ces responsabilités sont toujours intactes. Nous n'avons pas de documentation indiquant clairement la nature de ce rapport.

Ma collectivité est régie par l'article 74 de la Loi sur les Indiens, en ce qui concerne les élections. Nous n'avons pas de chef héréditaire dans notre collectivité.

Le sénateur Lang : Nous vous souhaitons la bienvenue. Vous avez signalé que vous estimiez tous qu'un mandat de deux ans ne permettait pas d'élaborer et de planifier des interventions dont on peut être tenu responsable et, pourtant, vous insistez beaucoup sur le fait qu'il ne faut pas apporter de changements, à moins de modifier tout le système. De toute évidence, cette approche vous placerait dans une situation telle que, si des changements ne sont pas faits progressivement, il faudrait peut-être attendre une dizaine d'années avant que quoi que ce soit d'important se fasse. Nous avons examiné la loi sur la gouvernance et l'Accord de Kelowna. Nous devrions peut-être consulter l'histoire et nous demander si nous pouvons en tirer des leçons.

Est-ce que votre organisation tient beaucoup à une prolongation du mandat du chef et des conseillers de deux à quatre ans par exemple, pour atténuer cette instabilité politique?

M. Toulouse : La réponse rapide est que les collectivités des Premières nations s'occupent de cette question. Je pense que toutes les Premières nations reconnaissent que la période de deux ans doit changer. Nous estimons que le gouvernement devrait apporter des modifications, car tout ce que nous avons vu, c'est le statu quo qui consiste à adopter l'attitude suivante : nous réglerons tout pour vous, vous les chefs et les membres des Premières nations; nous avons toutes les solutions.

Il est essentiel que nous nous réunissions et que nous collaborions pour déterminer les priorités. L'élection des chefs deviendrait probablement une question prioritaire que les Premières nations seraient disposées à régler. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on s'asseye, qu'on fixe les priorités, qu'on établisse le plan d'action et qu'on examine les lacunes à combler sur le plan de la politique.

Nous constatons que nous sommes capables de régler très rapidement ces questions si nous adoptons une approche plus efficace, axée davantage sur la collaboration; c'est d'ailleurs ce qu'ont préconisé l'Assemblée des Premières Nations et Chiefs of Ontario. Il faut s'asseoir pour discuter de façon respectueuse et établir un plan d'action dont on pourra clairement vérifier les résultats à mesure qu'on réglera les différentes questions et les différentes politiques ou les dispositions législatives, en l'occurrence, qui continuent d'avoir quelque impact négatif au niveau des Premières nations.

Le sénateur Lang : De toute évidence, cette tribune vous donne, en partie du moins, la capacité nécessaire à cet engagement. Le comité a pris la décision que c'était un domaine à étudier parce que la question a été mise sur le tapis par vos organisations et par d'autres personnes; il s'agit de déterminer si nous pouvons faire quelque chose pour atténuer les faiblesses, quelque chose qui puisse être utile. C'est la raison pour laquelle nous sommes tous ici.

It goes back to the fact that instability is caused by the two-year period. There is some consensus, depending on accountability, that it should be a longer period of time.

I want a clear understanding, as a member of the committee, that although we will not change the whole structure through this process, we have the ability to recommend changes that can be put into effect by government in conjunction with the First Nations. If we were to recommend an enabling amendment to the Indian Act that will allow those First Nations to extend their period of election from two years to a maximum of four or five years, would you support it? It would be up to the First Nation to make that decision, but at least the law would allow them to do that. Would you support that amendment?

Mr. Toulouse: The First Nations in the two-year arrangement would no doubt support that. We need to look not only at tinkering with part of this legislation but to have much more of an impact and a wider effect to change things in a positive way, why do we not collaborate; sit down and identify an agenda that looks not only at tinkering with the two years to a longer term but many other things that would be more useful in the recognition and implementation of First Nation governments?

I come back to that point always because that is what First Nation leadership and citizens are talking about. How do we improve the lives at the ground level, at the community level? Engagement and having collaborative discussions is the way forward, I am being told. We need to come up with a common agenda. Again, imposition of policy and legislation will be met with opposition, as you have seen, when there is a suggestion of amending the Indian Act.

The opposition is mainly because there are so many different things wrong with the Indian Act that I think First Nations leadership would love to have the opportunity to tell government, Here is a way forward or, Let us sit down together and identify at least five or so common agenda items that can be worked on over a period of time. That collaboration does not have to take decades or years necessarily, but it is something that builds on the capable First Nation governments and the kind of structural change that must take place to see capable governments.

Senator Lang: I want to go back to the point about the two-year and four-year period. If an amendment were brought in, it would not be imposed. It would be enabling. The First Nations themselves would decide whether they want to go from two years to four years.

Would a four-year term, as an example — for those First Nations that want it, if it provides further political stability for those First Nations — be a better situation to help build a major

Tout est lié à l'instabilité causée par la durée de deux ans du mandat. On s'accorde à dire que la période devrait être prolongée, pour autant qu'on rende des comptes.

Je tiens à ce que ceci soit bien clair : bien que nous ne modifierons pas complètement la structure actuelle par ce processus, nous avons la capacité de recommander des changements qui pourront être mis en œuvre conjointement par le gouvernement et par les Premières nations. Si nous recommandions une modification habilitante à la Loi sur les Indiens, qui permettrait aux Premières nations de prolonger la durée du mandat de deux à un maximum de quatre ou cinq ans, l'appuieriez-vous? La décision appartiendrait aux Premières nations concernées, mais du moins la loi leur permettrait de le faire. Appuieriez-vous ce type de modification?

M. Toulouse : Les Premières nations qui sont soumises au régime du mandat de deux ans l'appuieraient sans aucun doute. Il ne faut pas seulement envisager de rafistoler certaines dispositions de cette loi, mais il faut aussi y apporter des changements constructifs ayant un impact plus important; dès lors, pourquoi ne pas collaborer, s'asseoir et établir un plan d'action qui ne consisterait pas seulement à rafistoler la disposition qui fixe la durée du mandat à deux ans mais qui apporterait aussi bien d'autres changements qui seraient plus utiles pour la reconnaissance et la mise en œuvre des gouvernements des Premières nations?

Je reviens toujours à cette question-là car c'est celle dont discutent les chefs et les membres des Premières nations. On se demande comment améliorer la vie des membres au niveau de base, à celui de la collectivité. D'après ce qu'on m'a dit, c'est par l'engagement et par des discussions dans un esprit de collaboration qu'on ira de l'avant. Il est essentiel d'établir un plan d'action commun. Je le répète, l'imposition d'une politique et de dispositions législatives se heurtera à de l'opposition, comme vous avez déjà pu le constater, quand on suggère de modifier des dispositions de la Loi sur les Indiens.

L'opposition est due au fait que la Loi sur les Indiens présente un tel nombre de défauts que les chefs des Premières nations aimeraient probablement beaucoup avoir l'occasion d'indiquer au gouvernement comment aller de l'avant ou lui suggérer de s'asseoir pour établir au moins cinq volets communs d'un plan d'action sur lesquels on pourrait travailler pendant un certain temps. Il n'est pas nécessaire que cette collaboration dure des dizaines d'années, ni même des années, mais elle doit capitaliser sur les gouvernements des Premières nations qui sont déjà capables et sur le type de changement structurel qui est essentiel pour que les autres le deviennent.

Le sénateur Lang : Je voudrais revenir à la question de la prolongation de la durée du mandat de deux ans à quatre ans. Si l'on apportait une modification à la loi, le changement ne serait pas imposé. Il s'agirait d'une modification habilitante. Ce sont les Premières nations qui décideraient si elles veulent le prolonger de deux à quatre ans.

Est-ce qu'un mandat de quatre ans, par exemple — pour les Premières nations qui le souhaitent, s'il leur apportait une plus grande stabilité politique — serait préférable pour faciliter un

change in the system the way it is? Those organizations then would have a longer political life to give you the basis to make further political change?

Mr. Toulouse: I know your point. I know the argument you are making. Let us go back to the situation that I mentioned earlier with Six Nations. Again, I am not Haudenosaunee . I hope I am not disrespecting the people there. Their traditional governance has been there forever. They still need to reconcile all these things that INAC has imposed on the community.

To say that leadership is all we will look does nothing for that community. For several years, they have needed to look at a mechanism or a vehicle that would allow them to reconcile their current situation. To say to communities that we will change to a four-year leadership term and things should improve — they might improve but there are many other aspects that play into the statement.

We cannot say, we changed the Indian Act from two years to four years, so everything should be fine. That will not necessarily be the case because there is the resourcing issue, the issue of the 2 per cent cap and many other issues that First Nations communities have to grapple with. Much of the issue is based on the current policies that do not allow for negotiations on self-government, that prevent groups of First Nations or nations from moving forward with an agreement on self-government.

Moving from two years to four years will not solve all the issues of First Nations because there will be issues still around security and stability et cetera. I go back to the need to recognize and implement First Nation governments, the need for policy reforms and structural change.

Senator Carstairs: Mr. Toulouse, I hear you clearly on the issue of no tinkering with the Indian Act, and if it is to be changed, then it must be done as a whole and not on a piecemeal basis.

I will address another issue that you raised with respect to the audit. You said that in the allotment of money that you receive, $3,000 is put aside for audit, where in reality, the average cost of an audit of a First Nation community is $30,000. Where do you find the remaining $27,000 to pay for this audit? What other services need to be cut to find that auditing money?

Mr. Toulouse: Each community will struggle to deal with the cost in their own way. I have seen some communities create a deficit. They might compound an existing deficit. After many years of this deficit, they might find that co-management is required because under INAC policy, reaching a certain percentage deficit calls for remedial action that might include a third-party manager coming in to manage their affairs.

remaniement important du régime actuel? Les organisations concernées disposeraient alors, sur le plan politique, d'un délai plus long pour vous fournir la base nécessaire à d'autres changements politiques.

M. Toulouse : Je connais ce commentaire. Je connais votre argument. Revenons à la situation que j'ai évoquée tout à l'heure, avec les Six nations. Je ne suis pas Haudenosaunee. J'espère que je ne leur manque pas de respect. Leur gouvernance traditionnelle est là depuis toujours. Ils doivent malgré tout concilier toutes les contraintes que le MAINC a imposées à la collectivité.

Ça n'avance pas cette collectivité qu'on s'intéresse uniquement à la question des chefs. Depuis plusieurs années, elle doit examiner la possibilité d'établir un mécanisme ou un moyen qui lui permettrait de concilier sa situation actuelle et les contraintes. On ne peut affirmer que si on prolongeait le mandat à quatre ans, cela améliorerait la situation pour les collectivités; leur situation pourrait s'améliorer, mais bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

On ne peut donc pas dire que tout devrait bien aller parce qu'on a prolongé la durée du mandat prévue dans la Loi sur les Indiens de deux à quatre ans. Ce ne sera pas nécessairement le cas, car il y a une question de ressources, il y a la question du plafonnement à 2 p. 100 et de nombreuses autres questions avec lesquelles les collectivités des Premières nations sont aux prises. Le problème est lié en grande partie aux politiques actuelles qui ne permettent pas de tenir des négociations sur l'autonomie gouvernementale, qui empêchent les groupes des Premières nations ou les nations d'aller de l'avant avec une entente sur l'autonomie gouvernementale.

La prolongation du mandat de deux à quatre ans ne réglera pas tous les problèmes des Premières nations car ceux qui sont liés à la sécurité et à la stabilité, par exemple, persisteront. J'insiste sur le fait qu'il est essentiel de reconnaître et de mettre en œuvre les gouvernements des Premières nations, d'apporter des réformes sur le plan des politiques et des changements structurels.

Le sénateur Carstairs : Monsieur Toulouse, je vous comprends clairement pour ce qui est de ne pas seulement rafistoler la Loi sur les Indiens et que, si l'on veut la modifier, il faut le faire globalement et pas par petits bouts.

Ma question porte sur un autre sujet que vous avez abordé et qui concerne la vérification. Vous avez signalé que les fonds de 3 000 $ qui vous sont accordés sont réservés pour la vérification mais qu'en réalité, le coût moyen de la vérification pour une collectivité des Premières nations est de 30 000 $. Où trouvez-vous les 27 000 $ manquants pour payer cette vérification? Quels autres services doivent être réduits pour réunir les fonds nécessaires pour payer la vérification?

M. Toulouse : Chaque collectivité doit se démener à sa façon pour payer le coût de la vérification. Certaines collectivités créent un déficit. Certaines ajoutent cela à un déficit existant. Après des années de déficit, elles constatent peut-être que la cogestion est nécessaire parce qu'en vertu de la politique du MAINC, lorsque le déficit atteint un certain pourcentage, cela nécessite une mesure corrective qui pourrait inclure l'intervention d'un gestionnaire tiers pour gérer les affaires de la collectivité concernée.

For the most part, it is a case of doing less in certain areas. Something is taken away. That something could be in band administration or social housing, or it could be less roadwork or less maintenance on flushing out the existing water lines. First Nations do without somewhere because of the lack of resources in band support funding. The audit is only one example. There are many examples of band support funding falling short of the expected resourcing on the part of government or other people. It is always a case of robbing Peter to pay Paul when we have elections, audits and so on.

Senator Carstairs: In a similar vein, when I was a member of the Manitoba legislature, we spent about 34 per cent of our provincial budget on the delivery of health care. That amount is now 44 per cent. In 1996, a 2-per-cent cap was imposed by my government. What impact has that cap had on the delivery of such things as social housing, health care and education?

Mr. Toulouse: There has been tremendous growth in our First Nation communities. It has been recognized that we have the largest growing population in this country. The impacts have been tremendous. We have seen a larger gap in the education of our children. We receive as much as $4,000 less per child for education in certain areas than other provincial school boards.

Since the 2-per-cent cap was implemented, the purchasing power of the dollar has diminished. The 1996 dollar is worth about 20 cents today. Our First Nations administrations do more with less, which is the real impact of the 2-per-cent cap. There is much demand to continue with the reports that the Auditor General has identified. First Nations are inundated with more than 160 reports in any given year. People are so busy preparing the reports that many of our services are not doing what they are supposed to do — provide services to community members. They are busy preparing reports and being accountable to the contribution agreements that many administrations sign on to.

The 2-per-cent cap has had a tremendously negative impact on our First Nation administrations to continue their work for their communities, and to do what they agreed to in the contribution agreements that they sign off on.

Senator Carstairs: My final question does not relate to governance. Can you give us an update within the community for which you are the Grand Chief in respect of the H1N1 virus?

Mr. Toulouse: I am receiving regular updates. It is becoming serious in Northern Ontario. We have about 20 fly-in communities in Northern Ontario. It is amazing how quickly something like that virus can come into a community. It is essentially scaring the people and immobilizing the community. At the same time, there are many concerns around the nursing

Dans la plupart des cas, on réduit certaines dépenses. On comprime les dépenses. Cela peut être au niveau de l'administration de la bande ou du logement social ou alors une réduction dans les travaux de voirie ou dans l'entretien du réseau de canalisations d'eau existant. Les Premières nations doivent se priver à cause des ressources insuffisantes prévues dans le cadre du financement de soutien des bandes. La vérification n'est qu'un exemple. On constate dans bien d'autres cas également qu'on ne reçoit pas les ressources auxquelles on est en droit de s'attendre de la part du gouvernement ou d'autres parties, pour le financement de soutien des bandes. Il faut toujours prendre à Pierre pour donner à Paul quand il y a des élections, des vérifications ou d'autres dépenses à faire.

Le sénateur Carstairs : Dans le même ordre d'idées, lorsque j'étais députée à l'Assemblée législative du Manitoba, nous consacrions 34 p. 100 de notre budget provincial à la fourniture des soins de santé. Maintenant, c'est 44 p. 100 qu'on y consacre. En 1996, mon gouvernement a imposé un plafonnement de 2 p. 100. Quel impact ce plafonnement a-t-il eu sur la fourniture de services comme le logement social, les soins de santé et l'éducation?

M. Toulouse : La croissance a été très forte dans les collectivités des Premières nations. Le fait que c'est dans notre population qu'on enregistre la plus forte croissance démographique au Canada a été reconnu. Les impacts ont été considérables. L'écart s'est creusé davantage dans le domaine de l'éducation de nos enfants. Dans certaines régions, les collectivités autochtones reçoivent jusqu'à 4 000 $ de moins que d'autres commissions scolaires provinciales pour l'éducation de chaque enfant.

Depuis la mise en œuvre du plafonnement à 2 p. 100, le pouvoir d'achat du dollar a diminué. Un dollar de 1996 vaut environ 20 cents actuellement. Les administrations des Premières nations font plus avec moins et ce, à cause de l'impact du plafond de 2 p. 100. On nous pousse à continuer à fournir les rapports que la vérificatrice générale a signalés. Les Premières nations sont inondées de plus de 160 rapports par année. On est tellement occupé à préparer des rapports qu'un grand nombre de nos services ne font pas ce qu'ils sont supposés faire, à savoir servir les membres de la collectivité. Les Premières nations sont occupées à préparer des rapports et à rendre des comptes pour les ententes de contribution signées par de nombreuses administrations.

Le plafonnement de 2 p. 100 a eu un impact extrêmement dommageable sur les administrations de nos Premières nations, pour ce qui est de poursuivre leur travail pour leur collectivité et de faire ce qui a été convenu dans les ententes de contribution qu'elles ont signées.

Le sénateur Carstairs : Ma dernière question ne porte pas sur la gouvernance. Pourriez-vous faire le point en ce qui concerne le virus H1N1 dans la collectivité dont vous êtes le grand chef?

M. Toulouse : Je reçois des mises à jour régulières. Ça devient grave dans le nord de l'Ontario où il y a une vingtaine de collectivités qui ne sont accessibles que par avion. La rapidité avec laquelle ce virus peut faire son entrée dans une collectivité est surprenante. Ce virus effraie la population et immobilise la collectivité. On a parallèlement de nombreuses inquiétudes au

shortage, which happens all the time. There is the whole issue of sustaining that service. It is of greater concern that six First Nations communities in Northern Ontario have H1N1 in their communities.

We have situations of many more people confirmed with influenza, or something, that is really scary for those communities. I guess one wonders, how is it that those communities, being so isolated, are the most impacted? Is it because we all have numbers and it is easier to track these numbers? Because we all are in a confined community, on a reserve, is it easier to keep track? I am not sure.

It is concerning in terms of the ability for these communities to sustain nursing and the kind of treatment they require. I have been assured by the Director General of Ontario Region First Nations and Inuit Health Branch that they are doing everything and anything that needs to be done to ensure that the antivirals or whatever it is they need is up there and ready to go if they are not already giving the flu shot to the community members. I am hopeful that we will not see the situation compound but it is inevitable. It is a pandemic.

In a number of communities, we have housing situations where a house meant for one family holds three or four families. That is the sad part. I have seen those communities that struggle, and they have been in the news.

We are not different than what you have seen in Northern Manitoba. It is the exact same kind of situation where services and where the past non-development of housing is a problem.

Chiefs say to me; Regional Chief, we need you to advocate on our behalf. We want to go after some of the money and resources for housing at the Canada Mortgage and Housing Corporation that the federal government announced but we cannot because Indian and Northern Affairs Canada has not allowed us to develop our infrastructure, meaning serviceable lots. There are no serviceable lots in many of the First Nation communities so they cannot go after the housing money. They are stuck. That housing money stays there while the First Nation communities try to develop serviceable lots without much success to move expeditiously on these things. They are told there are no resources to perform their capital planning to ensure they will have serviceable lots.

We have situations where First Nation communities, yes, need to tear down condemned homes that are no longer safe for anyone to live in or even renovate. We have communities that currently have families living in these dilapidated conditions and the communities are at least rebuilding those houses, but that is all they can do because they have no serviceable lots.

sujet de la pénurie d'infirmières qui est récurrente. La question du maintien de ce service se pose. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est la présence du H1N1 dans six collectivités des Premières nations du nord de l'Ontario.

De nombreux autres cas de grippe ou d'autres maladies ont été confirmés et c'est très inquiétant pour les collectivités concernées. Je suppose qu'on se demande comment il se fait que ces collectivités très isolées soient les plus touchées. Est-ce parce qu'on a tous les chiffres et qu'il est plus facile de faire un suivi? Est-ce parce qu'il est plus facile de se tenir au courant de la situation dans une collectivité qui est très restreinte, dans une réserve? Je ne sais pas très bien.

C'est préoccupant. On se demande si ces collectivités auront la capacité de maintenir les soins infirmiers et le type de traitement qui sont nécessaires. Le directeur pour la région de l'Ontario de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits m'a assuré que son service fait absolument tout ce qu'il y a à faire pour que les antiviraux ou tout ce qui est nécessaire soient prêts, si on n'est pas déjà en train de vacciner les membres de ces collectivités contre la grippe. J'espère que la situation ne s'aggravera pas, mais c'est inévitable. Il s'agit d'une pandémie.

Dans plusieurs collectivités, une maison qui était prévue pour une famille abrite trois ou quatre familles. C'est une situation attristante. J'ai vu des collectivités qui ont de la difficulté à survivre, dont on a parlé dans les actualités.

Ce n'est pas différent de ce que vous avez vu dans le nord du Manitoba. C'est exactement le même type de situation où les services manquent et où l'absence de développement résidentiel a engendré un problème.

Des chefs m'ont dit ceci : « Chef régional, il faut que vous preniez notre défense. Nous voulons obtenir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement une partie des fonds et des ressources qui nous sont destinés pour le logement, d'après ce que le gouvernement fédéral a annoncé, mais nous n'y arrivons pas car le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne nous a pas permis de développer notre infrastructure, autrement dit d'aménager des terrains à bâtir avec les services. » Il n'y a pas de terrains à bâtir avec les services dans la plupart des collectivités des Premières nations et, par conséquent, ces collectivités ne peuvent pas obtenir les fonds destinés au logement. Elles sont coincées. Les fonds prévus pour le logement restent là pendant que les collectivités des Premières nations essaient d'aménager des terrains à bâtir avec les services, sans trop de succès, pour faire avancer les choses. On leur dit qu'il n'y a pas de ressources pour leur permettre de faire leur planification en matière d'immobilisations, pour s'assurer qu'elles aient des terrains avec services.

Certaines collectivités des Premières nations sont obligées d'abattre des maisons condamnées parce que ces maisons ne sont plus assez sécuritaires pour y vivre ou même pour être rénovées. Dans certaines collectivités, des familles vivent actuellement dans ces maisons délabrées; ces collectivités essaient au moins de faire des travaux de réfection, mais c'est tout ce qu'elles peuvent faire, car elles n'ont pas de terrains à bâtir avec services.

It is a real challenge and concern when the majority of First Nation communities are overcrowded and when we have the potential effects of this pandemic.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you and welcome. You mentioned collaboration a few times in your presentation. You want to collaborate with chiefs and the governments. Are any women's organizations involved in this process?

Mr. Toulouse: Absolutely; I see a women's council in each of the organizations like Union of Ontario Indians, Grand Council Treaty 3, these provincial-territorial organizations and Nishnawbe Aski. We also see youth and elder councils. The councils capture all of our demographics within the First Nation communities. Again, coming from a family of 13 kids with 10 sisters, I respect women. I have had no choice but to live with the female gender and I respect and understand that they have a lot to offer in responsibilities as well.

As recently as this past year, we undertook real work around the water declaration, and the women came forward and essentially said this is our responsibility. They undertook to perform the ceremony and continued to teach in terms of the responsibilities of women in all aspects, particularly in taking the lead in important things like our water declaration and the need to protect water.

Senator Lovelace Nicholas: We have heard witnesses in the past describe problems and difficulties in mail-in ballots within their communities. What is the situation with your community? If there is a problem, is there a suggestion for a solution?

Mr. Toulouse: There is a problem in reaching all First Nations community members or citizens that are not on-reserve. Many communities have that challenge to process the mail-in ballots, and so on.

The cost is one problem. There are no resources to find their people. I think First Nations have shown a lot of goodwill in trying to locate many of their community members, but without the resources, it is challenging. I think they put out notices in cities to bring elections to the attention of their community members if they happen to reside in an urban setting, wherever it may be. The problem is more cost than anything else to dedicating time and equipment to locating community members. I think the majority of First Nations want to locate those community members. Again, often they cannot afford to.

Senator Brazeau: Chief Toulouse, I want to pick up on the issue of audits. You mentioned the INAC study, the cost-driver study. I am not disputing the figures in terms of the cost of audits. However, are you saying that, as part of the funding submissions

Ça pose vraiment un défi et c'est très préoccupant quand la plupart des collectivités des Premières nations vivent dans une trop grande promiscuité et sont donc exposées aux conséquences potentielles de cette pandémie.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue. Vous avez fait plusieurs allusions à la collaboration dans votre exposé. Vous voulez collaborer avec les chefs et avec les gouvernements. Est-ce que des organisations féminines participent à ce processus?

M. Toulouse : Absolument; je vois un conseil des femmes dans chacune des organisations comme l'Union of Ontario Indians, le Grand Council Treaty 3, les organisations provinciales-territoriales et les Nishnawbe Aski. Nous voyons également des conseils des jeunes et des anciens. Les conseils représentent tous les groupes démographiques de nos collectivités. Je viens d'une famille de 13 enfants et j'ai dix sœurs; je respecte donc les femmes. Je n'ai pas eu le choix et j'ai dû vivre avec des représentantes du sexe féminin. Je respecte les femmes et je comprends qu'elles ont beaucoup à offrir sur le plan des responsabilités également.

Pas plus tard que l'année dernière, nous avons entrepris un travail concret au sujet de la déclaration sur l'eau et les femmes ont dit que cela relevait de leur responsabilité. Elles se sont mises à exécuter la cérémonie et ont continué de nous instruire sur les responsabilités qu'elles ont dans tous les aspects de la vie, surtout pour ce qui est de prendre la tête des opérations dans des contextes comme celui de notre déclaration sur l'eau et de la nécessité de protéger l'eau.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Nous avons déjà entendu des témoins mentionner les problèmes et les difficultés qui se posent en ce qui concerne les bulletins de vote par correspondance dans leurs collectivités. Quelle est la situation dans votre collectivité? Si un problème se pose, avez-vous une solution à suggérer?

M. Toulouse : On a un problème pour ce qui est de communiquer avec tous les membres d'une collectivité des Premières nations qui ne vivent pas dans la réserve. De nombreuses collectivités sont confrontées à la difficulté du traitement des bulletins de vote par correspondance et à d'autres problèmes semblables.

Le coût pose un problème. Les collectivités n'ont pas les ressources nécessaires pour se mettre à la recherche de leurs membres. Je pense que les Premières nations ont manifesté beaucoup de bonne volonté pour ce qui est de localiser bon nombre de leurs membres, mais ça pose un défi quand on n'a pas les ressources nécessaires. Je pense qu'elles ont placé des avis dans les villes, afin d'attirer l'attention de leurs membres qui résideraient en milieu urbain, sur la tenue d'élections. Le problème est davantage dû au coût lié au temps et à l'équipement nécessaires pour localiser des membres de la collectivité qu'à tout autre facteur. Je pense que la majorité des Premières nations veulent localiser leurs membres. Elles n'en ont toutefois généralement pas les moyens.

Le sénateur Brazeau : Chef Toulouse, je voudrais continuer à poser des questions sur le problème des vérifications. Vous avez mentionné l'étude du MAINC, l'étude sur le facteur de coûts. Je ne conteste pas les chiffres relatifs au coût des vérifications.

and proposals that communities forward to the department, the budget line item for the actual costs of audits is not included as part of their funding agreements?

Mr. Toulouse: I think it would be great if the Department of Indian and Northern Affairs were to take proposals. They do not. Their funding is all formula-driven. If a band has a certain population and a certain kind of infrastructure, those factors are plugged into a formula and the formula spits out what the band support funding will be. It is based on old factors.

As an example, there were cost sensitive and non-cost sensitive factors. The reason I know some of the detail is we used to go through this process manually before computers came and things were automated. As a former band administrator, we made the calculations manually, including the total population on-reserve, off-reserve, number of employees, the kinds of roads they have and the number of houses. It was all plugged into the formula and the formula spit out what the band support funding ought to be.

It did not make sense at the end of it all because we had situations where we knew the audit costs would be $30,000, but based on the formula and on the factors, we received only $3,000. How to adjust that was always one question I faced as an administrator. How do we ensure that the federal government does not think that we can actually conduct an audit for $3,000 when the invoice that comes in from the auditor is $30,000? How do we continue that operation? Again, those are the frustrations and concerns that the leaderships have raised continually with the Department of Indian and Northern Affairs.

There is a myth that $10 billion is reaching our First Nation communities, and it is not. If $10 billion reached the First Nation communities, you would not see as much poverty in terms of the infrastructure and housing and all the social problems in our communities. At a minimum, we would have good infrastructure, good governance and an ability to build capable governments. The band support funding says it covers a host of functions and responsibilities at the administration level when, in reality, it barely touches a lot of those functions and responsibilities.

I hope most people here recognize that own-source funding is virtually non-existent in many of the First Nations communities. When Senator Carstairs asked where the rest comes from, it is the deficit. It is the big hole that is created when that need is not recognized.

Senator Brazeau: Are you saying that the department is short-changing First Nations communities in being able to have the resources necessary to conduct a proper audit? If you are saying

Prétendez-vous toutefois que, dans le cadre des demandes et des propositions de financement que les collectivités remettent au Ministère, le poste budgétaire pour le coût comme tel des vérifications n'est pas couvert par les ententes de financement qui les concernent?

M. Toulouse : Je pense que ce serait formidable si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien acceptait les propositions. Il ne les accepte toutefois pas. Le financement fait par le ministère est entièrement fondé sur une formule. Si une bande compte un certain nombre de membres et a un certain type d'infrastructure, ces facteurs sont intégrés à une formule qui indique quel sera le financement de soutien de la bande concernée. La formule est basée sur de vieux facteurs.

Par exemple, il y avait des facteurs sensibles à l'évolution des coûts et d'autres qui ne l'étaient pas. Si je m'y connais dans ce domaine, c'est parce que nous faisions cette procédure manuellement avant l'arrivée des ordinateurs et avant que tout ne soit automatisé. Lorsque j'étais administrateur de bande, nous faisions les calculs manuellement, notamment en ce qui concerne le nombre total de membres vivant dans la réserve, et hors réserve, le nombre d'employés, le type de chemins et le nombre de maisons. Tout était intégré à une formule qui indiquait ce que devait être le financement de soutien de la bande.

C'était ridicule au bout du compte car, dans certains cas, nous savions que les coûts de vérification s'élèveraient à 30 000 $ mais que, d'après la formule et les facteurs pris en compte, nous ne recevrions que 3 000 $. Une question qui se posait constamment quand j'étais administrateur, c'était celle des possibilités de s'adapter à cette situation, de s'assurer que le gouvernement ne pense pas que nous pouvions faire une vérification pour 3 000 $ alors que le montant de la facture envoyée par le vérificateur était de 30 000 $; on se demandait comment on pourrait continuer ainsi. Ce sont les déceptions et les préoccupations que les chefs n'ont cessé de signaler au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

C'est un mythe que les collectivités des Premières nations touchent 10 milliards de dollars. Ce n'est pas le cas. Si elles touchaient 10 milliards de dollars, la pauvreté ne serait pas aussi grande sur les plans de l'infrastructure ou du logement et tous les problèmes sociaux qui se posent actuellement seraient inexistants. Nous aurions au moins une bonne infrastructure, une bonne gouvernance et la capacité de former des gouvernements capables. Le financement de soutien des bandes est censé financer de nombreuses fonctions et responsabilités au niveau administratif alors qu'en réalité, la plupart de ces fonctions et responsabilités ne sont pas financées.

J'espère que la plupart des personnes ici présentes reconnaissent que l'autofinancement est quasi inexistant dans la plupart des collectivités des Premières nations. Le sénateur Carstairs a demandé d'où viennent les autres fonds; eh bien, ils viennent du déficit. C'est le grand vide qui se crée quand ce besoin n'est pas reconnu.

Le sénateur Brazeau : Voulez-vous dire que le Ministère roule les collectivités des Premières nations en ne leur permettant pas d'avoir les ressources nécessaires pour faire faire une vérification

that, can we view evidence whereby a First Nations community would have provided the actual cost to conduct an audit, and the department refused to forward the extra resources necessary above and beyond the $3,000 currently allocated?

Mr. Toulouse: I can probably show you 620-some communities that would easily come up with that situation if they knew it would get them somewhere.

If each First Nation was to send their actual invoices, the Department of Indian and Northern Affairs would not know what to do with them.

You are asking why the First Nations are not showing the real costs. They have been. The problem is that they recognize so well now, because they have been trained as administrators, that they are wasting valuable time and energy by trying to obtain more funding when they know what the answer will be, namely, that the formula is the formula. Many First Nations leaderships write and provide alternatives and proposals to government, maybe to make adjustments or at least to deal with it. However, those proposals always fall on deaf ears, or the Indian management development monies that talk about initiatives or flexibility are so minimal that this funding does not allow First Nation communities, organizations or administrations to bother going after a couple of extra cents because of the amount of work and effort it takes to go for the real need.

Again, it is a situation where the Department of Indian and Northern Affairs has told each administration: Here is the way it is; here is the contribution agreement, and if you do not like it, then you receive nothing. Again, that situation causes many of our communities to sign off on these contribution agreements 99 per cent of the time in some kind of process. They recognize that if they do not sign off on these agreements where they could complain and say, the funding does not reflect their true need, then they receive nothing. Then, quickly, the First Nation people, the citizens, ask their leadership: What are you doing? The leadership tries to explain to the community that they have to take a stance, but people are starving.

The result does not do any justice to the original issue, which is trying to make a point because our people are starving. Because our people are in so much need, the government has an easy time in enticing administrators, chiefs and councils to sign off every single year on these contribution agreements, agreeing that they meet the need and they meet the requirements, terms and conditions. We all know that if bands do not sign off, they will receive nothing.

Senator Brazeau: You mentioned earlier that you were against any further imposition in terms of legislation by the Government of Canada that will undermine Aboriginal and treaty rights. How do you reconcile the fact that the current Indian Act, which was

en bonne et due forme? Dans ce cas, pouvons-nous voir un document attestant qu'une collectivité des Premières nations a payé elle-même le coût d'une vérification et que le ministère a refusé d'envoyer les fonds nécessaires en sus des 3 000 $ actuellement accordés?

M. Toulouse : Je peux probablement signaler quelque 620 collectivités qui pourraient facilement vous fournir des preuves, si elles savaient que ça leur servirait à quelque chose.

Si chaque Première nation devait envoyer les factures qu'elle reçoit effectivement, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne saurait qu'en faire.

Vous demandez pourquoi les Premières nations n'indiquent pas les coûts réels. Elles l'ont fait. Le problème, c'est que, puisqu'elles ont reçu une formation d'administratrices, elles savent maintenant très bien qu'elles perdent un temps et une énergie précieux en essayant d'obtenir des fonds supplémentaires, connaissant la réponse d'avance, à savoir que la formule est appliquée au pied de la lettre. De nombreux chefs des Premières nations écrivent au gouvernement pour suggérer d'autres possibilités et faire des propositions, faire peut-être des ajustements ou du moins tenter de régler le problème. Ces propositions tombent toutefois toujours dans l'oreille d'un sourd ou bien alors les fonds de développement qui sont destinés aux initiatives ou la latitude que l'on a sont tellement minimes que, pour les collectivités, les organisations ou les administrations des Premières nations, ça ne vaut pas la peine d'essayer d'obtenir quelques sous supplémentaires pour tenter d'obtenir de quoi couvrir les besoins réels, compte tenu de tout le travail et de tous les efforts que ça représente.

C'est, je le rappelle, un domaine dans lequel le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait savoir à chaque administration que c'est à prendre ou à laisser, que l'entente de contribution est ce qu'elle est et que, si ça ne plaît pas à l'administration concernée, elle ne recevra rien du tout. C'est, je le rappelle, cette situation qui a incité la plupart de nos collectivités à signer ces ententes de contribution dans 99 p. 100 des cas, selon un certain type de procédure. Elles savent que si elles n'acceptaient pas de les signer et que si elles se plaignaient de ce que les fonds ne correspondent pas à leurs véritables besoins, elles ne recevraient rien. Les membres des Premières nations demandent à leurs chefs ce qu'ils font et ceux-ci essaient de leur expliquer qu'ils sont obligés de prendre position, mais leurs administrés crèvent de faim.

Le résultat ne rend pas justice au problème initial qui est qu'on profite de ce que les membres de nos collectivités crèvent de faim pour avoir gain de cause. Du fait qu'ils sont dans le besoin, le gouvernement a de la facilité à inciter les administrateurs, les chefs et les conseils à signer ces ententes de contribution chaque année, à leur faire admettre qu'elles répondent à leurs besoins et qu'elles sont conformes aux modalités prévues. Nous savons tous que si les bandes refusent de les signer, elles ne recevront pas un sou.

Le sénateur Brazeau : Vous avez mentionné tout à l'heure que vous vous opposiez à toute nouvelle imposition par le gouvernement du Canada de dispositions législatives qui saperont les droits autochtones et issus de traités. Comment

imposed in 1876, has undermined our Aboriginal and treaty rights, and continues to do so? It acts as a barrier to much of the progress we can make on matters such as economic development, access to natural resources and so on.

You also stated you were against any piecemeal amendments to the Indian Act. If I take the example of Bill C-31, which was a piecemeal amendment to the Indian Act, that piecemeal amendment brought some positive notions and removed a lot of the discrimination that took place under the Indian Act, by having people regain their status.

Do you agree that any progressive change or any change that provides added benefit to the status quo is welcome, given the fact that we have been under the auspices of this Indian Act for 130-plus years, and few changes have been made since then?

Mr. Toulouse: To be clear, I am saying there is a duty to consult and accommodate.

As an example, in Ontario, when the provincial government wanted to amend the Mining Act, our community leaders and people said that there must be consultation and accommodation on the way that the Supreme Court has ruled for it to be used. In the process, the chiefs and community members are saying: Does this legislation meet "free, prior and informed consent" that we believe is needed?

As we worked to advocate for the First Nation interests in the amendment to that piece of legislation, we said, as an organization and as representatives of the political and territorial organizations, sitting down with the provincial government, that, at the end of the day, it is still up to the communities if they feel that the amendments reflect the free, prior and informed consent that they believe has to be met.

Again, it is something we are waiting to see. At the end of the day, when we have amendments like Bill C-31, it helps a lot of people who are brothers and sisters needing to be recognized as our brothers and sisters.

Not necessarily taken into account in their entirety were the financial aspect and the resources required — the impacts of those aspects on housing and infrastructure at the community level. All these things are not necessarily considered to a point where the bill changes things like the band support funding or the current formulas that are used that the Department of Indian and Northern Affairs developed long ago, prior to Bill C-31.

We have these impacts. Consultation and accommodation are, in this day and age, what First Nations said must take place at a minimum when the government considers policy or legislative amendments.

expliquez-vous le fait que l'actuelle Loi sur les Indiens, qui a été imposée en 1876, ait sapé nos droits autochtones et issus de traités et continue de le faire? C'est un obstacle à la plupart des progrès que nous pouvons réaliser dans des domaines comme le développement économique et l'accès aux ressources naturelles, par exemple.

Vous avez également signalé que vous étiez opposé à des modifications par petits bouts de la Loi sur les Indiens. Si je prends l'exemple du projet de loi C-31 qui représentait une modification partielle de la Loi sur les Indiens, cette modification a apporté quelques notions constructives et éliminé une grande partie de la discrimination pratiquée dans le contexte de la Loi sur les Indiens, en rendant leur statut à certaines personnes.

Convenez-vous que tout changement progressif ou tout changement qui présente certains avantages par rapport au statu quo est le bienvenu, étant donné que nous sommes sous le régime de cette Loi sur les Indiens depuis plus de 130 ans et que quelques modifications y ont été apportées depuis lors?

M. Toulouse : Pour être clair, j'estime que c'est un devoir de consulter et de faire des accommodements.

En Ontario, par exemple, lorsque le gouvernement provincial voulait modifier la Loi sur les mines, les chefs et les membres de nos collectivités disaient qu'il fallait des consultations et des accommodements sur la décision que la Cour suprême avait rendue en ce qui concerne sa mise en œuvre. Ils se demandaient si, en l'occurrence, cette mesure législative répondait effectivement au critère de « consentement préalable, libre et informé », ce qu'ils estimaient essentiel.

Alors que nous nous appliquions à défendre les intérêts des Premières nations dans le contexte des modifications à cette loi, en notre qualité d'organisation et de représentants d'organisations politiques et territoriales, nous avons discuté avec les représentants du gouvernement provincial et leur avons fait savoir qu'en fin de compte, c'est encore aux collectivités qu'il incombe de décider, si elles estiment que les modifications respectent la notion du consentement préalable, libre et informé, comme elles le jugent indispensable.

C'est une autre chose pour laquelle nous attendons de voir ce qui va se passer. En fin de compte, des modifications comme celles que représente le projet de loi C-31 aident un grand nombre de frères et sœurs à être reconnus comme tels.

Ce dont on n'a pas nécessairement tenu compte dans leur intégralité, c'est de l'aspect financier et des ressources nécessaires — et des impacts de ces facteurs sur le logement et sur l'infrastructure au niveau des collectivités. Tous ces facteurs ne sont pas nécessairement pris en compte au point où le projet de loi modifie des éléments comme le financement de soutien des bandes ou les formules utilisées actuellement par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui ont été élaborés il y a des années, avant le projet de loi C-31.

Il y a ces impacts. La consultation et les accommodements sont, de nos jours, ce que les Premières nations réclament au minimum lorsque le gouvernement envisage d'apporter des modifications à une politique ou à des textes législatifs.

Senator Hubley: Welcome, Chief Toulouse. I apologize for being late.

You mentioned that the Indian Act did not provide an elective system that reflects, or responds to, First Nations' needs or values. Many use the Indian Act to administer elections. Can you elaborate on that point a little bit? Why does the Indian Act not satisfy the needs of First Nations when it comes to elections? Then, perhaps you can explain why the Indian Act should not be changed, and if that change is considered tinkering, an adjustment or an improvement. Will you share that view with us?

Mr. Toulouse: Can you repeat the question again? I do not want to go off on a tangent.

Senator Hubley: You mentioned a couple of things in your presentation that I found of interest. First, your leaders were working hard to work beyond the Indian Act — to make progress despite the Indian Act. That bothers me in a way. It sounds to me that the Indian Act is some sort of a barrier to what your priorities and objectives are.

You also said that the Indian Act does not provide an elective system that reflects or responds to the First Nations' needs or values. Are there needs and values that we are not aware of? Will amending the Indian Act not improve it for the First Nations, or is that something that is so connected to the rest of the Indian Act that it cannot be drawn out and improved?

Mr. Toulouse: I will go to an experience that I had as Chief of Sagamok Anishnawbek years ago. We were looking at the Indian Act and debating to change the code as a council. Initially, we looked at our financial situation and said, if we stay within the Indian Act, at least somebody is paying for the election. We figured at least there is something there, as much as we knew that a whole host of things was wrong with it. Since then, part of the band support funding does not cover the selection process, the leadership selection; the Indian Act does not cover those costs anymore.

We took a look at what we thought was something we wanted to go back to, which is our clan system. Our clan system is not necessarily documented, or something that is recognized as something right now that one could go to, but we conducted the research. We brought in the elders and people that have completed extensive research and work in this area, which is what we wanted to build on.

Again, what prevented us is the wonderful job that the Indian Act has done in splitting our true nations apart. Sagamok Anishnawbek is a First Nation community, part of the larger Anishnawbek Nation. The Anishnawbek Nation, as far as I understand it, in certain areas, had the Three Fires Confederacy as part of its family.

Le sénateur Hubley : Soyez le bienvenu, chef Toulouse. Je m'excuse d'être en retard.

Vous avez mentionné que la Loi sur les Indiens n'instaure pas un système électoral qui reflète les besoins ou les valeurs des Premières nations ou y répond. De nombreuses collectivités s'appuient sur la Loi sur les Indiens pour administrer les élections. Pouvez-vous faire des commentaires un peu plus étoffés à ce sujet-là? Pourquoi la Loi sur les Indiens ne répond-elle pas aux besoins des Premières nations en ce qui concerne les élections? Vous pourriez peut-être ensuite expliquer pourquoi la Loi sur les Indiens ne devrait pas être modifiée et si la présente modification est considérée comme du rafistolage, un ajustement ou une amélioration. Pourriez-vous nous donner votre avis?

M. Toulouse : Pourriez-vous répéter la question? Je ne voudrais pas partir sur une tangente.

Le sénateur Hubley : Vous avez fait dans votre exposé deux ou trois commentaires que j'ai trouvés intéressants. Le premier, c'est que vos chefs travaillent fort pour dépasser la Loi sur les Indiens — pour faire des progrès malgré elle. Ça me chicote d'une certaine façon. J'ai l'impression que la Loi sur les Indiens est en quelque sorte un obstacle à vos priorités et à vos objectifs.

Vous avez également fait remarquer que la Loi sur les Indiens n'instaurait pas un système électoral qui reflète les besoins ou les valeurs des Premières nations ou y répond. Y a-t-il des besoins ou des valeurs dont nous ne sommes pas conscients? Est-ce que le fait de modifier la Loi sur les Indiens ne l'améliorera pas pour les Premières nations ou est-ce un aspect qui est tellement relié aux autres dispositions de cette loi qu'on ne peut pas l'améliorer isolément?

M. Toulouse : Je relaterai une expérience que j'ai vécue à titre de chef des Sagamok Anishnawbek il y a des années. Notre conseil examinait la Loi sur les Indiens et discutait de la modification du code. Nous avons au préalable examiné notre situation financière et avons estimé que si nous demeurions sous le régime de la Loi sur les Indiens, quelqu'un au moins paierait pour les élections. Nous avons estimé que c'était au moins là un avantage, bien que nous savions que cette loi présentait beaucoup de défauts. Depuis lors, le financement de soutien des bandes ne couvre pas entièrement les frais du processus de sélection des chefs; la Loi sur les Indiens ne couvre plus ces frais.

Nous avons examiné un système que nous aurions aimé rétablir, à savoir notre système de clans. Notre système de clans n'est pas nécessairement documenté ni reconnu actuellement, mais nous avons fait les recherches nécessaires. Nous avons fait intervenir les anciens et des personnes qui avaient fait des recherches approfondies et des travaux dans ce domaine, car c'est sur cette information que nous voulions nous baser.

Ce qui nous a empêchés d'aller jusqu'au bout, c'est la magnifique performance de la Loi sur les Indiens pour ce qui est de diviser nos nations. Sagamok Anishnawbek est une collectivité des Premières nations, qui fait partie de la nation Anishnawbek. Dans certaines régions, la Three Fires Confederacy faisait partie de la famille de la nation Anishnawbek.

In our community in Sagamok, we recognize that people that live there, the Anishnawbek people, are Ojibwa, Potowatomi and Odawa as their ancestors' heritage. We are part of the Sagamok Anishnawbek. We are also part of a tribal council that provides service delivery to seven communities; and the tribal council provides services, because of economies of scale, that need to be shared.

We also are part of a political territorial organization called the Union of Ontario Indians — Anishnawbek Nation, as they are also called, but the corporate name is Union of Ontario Indians.

We sought to develop our constitution, our own self-governance, if you will, and we are developing this constitution internally in our community. We found that there was, and there continues to be, so many challenges and roadblocks to the true nation building that needs to take place.

As an example in Ontario, on distinct languages, the larger groupings, we have the Anishnawbek. We have the Haudenosaunee, the Mushkegowuk and the Lenapi.

Those are the larger groupings, the larger nations that current leaders aspire to return to, which would take care of many of the questions and issues you raised in terms of beyond the Indian Act and how we would do it.

Again, this is the work I am talking about that is essentially being done outside the Indian Act. Progress is slow because there is no resourcing for this work. We have leadership struggles because they are busy administering programs and services at the community level, and not a lot of time is focused on the larger issues of nation building and ensuring that the laws the First Nation wants to implement at its community level are consistent with other Anishnawbek communities. These are the current challenges that First Nations have as they move forward in dealing with self-government.

Obviously, negotiations are going on with the federal government that sometimes are being understood at the community level, at the First Nation level, because they are happening at an organizational level and not necessarily at the First Nation level. I am talking about the real First Nation-level work that takes place.

You have heard of gatherings, like the Three Fires Confederacy gatherings. You have heard the Iroquois caucus is meeting. They are talking about the same thing. Everything is outside the Indian Act.

Again, that is why I think First Nation leadership has recognized that, if everything is to fit in relation to section 35, everything about who we are as distinct peoples — we have the inherent abilities and right to govern ourselves and to ensure that our nations, languages, culture and ceremonies — will remain intact. That is really the challenge that First Nation leadership has.

Dans notre collectivité, à Sagamok, nous reconnaissons que les Anishnawbek qui y vivent sont d'ascendance Ojibwa, Potowatomi et Odawa. Nous faisons partie des Sagamok Anishnawbek. Nous faisons partie d'un conseil tribal qui fournit des services à sept collectivités et il fournit des services qui doivent être partagés, pour des raisons d'économies d'échelle.

Nous faisons également partie d'une organisation politique territoriale appelée Union of Ontario Indians — la nation Anishnawbek, comme on la dénomme également, mais la raison sociale est Union of Ontario Indians.

Nous avons essayé d'élaborer notre propre constitution et d'établir notre autonomie gouvernementale en quelque sorte, et nous élaborons cette constitution à l'intérieur de notre collectivité. Nous avons constaté qu'il existait, et qu'il existe toujours, de nombreux défis et de nombreux obstacles à l'édification d'une véritable nation, qui est essentielle.

En Ontario, par exemple, en ce qui concerne les langues distinctes et les groupes importants, nous avons les Anishnawbek. Il y a les Haudenosaunee, les Mush'kego et les Lenapi.

Ce sont les groupes importants, les nations importantes que les chefs actuels aspirent à rétablir et qui régleraient une grande partie des questions et des problèmes que vous avez soulevés, pour ce qui est de la façon de procéder et de dépasser la Loi sur les Indiens.

C'est le travail auquel je fais allusion, qui est effectué essentiellement en dehors de la Loi sur les Indiens. Les progrès sont lents, car nous n'avons pas les ressources nécessaires pour ce travail. Nous avons des conflits entre chefs, car les chefs sont occupés à administrer des programmes et des services au niveau de la collectivité et n'ont pas beaucoup de temps pour s'intéresser aux enjeux plus généraux touchant à l'édification d'une nation et de s'assurer que les lois que la Première nation veut mettre en œuvre au niveau de sa collectivité sont conformes à celles des autres collectivités Anishnawbek. Ce sont les difficultés auxquelles les Premières nations sont actuellement confrontées dans leur cheminement vers l'autonomie gouvernementale.

Certaines négociations avec le gouvernement fédéral sont, bien entendu, parfois comprises au niveau de la collectivité, au niveau de la Première nation, car elles se situent à un niveau organisationnel et pas nécessairement à celui de la Première nation. Je parle du travail qui se fait réellement au niveau de la Première nation.

Vous avez entendu parler de rassemblements comme ceux de la Three Fires Confederacy. Vous avez entendu dire que le caucus iroquois se réunit. Ils discutent du même sujet. Tout se fait en dehors de la Loi sur les Indiens.

C'est la raison pour laquelle les chefs des Premières nations ont reconnu que, si l'on veut que tout concorde avec l'article 35, tout ce qui concerne notre identité à titre de peuple distinct — nous avons les capacités et le droit inhérent de nous gouverner nous-mêmes et de nous assurer que nos nations, nos langues, nos cultures et nos cérémonies soient préservées. C'est le défi qui se pose aux chefs des Premières nations.

When the youth these days come to our assemblies, they remind leadership that they have a tremendous responsibility to ensure that the language — "the language" is what they keep saying — is not lost. In regard to he ceremonies that have been somewhat hidden because of the residential schools and these kinds of things that have negatively impacted who we are as a people, our people are saying: No, we cannot have that anymore.

We need our people to believe in who they are and to stand for what we believe in, in terms of our way of life and our ceremony. We have doctors, lawyers, teachers, historians and archaeologists; we have all these people to make our nations proud and strong.

What we need is the ability to do this. Mostly, resources are what are needed and lacking. We want to be active participants in the Canadian economy. We see the need to have businesses in our First Nation communities. We see the need for economic prosperity, not only for the communities, but for the individuals themselves.

Even though we all believe in sharing, I think there is that need to contribute to the Canadian economy. We need to contribute to Canadian society by continuing to express our language and share our ceremonies in the best ways that we can because that is who we are and that is what we have always done as First Nations people.

Senator Hubley: I will come back to the issue of governance. You touched on economic development briefly at the end of your explanation.

Do you see either the two- or four-year term as being of more or less advantage to having a governance structure that is consistent with other governments? Do you see that in any way as an advantage when you are developing your economies?

Mr. Toulouse: As I mentioned, you will not have any arguments from anyone to recognize that, in two years, we cannot do anything in terms of implementation and development of a plan. We need more time.

However, in terms of economic development, stability is necessary. We also need the capacity and capability of a local government to manage affairs. We need the policy reforms, structural change and capable governments for economic development to take off in our First Nation communities.

Senator Raine: Thank you very much for coming. We are all aware that First Nation governance is a big issue. I can see that, with the *McIvor* case, we now have a kind of deadline coming where there will be more people as status Indians. The lack of resources will become even more critical.

Lorsque les jeunes participent à nos assemblées, ils rappellent aux chefs qu'ils ont l'énorme responsabilité de veiller à ce que la langue — c'est ce dont ils ne cessent de parler — ne se perde pas. En ce qui concerne les cérémonies, elles sont restées quelque peu occultes en raison des incidences négatives qu'ont eues les pensionnats et autres phénomènes semblables sur notre identité en tant que peuple. Notre peuple estime que ce n'est plus tolérable.

Il est essentiel que notre peuple ait foi dans ce qu'il est et qu'il défende ses croyances en ce qui concerne son mode de vie et ses cérémonies. Nous avons des médecins, des avocats, des enseignants, des historiens et des archéologues; nous avons toutes les personnes qu'il faut pour que nos nations soient fières et vigoureuses.

Ce dont nous avons besoin, c'est de la capacité de le faire. Les ressources sont ce qui nous manque et ce dont nous avons le plus besoin. Nous voulons avoir une participation active à l'économie canadienne. Nous comprenons la nécessité d'avoir des entreprises dans nos collectivités des Premières nations. Nous comprenons la nécessité de la prospérité économique, non seulement pour les collectivités, mais aussi pour les individus.

Bien que nous croyions tous dans le partage, je pense qu'il est essentiel de contribuer à l'économie canadienne. Nous devons apporter notre contribution à la société canadienne en continuant d'exprimer notre langue et de partager nos cérémonies du mieux que nous le pouvons, car c'est ce que nous sommes et c'est ce qu'ont toujours fait les membres des Premières nations.

Le sénateur Hubley : Je reviendrai à la question de la gouvernance. Vous avez fait brièvement allusion au développement économique à la fin de vos explications.

Estimez-vous que la durée d'un mandat de deux ou de quatre ans est plus ou moins un avantage pour ce qui est d'une structure de gouvernance conforme à celle d'autres gouvernements? Pensez-vous que ce soit de quelque façon un avantage lorsque vous développez votre économie?

M. Toulouse : Comme je l'ai mentionné, personne ne contestera le fait qu'en deux ans, on ne peut pas faire quoi que ce soit en matière d'élaboration ou de mise en œuvre d'un plan. Nous avons besoin d'un délai plus long.

Cependant, en ce qui concerne le développement économique, la stabilité est essentielle. Nous avons également besoin de la capacité d'un gouvernement local de gérer les affaires. Nous avons besoin de réformes des politiques, de changements structurels et de gouvernements capables pour que le développement économique démarre dans les collectivités des Premières nations.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation. Nous sommes tous conscients du fait que la gouvernance des Premières nations est un enjeu important. Je vois que, avec l'affaire *McIvor*, nous avons maintenant une sorte d'échéance à partir de laquelle le nombre d'Indiens inscrits augmentera. L'insuffisance des ressources deviendra encore plus critique.

I suggest that, when you have a situation like this, people can mobilize to take steps. You said change has proven difficult as First Nations, and that INAC has started at different places and aims for different outcomes. That is probably a little bit of a reality.

If INAC was to provide short-term fixes to help in a long-term outcome — if we all accept that the long-term outcome is healthy, self-governed First Nations — what would a couple of short-term fixes be to help us arrive there?

Mr. Toulouse: The immediate response is: Implement the treaties. We have all signed treaties. Justice Linden, who finished the Ipperwash Inquiry, quite rightly pointed out that this province was founded on treaties. It is unfortunate, he writes, that only one party has benefited from the treaties and it was not the First Nations people.

We need to look at the resource-benefit sharing that is the spirit and intent of the treaties. We need to address that issue because First Nation leadership and administrators are tired of the "cap-in-hand" routine. Every time they go to the provincial or federal government, they do so with a cap in hand.

It is frustrating. It is downright embarrassing at times having to beg for a little bit of resources to do something. It should not be that way because we signed treaties. We need to implement those treaties. If the Department of Indian and Northern Affairs or the Government of Canada can find a way to implement those treaties and the resource-benefit sharing, our lives would be much better in respect to our ancestors and the spirit of our ancestors who signed those treaties for our betterment and for the betterment of this country. The agreement was to share.

The four basic foundational principles that Anishnawbek people have always been known for are the honesty, sharing, the kindness and the ability to be happy in terms of being able to achieve those things. Those things are some of the foundational principles in moving forward.

I know you are tasked with the responsibility of trying to improve certain things. In the particular case of this legislation, we need to look at the larger picture of what is ailing First Nation communities. Seeing our treaties not implemented is a big cause. If we can have the federal government look at resource-benefit sharing and move away from the program and services kind of issues, I think First Nation leadership and the citizens will prosper.

Senator Raine: I will make one comment. Your answer is wise. I would say, though, that not all First Nations have signed treaties. In British Columbia, where there are no treaties, I think

Je pense que, dans une situation comme celle-ci, les gens peuvent se mobiliser pour prendre des mesures. Vous avez dit que le changement s'était avéré difficile pour les Premières nations et que le MAINC avait commencé à différents endroits et visait des résultats différents. Ça correspond probablement un peu à une réalité.

Si le MAINC devait fournir des solutions à court terme pour aider à obtenir un résultat à long terme — si toutes les parties admettent que le résultat à long terme est bon, à savoir que les Premières nations aient leur autonomie gouvernementale —, quelles seraient deux ou trois solutions à court terme qui pourraient nous aider à atteindre cet objectif?

M. Toulouse : La réponse immédiate est la suivante : il faut mettre en œuvre les traités. Nous avons tous signé des traités. Le juge Linden, qui a mené l'enquête sur Ipperwash, a fait remarquer de façon très pertinente que la province a été fondée sur des traités. Il écrit qu'il est regrettable qu'une seule partie ait tiré profit des traités, et que ce ne sont pas les membres des Premières nations.

Il est essentiel d'examiner la question du partage des profits tirés des ressources, qui est l'esprit et l'objet des traités. Il est essentiel de régler cette question, car les chefs et les administrateurs des Premières nations en ont assez de la routine de la soumission. Chaque fois qu'ils s'adressent au gouvernement provincial ou au gouvernement fédéral, ils le font avec soumission.

C'est frustrant. C'est tout simplement embarrassant de devoir mendier pour obtenir un peu de ressources pour réaliser un projet. Ce ne devrait pas être le cas, car nous avons signé des traités. Il est essentiel qu'ils soient mis en œuvre. Si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou le gouvernement du Canada pouvait trouver un moyen de les mettre en œuvre et de mettre en œuvre le principe du partage des profits tirés des ressources, notre vie en serait considérablement améliorée, par rapport à nos ancêtres et à l'esprit de nos ancêtres qui ont signé ces traités pour que notre situation et celle de ce pays progressent. L'entente était fondée sur le partage.

Les quatre principes fondamentaux des Anishnawbek ont toujours été connus comme étant l'honnêteté, le partage, la bienveillance et la capacité d'être heureux en mettant ces principes en pratique. Ce sont des principes fondamentaux pour aller de l'avant.

Je sais qu'on vous a confié la responsabilité de tenter d'améliorer certaines situations. Dans le cas de ces dispositions législatives, il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble des causes des souffrances de nos collectivités. Une cause importante est le fait que nos traités ne sont pas mis en œuvre. Si le gouvernement fédéral pouvait examiner le principe du partage des profits tirés des ressources et prendre du recul par rapport au régime des programmes et des services, je pense que les chefs des Premières nations et que les membres prospéreraient.

Le sénateur Raine : Je ferai encore un seul commentaire. Votre réponse est sage. Je pense toutefois que les Premières nations n'ont pas toutes signé des traités. En Colombie-Britannique, où il

they definitely are moving towards making agreements with regards to resource sharing without treaties. It is interesting that it is perhaps a way to learn from each other.

The Chair: It is happening.

Senator Raine: Yes, thank you.

Senator Peterson: Thank you, chief, for your presentation. Following up on the treaties, do you think the Indian Act was an attempt by government to put into words what they believed the treaties said?

Mr. Toulouse: No; I believe the Indian Act was an attempt to control the people from the beginning.

Senator Peterson: When you talk about these other major issues like resources, education, housing and health, they obviously come under the treaties. Has it ever been defined what the treaties will cover?

Mr. Toulouse: In this day and age, the spirit and intent of treaties are something that I hear our people talking about on a regular basis. I am part of a treaty called the Robinson Huron Treaty, 1850.

We recently had a gathering to bring in youth, elders and community people near the First Nations community where the treaty was signed — Bawating as we call it, and Sault Ste. Marie as you know it. The gathering was held in the First Nations community outside of Bawating, Ketaganseebee Garden River and Batchewana. People had an opportunity to talk about what they believe the spirit and intent of the treaties were.

Our people currently say there has to be a different way to do things. We see continued imposition of jurisdiction in dealing with programs and services. Our leadership wants to deal with much larger issues. We want to protect our children. We want to ensure that women have a continued say in understanding these responsibilities. We want to ensure that our seniors and elders are taken care of. We want what everybody else wants — a better place for all our citizens to live, and to enjoy what everyone else has enjoyed and continues to enjoy.

Senator Peterson: I agree with you. However, the Indian Act is there. No one likes it, but no one wants to do anything with it — touch it or amend it. When you talk about building this new structure, are you thinking of something outside the Indian Act?

Mr. Toulouse: When I talk about recognition and implementation of First Nations governance, obviously, it is outside the Indian Act because the Indian Act does not provide for that. The Indian Act has the minister responsible for everything and anything.

I am saying that we need to be responsible. We want the recognition and implementation of our First Nations' governments. We will achieve this through certain works that

n'y a pas de traités, les Premières nations ont vraisemblablement tendance à opter pour la conclusion d'ententes concernant le partage des ressources. C'est intéressant, car c'est peut-être une possibilité d'apprendre en voyant ce que d'autres font.

Le président : C'est ce qui se passe.

Le sénateur Raine : Oui, merci.

Le sénateur Peterson : Merci pour votre exposé. Toujours à propos des traités, pensez-vous que la Loi sur les Indiens était, de la part du gouvernement, une tentative de transposer en mots ce qu'il pensait être la teneur des traités?

M. Toulouse : Non; je pense que la Loi sur les Indiens était depuis le début une tentative de contrôle des Autochtones.

Le sénateur Peterson : Les autres enjeux importants comme les ressources, l'éducation, le logement et la santé sont des questions qui, de toute évidence, relèvent des traités. Est-ce que la nature des questions couvertes par les traités a déjà été déterminée?

M. Toulouse : Actuellement, l'esprit et l'objet des traités sont une chose dont nos membres parlent régulièrement. Je suis sous le régime d'un traité appelé le traité Robinson-Huron de 1850.

Nous avons tenu récemment une assemblée réunissant des jeunes, des anciens et des résidents, à proximité de la collectivité des Premières nations où le traité a été signé — nous l'appelons Bawating et vous la connaissez sous le nom de Sault Ste. Marie. L'assemblée a été tenue dans la collectivité des Premières nations situées à l'extérieur de Bawating, Ketaganseebee Garden River et Batchewana. Les membres ont eu l'occasion de parler de ce qu'ils considéraient comme l'esprit et l'objet des traités.

Nos membres disent actuellement qu'il est essentiel de faire les choses d'une autre façon. On continue de nous imposer des programmes et des services. Nos chefs veulent régler des questions d'une portée beaucoup plus large. Nous voulons protéger nos enfants. Nous voulons nous assurer que les femmes aient en permanence leur mot à dire dans l'interprétation de ces responsabilités. Nous voulons nous assurer que l'on prenne soin de nos aînés et de nos anciens. Nous voulons ce que toutes les autres personnes veulent — une place où la vie sera meilleure pour tous nos membres et où ils pourront jouir de tous les avantages qu'ont eus les autres Canadiens et qu'ils continuent d'avoir.

Le sénateur Peterson : Je suis d'accord avec ce que vous dites. Cependant, la Loi sur les Indiens est là. Personne ne l'aime, mais personne ne veut faire quoi que ce soit à son sujet — y toucher ou la modifier. À propos de cette nouvelle structure que vous voulez édifier, pensez-vous à une structure extérieure à la Loi sur les Indiens?

M. Toulouse : Quand je parle de reconnaissance et de mise en œuvre de la gouvernance des Premières nations, il s'agit, bien entendu, d'une structure extérieure à la Loi sur les Indiens, car cette loi ne prévoit pas cela. D'après la Loi sur les Indiens, c'est le ministre qui est responsable d'absolument tout.

Il faut qu'on nous confie les responsabilités. Nous voulons la reconnaissance et la mise en œuvre de nos gouvernements des Premières nations. Nous y arriverons par le biais de certains

include policy reforms, structural change and building these capable governments. We have put in place processes and suggestions on how the Department of Indian and Northern Affairs can reach this goal collaboratively with us. We have talked about recognition and compliance with section 35 of the Constitution. This provision includes recognition of treaty and existing relationships, First Nations jurisdiction, First Nations governments and the evolutionary nature of relationships.

This is what we continue to put forward as the way forward. If we are not doing this, then we are back at the status quo. We know the status quo continues to create a wider gap between the haves and have-nots in terms of the poverty our communities are seeing.

The Auditor General of Canada has said that there is a huge gap in education. If we do not deal with recognition issues, we will see that gap in education continue because we are talking about the status quo — the same thing. That is what needs to change.

Senator Peterson: I agree with you totally in the bigger picture, but we are now talking about Indian Act elections. Senator Lang recommended that we provide enabling legislation to allow First Nations to do this — it only allows them to do it; they can say yes or no. Is this a road we should go down or not?

Mr. Toulouse: We need to look at doing something differently. We want to have governments that are accountable and we need to have a vision of principles and processes necessary to achieve real change. Again, I go back to the point that we need to do things that recognize and implement First Nations governments. I do not know how many times I can say that. That is the way forward.

A little tinkering to the Indian Act will provide an extra two years of elected leadership, but there is still a whole host of issues that need to be dealt with. We need to have the recognition and implementation of First Nations' governments. However, moving from two years to three or four years does provide a little more time for a leader to plan, develop and implement some projects.

The Chair: This is our last question. Please be brief, Senator Brazeau.

Senator Brazeau: We talked about reconstituting the true historical First Nations. The Royal Commission on Aboriginal Peoples recommended that we look at reconstituting the nations such as the Mi'kmaq, Mohawk, Algonquin, et cetera. I wholeheartedly support that 100 per cent.

mécanismes incluant des réformes de politiques, un changement structurel et la formation des gouvernements capables dont nous avons besoin. Nous avons mis en place des processus et fait des suggestions sur la façon dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pouvait atteindre cet objectif avec notre collaboration. Nous avons discuté de reconnaissance et de respect de l'article 35 de la Constitution. Cette disposition inclut la reconnaissance des rapports fondés sur les traités et des rapports actuels, la compétence des Premières nations, les gouvernements des Premières nations et la nature évolutive des relations.

C'est ce que nous continuons de présenter comme la solution pour l'avenir. Si nous ne faisons pas cela, nous reviendrons au statu quo. Nous savons que le statu quo continue de creuser l'écart entre les nantis et les démunis, pour ce qui est de la pauvreté qui touche nos collectivités.

La vérificatrice générale du Canada a dit qu'il existait un énorme écart dans le domaine de l'éducation. Si nous ne réglons pas ces questions de reconnaissance, cet écart se maintiendra, car ce sera le statu quo ou la même chose. C'est le type de changement qu'il est essentiel d'apporter.

Le sénateur Peterson : Je suis entièrement d'accord avec ce que vous dites sur le plan général, mais les présentes discussions portent sur les élections selon la Loi sur les Indiens. Le sénateur Lang a recommandé d'établir des dispositions législatives habilitantes qui permettraient aux Premières nations de le faire — qui les autoriseraient à le faire, sans plus; elles pourraient dire oui ou non. Est-ce bien la voie qu'il faudrait emprunter?

M. Toulouse : Nous devons examiner les possibilités de procéder autrement que maintenant. Nous voulons avoir des gouvernements qui rendent des comptes et il est essentiel que nous ayons une vision des principes et des processus nécessaires pour provoquer un véritable changement. Je reviens au fait que nous avons besoin de faire des choses qui reconnaissent et mettent en œuvre les gouvernements des Premières nations. Je ne sais pas combien de fois je pourrais le dire. C'est la façon de procéder pour l'avenir.

Si l'on se contente de rafistoler un peu la Loi sur les Indiens, ça pourrait prolonger le mandat des chefs élus de deux ans, mais il y aurait encore toute une série de questions à régler. La reconnaissance et la mise en œuvre des gouvernements des Premières nations sont essentielles. Cependant, si l'on prolonge le mandat de deux à trois ou quatre ans, cela donnerait aux chefs un peu plus de temps pour planifier, élaborer et mettre en œuvre quelques projets.

Le président : C'est notre dernière question. Veuillez être bref, sénateur Brazeau.

Le sénateur Brazeau : Nous avons discuté de la reconstitution des véritables Premières nations telles qu'elles étaient dans le passé. La Commission royale sur les peuples autochtones a recommandé d'examiner la reconstitution de nations telles que les Mi'kmaqs, les Mohawks, les Algonquins, et cetera. J'appuie cette recommandation à 100 p. 100.

Current self-government agreements have been signed in this country where nations have already had discussions with their people to implement exactly what you are saying. They have negotiated with the Government of Canada and signed agreements that will lead them to greater self-sufficiency in the future and give them the capacity to move there while they become self-sufficient.

You mentioned earlier that one reason these discussions are not moving at a fast pace is because of a lack of resources. Is there anything preventing First Nations communities from having these discussions on nation building and self-government? I cannot see why a lack of resources becomes an issue to go into communities and talk about the larger picture, instead of remaining under the status quo.

Mr. Toulouse: When I say lack of resources, that is only one issue. The bigger issue in talking about self-government negotiations is that the inherent rights policy is limiting. The policy does not truly talk about First Nations wanting to exercise certain jurisdictions. It talks about administrative capacity to manage existing programs and services. It does not go far enough, as far as First Nations' leadership is concerned. The leadership want to see recognition and implementation of First Nations' governments through the exercise of jurisdictions.

Again, the inherent rights policy is limiting in terms of what negotiators can negotiate from the federal side. It frustrates the First Nations leadership. It takes such a long time to reach an agreement because of the limitations of inherent rights policy on self-government.

Regarding nation building and why they are not moving toward it, I believe they are attempting to do what they can. The problem is that the current Indian Act has our First Nations leadership administering programs and services for which the federal government signs contribution agreements, as the major focal point, if you will. We all know that our people are in a situation where they have come through residential schools and we continue to see the impacts of the Indian Act.

We need an opportunity to heal. Our people are still grieving and in the healing process. We have experienced multi-generational impacts in loss of language, ceremony and culture. We are getting it back; we have not lost it entirely. We need to invest in our elders, our women and our youth so that we can demonstrate to the world that the indigenous population of Canada is alive and strong and continues to have traditional languages, ceremonies and spirituality for everyone's benefit. That is who we are. We are a distinct people. Our youth remind us of that, and we have to do something about it.

Des ententes sur l'autonomie gouvernementale ont été signées dans ce pays, alors que les nations avaient déjà tenu des discussions avec leurs membres pour mettre en œuvre précisément ce dont vous parlez. Elles ont négocié avec le gouvernement du Canada et signé des ententes qui leur apporteront une plus grande autonomie gouvernementale à l'avenir et leur donneront la capacité d'atteindre leurs objectifs en devenant autonomes.

Vous avez mentionné tout à l'heure qu'une des raisons pour lesquelles ces discussions ne progressent pas très vite, c'est le manque de ressources. Y a-t-il un obstacle à ce que les collectivités des Premières nations tiennent ces discussions sur l'édification d'une nation et sur l'autonomie gouvernementale? Je ne vois pas pourquoi le manque de ressources devient un problème lorsqu'il s'agit tout simplement d'aller dans les collectivités et de tenir des discussions sur un plan plus général, plutôt que de maintenir le statu quo.

M. Toulouse : Quand je parle de manque de ressources, ce n'est qu'un des problèmes. La plus grosse difficulté en ce qui concerne des négociations sur l'autonomie gouvernementale, c'est que la politique sur le droit inhérent est restrictive. Elle ne concerne pas vraiment les Premières nations qui veulent exercer certaines compétences. Elle porte sur la capacité administrative de gérer les programmes et services existants. Elle ne va pas assez loin, en ce qui concerne les chefs des Premières nations. Les chefs veulent la reconnaissance et la mise en œuvre des gouvernements des Premières nations par l'exercice des compétences.

J'insiste sur le fait que la politique sur le droit inhérent est restrictive en ce qui concerne ce que les négociateurs peuvent négocier avec le gouvernement fédéral. Cette situation est décourageante pour les chefs des Premières nations. La conclusion d'une entente prend beaucoup de temps en raison de la nature restrictive de la politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Pour ce qui est de l'édification d'une nation et des motifs pour lesquels nous ne nous orientons pas dans cette voie, je pense que les Premières nations essaient de faire ce qu'elles peuvent. Le problème, c'est que la Loi sur les Indiens actuelle charge les chefs des Premières nations de l'administration de programmes et de services pour lesquels le gouvernement signe des ententes de contribution qui en sont le point de mire en quelque sorte. Nous savons tous que nos membres sont passés dans les pensionnats, et nous continuons de subir les conséquences de la Loi sur les Indiens.

Nous avons besoin d'une possibilité de guérir. Nos membres sont encore dans la peine et en voie de guérison. Nous avons subi des impacts qui ont touché plusieurs générations en matière de perte de la langue, de nos cérémonies et de notre culture. Nous sommes en train de récupérer tout cela; nous n'avons pas encore tout perdu. Il est essentiel que nous investissions dans nos anciens, dans nos femmes et dans nos jeunes, pour pouvoir démontrer que la population autochtone du Canada est bien vivante, qu'elle est vigoureuse et qu'elle conserve ses langues, ses cérémonies et sa spiritualité ancestrales, dans l'intérêt de tous. C'est notre identité. Nous sommes un peuple distinct. Nos jeunes nous le rappellent et nous devons agir.

The Chair: Mr. Toulouse, thank you for sharing that with us this morning. You have presented excellently and responded candidly, which we appreciate. As you can understand, we have a challenge before us. It is not easy because many of us are asking how we can devolve from the Indian Act and meet the needs of our First Nations right across the country. We thank you and Ms. Lazore for appearing this morning.

Senators, we will stay in full committee to deal with the supplementary budget. Originally, we were to travel to Alberta but we have changed our plans because in terms of elections, the Indian Act applies to a greater degree in British Columbia. Therefore, it is the decision of the steering committee, which we discussed with the committee, to travel to British Columbia in that respect.

We have to submit a supplementary budget, which is $172,000 in total. However, I believe this amount is about $42,000 more than the budget prepared for the Alberta trip. However, we will be in B.C. for a day and a half longer than we had planned for Alberta. The Manitoba trip was budgeted at $138,500, and we expended about $80,000. That difference provides flexibility in budgeting for the B.C. trip. We will mitigate the costs where we are able to do so. Are there questions on the supplementary budget?

Senator Raine: I think the hotel costs are a little high at that time of the year.

The Chair: This is a budgeted amount. When we were in Manitoba, we spent just over one half of the amount budgeted. I am sure that we will be prudent in seeking accommodations for this part of the study.

If there are no questions, I ask for a mover. It is moved by Senator Lovelace Nicholas. All in favour? Opposed? Carried, unanimously.

We will move in camera for the remaining items.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement and to make consequential amendments to other acts, met this day at 6:29 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

Le président : Monsieur Toulouse, je vous remercie d'avoir partagé vos réflexions avec nous. Vous avez fait un excellent exposé et répondu en toute franchise à nos questions, ce que nous apprécions. Comme vous le comprenez certainement, un défi se pose à nous. Ce n'est pas facile, car bon nombre d'entre nous se demandent comment on peut s'éloigner de la Loi sur les Indiens tout en répondant aux besoins de nos Premières nations, dans l'ensemble du pays. Nous vous remercions, vous et Mme Lazore, d'être venus aujourd'hui.

Sénateurs, nous resterons en comité plénier pour examiner le budget supplémentaire. À l'origine, il était prévu que nous voyagerions en Alberta, mais nous avons modifié nos plans car, en ce qui concerne les élections, la Loi sur les Indiens s'applique davantage à la Colombie-Britannique. C'est donc le comité directeur qui a pris la décision de voyager en Colombie-Britannique, après en avoir discuté.

Nous devons présenter un budget supplémentaire qui est de 172 000 $ au total. Je pense toutefois que le montant ne dépasse que d'environ 42 000 $ le budget qui avait été préparé pour le voyage en Alberta. La durée de notre séjour en Colombie-Britannique sera d'une journée et demie de plus que ce que nous avions prévu pour notre voyage en Alberta. Pour le voyage au Manitoba, nous avions prévu un budget de 138 500 $ et nous n'en avons dépensé qu'environ 80 000 $. Cette différence nous donne une certaine marge de manœuvre pour préparer le budget du voyage en Colombie-Britannique. Nous réduirons les coûts là où c'est possible. Y a-t-il des questions sur le budget supplémentaire?

Le sénateur Raine : Je pense que les frais d'hébergement sont un peu élevés pour cette période-ci de l'année.

Le président : C'est le montant prévu au budget. Quand nous étions au Manitoba, nous n'avons dépensé qu'un peu plus de la moitié du montant prévu. Je suis certain que nous ferons preuve de prudence pour l'hébergement, pour ce volet-ci de notre étude.

Si vous n'avez pas de questions à poser, je cherche un motionnaire. C'est le sénateur Lovelace Nicholas qui propose la motion. Êtes-vous tous pour? Êtes-vous contre? La motion est adoptée à l'unanimité.

Nous poursuivrons les délibérations à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 29, pour étudier le projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les Premières nations maanulthes et modifiant certaines lois en conséquence.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*English*]

The Chair: Good evening. Welcome to all honourable senators, members of the public and viewers across the country watching these proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. You may be watching on CPAC or possibly on the web.

I am Senator St. Germain from British Columbia, chair of the committee. Our mandate on this committee is to examine legislation in matters relating to the Aboriginal Peoples of Canada generally.

[*Translation*]

Before getting to the heart of our mandate, which is a study of Bill C-41, I would like to introduce the committee members who are here this evening.

[*English*]

I will start on my left with Senator Brazeau from the province of Quebec. Next to Senator Brazeau is Senator Raine from the province of British Columbia. Next to her is Senator Brown from the province of Alberta. On my right is Senator Peterson from the province of Saskatchewan. Next to Senator Peterson is Senator Campbell from British Columbia. Next to Senator Campbell is Senator Carstairs from Manitoba.

This evening, the committee examines Bill C-41, An Act to give effect to the Maanulth First Nations Final Agreement Act. The Maanulth First Nations Final Agreement is the second comprehensive treaty concluded under the British Columbia treaty process and the first under that process that involves more than one First Nation community. The Maanulth First Nations Final Agreement provides five Maanulth First Nations with certain rights and benefits regarding lands, resources and self-government over their lands, resources and members. The final agreement sets out the treaty rights that will be accorded to Maanulth First Nations and protected under the Canadian Constitution. The final agreement creates mutually binding obligations and commitments on the negotiating parties and can be relied on by all persons.

To discuss the bill further, we have before us tonight Minister Strahl, a great British Columbian in his own right, and his parliamentary secretary, another great British Columbian, John Duncan, M.P. They are accompanied by Eric Denhoff, Chief Federal Negotiator. With them is Lorne Beiles, Counsel at the Department of Justice Canada. We welcome you to our committee hearing.

Minister Strahl, I understand you removed yourself from an important cabinet committee meeting, which you chair, by the way, so that you can be with us for 20 to 30 minutes. With that in mind, perhaps you can make a brief presentation on the bill, which will be followed by brief questions from senators.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs, aux membres du public ainsi qu'aux personnes de partout au pays qui regardent la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Vous nous regardez peut-être sur la CPAC ou sur Internet.

Je suis le sénateur St. Germain, de la Colombie-Britannique, et je suis le président du comité. Le mandat de notre comité est d'étudier les mesures législatives et les questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

[*Français*]

Avant que nous entrions dans le cœur de notre mandat, l'étude du projet de loi C-41, j'aimerais vous présenter les membres du comité qui sont présents ce soir.

[*Traduction*]

Je vais commencer à ma gauche avec le sénateur Brazeau, du Québec. À côté du sénateur Brazeau se trouve le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique. À côté d'elle est assis le sénateur Brown, de l'Alberta. À ma droite se trouve le sénateur Peterson, de la Saskatchewan. À côté du sénateur Peterson est assis le sénateur Campbell, de la Colombie-Britannique, et à côté de lui se trouve le sénateur Carstairs, du Manitoba.

Ce soir, le comité étudie le projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les Premières nations Maa-nulth. L'accord définitif des Premières nations Maa-nulth est le deuxième accord exhaustif à être conclu dans le cadre du processus des traités de la Colombie-Britannique, et le premier, dans le cadre de ce processus, qui porte sur plus d'une collectivité des Premières nations. L'accord définitif des Premières nations Maa-nulth accorde certains droits et avantages à cinq Premières nations Maa-nulth; ces droits et avantages portent sur les terres, sur les ressources ainsi que sur la gouvernance autonome des terres, des ressources et des membres. L'accord définitif présente les droits issus des traités qui seront accordés aux Premières nations Maa-nulth et protégés par la Constitution canadienne. L'accord définitif crée des obligations et des engagements qui lient mutuellement les parties aux négociations; tous peuvent y avoir recours.

Pour poursuivre la discussion sur le projet de loi, nous accueillons ce soir le ministre Strahl, qui est lui-même un grand Britanno-colombien, et son secrétaire parlementaire — un autre grand Britanno-colombien —, John Duncan, député. Ils sont accompagnés d'Eric Denhoff, négociateur en chef du gouvernement fédéral, et de Lorne Beiles, conseiller juridique pour le ministère de la Justice Canada. Nous vous souhaitons la bienvenue à la séance de notre comité.

Monsieur Strahl, si je comprends bien, vous vous êtes retiré d'une séance importante d'un comité du Cabinet, comité dont vous êtes le président, en passant, pour être des nôtres pendant 20 à 30 minutes. Pour cette raison, vous pourriez présenter une courte déclaration sur le projet de loi, qui serait suivie de questions brèves de la part des sénateurs.

Hon. Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians: I begin my remarks by thanking you and the committee for inviting me to appear before this important committee again. It has been a busy spring for us all and it is proving to be busy right up to the last moment here. It is a delight to be back because this day and this bill are both important.

On June 9, we talked about Bill C-28, An Act to amend the Cree-Naskapi (of Quebec) Act. Today we focus our attention on another historic bill that will occupy a significant place in the history of our country and our government's relations with First Nations people, Bill C-41, the Maanulth First Nations Final Agreement Act.

Before I go further, I want to take a moment to thank you, chair, and honourable senators for the vital role you have played in enabling us all to achieve as much as we have as quickly as we have with this bill and others. This recent burst of activity, combined with the steady accomplishments that we have achieved together over the last couple of years, make it clear to me — and it should be clear to all Canadians — that we are experiencing a profound period of renewal and progress in our country. There is much work to do, but I have been encouraged, and I think all Canadians should be encouraged, by the fact this committee has been very activist. We have been able to muscle through important and historic legislation. For that, I thank you.

In addition to the work of the committee and the legislative work, we were also able to celebrate on June 11 last week the one-year anniversary of the Prime Minister's apology on behalf of all Canadians. I was delighted to take part in that apology as the minister. Working with the former residents of the Indian residential schools, realizing the profound impact of that apology and what that statement has been able to generate has become more than only a symbolic act. It has become a way to rekindle relations between the Government of Canada and this country's Aboriginal Peoples. The gesture a year ago was compelling, and I believe the impact is only now beginning to be felt across the country and even around the world.

As well, I was privileged to be in the Lower Mainland of British Columbia to participate in the celebration to mark the coming into force of the Tsawwassen First Nation Final Agreement Act. You were there as well, Mr. Chair. It was a great day. It was the first urban treaty in Canada, the first agreement negotiated and signed pursuant to the British Columbia treaty process to come into effect. It was a big day and a proud day for the Tsawwassen First Nation and many others who worked on that treaty.

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits : J'aimerais d'abord vous remercier, monsieur le président, vous et vos collègues, de m'avoir invité à prendre de nouveau la parole devant votre comité important. Nous avons tous eu un printemps chargé, et dans notre cas, il s'avère chargé jusqu'à la dernière minute. Je suis ravi d'être de retour car la journée d'aujourd'hui et le projet de loi en question sont tous deux importants.

Le 9 juin, nous avons parlé du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec. Aujourd'hui, nous portons notre attention sur un autre projet de loi historique — le projet de loi C-41, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant les Premières nations Maa-nulth — qui occupera une place importante dans l'histoire de notre pays et dans les relations de notre gouvernement avec les Premières nations.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier, monsieur le président, vous et les honorables sénateurs, de votre travail crucial qui nous a permis à tous d'accomplir autant en si peu de temps sur le plan de ce projet de loi et d'autres. Le récent regain d'activité, combiné aux réalisations soutenues auxquelles nous sommes arrivés ensemble au cours des deux dernières années, est une indication claire selon moi que nous traversons une profonde période de renouvellement et de progrès au Canada, et ces indications devraient être claires également pour tous les Canadiens. Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais l'attitude grandement activiste du comité m'encourage, et je pense qu'elle devrait encourager tous les Canadiens. Nous avons réussi à faire adopter des lois importantes et historiques. Je vous en remercie.

En plus de participer aux travaux du comité et aux travaux sur la loi, nous avons eu l'occasion de souligner, le 11 juin dernier, le premier anniversaire de la présentation d'excuses par le premier ministre au nom de tous les Canadiens. À titre de ministre, j'étais ravi de participer aux excuses. En travaillant avec les anciens élèves des pensionnats indiens, je me suis rendu compte des effets profonds de ces excuses; ce qu'elles ont permis de créer montre qu'elles sont bien plus qu'un geste symbolique : elles sont devenues une façon de rétablir et de raviver les relations entre le gouvernement fédéral et les Autochtones du Canada. Le geste était convaincant il y a un an, mais je crois que nous commençons seulement à en sentir les effets, partout au pays et même autour du monde.

J'ai aussi eu l'honneur de participer à une célébration visant à marquer l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accord définitif concernant la Première nation de Tsawwassen, célébration qui s'est déroulée dans la vallée du Bas-Fraser, en Colombie-Britannique. Vous y étiez aussi, monsieur le président. C'était une journée formidable. Il s'agissait du premier traité urbain conclu au Canada et du premier accord négocié et signé dans le cadre du processus des traités de la Colombie-Britannique à entrer en vigueur. C'était une journée importante et digne de fierté pour la Première nation de Tsawwassen ainsi que pour les nombreuses personnes qui ont travaillé sur le traité.

In April, I was privileged to be in Port Alberni on beautiful Vancouver Island to sign the Maanulth First Nations Final Agreement. That ceremony was meaningful as well. It is a landmark accord. It gives the force of Canadian law to the agreement and that is what brings us together today. I do not know if we need to go into the facts, but I am happy to discuss the details of the Maanulth First Nations Final Agreement, Bill C-41, that transforms this agreement into law.

I do not know if that is necessary. I know at second reading in the Senate the committee made as strong and persuasive a case in favour of the bill as anything that I might say. Everyone has had a chance to review the bill and I have appreciated your strong words of support.

In the Senate debates, there was a thorough and convincing argument on the five key elements of Bill C-41. You spoke, Mr. Chair, about how the Maanulth First Nations Final Agreement gives the Maa-nulth communities authority over the use of their traditional lands and how this authority gives them the power to boost economic development in their communities.

You spoke about how the Maanulth First Nations Final Agreement provides the Maa-nulth communities with capital transfers and the immediate and ongoing financial resources they need to fund vital social services and to boost social developments in their communities.

You spoke about how this agreement invests the Maa-nulth communities with taxation powers, making it possible for them to tap into community wealth and use that wealth to develop their own unique responses to current needs and future challenges.

You spoke about how this agreement clarifies the status of natural resources in the region and, in so doing, strengthens the ability of the Maa-nulth First Nations to manage resources on their land, develop thriving resource-based industries and harvest renewable resources in a environmentally sustainable way.

You also spoke about how the Maanulth First Nations Final Agreement equips the people of the Maa-nulth communities with elected, accountable governments, governments that enable these communities to chart their own course, governments that enable them to work as equals with other governments in the region and across the province, and governments that arm them with the power to assume their rightful role in the overall growth, development and prosperity of Canada.

The final agreement and, by extension, Bill C-41 supplies the Maa-nulth people with the vital tools they need to build increasingly prosperous, vibrant, successful communities. I believe all committee members agree with these words. Indeed, I need only to look at the committee's March 2007 report as proof of this agreement.

En avril, j'ai eu l'honneur de signer, à Port Albani, situé sur la magnifique île de Vancouver, l'Accord définitif des Premières nations Maa-nulth. Cette cérémonie aussi était importante. Il s'agit d'une entente marquante qui donne force de loi au Canada à l'accord; c'est la raison pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui. Je ne sais pas s'il est nécessaire de le faire, mais je serais ravi de discuter des détails de l'Accord définitif des Premières nations Maa-nulth et du projet de loi C-41, qui donne force de loi au Canada à l'accord.

Je ne sais pas s'il est nécessaire de le faire. Je sais que lors de la deuxième lecture au Sénat, le comité a appuyé le projet de loi avec autant de conviction et de manière aussi convaincante que je pourrais le faire. Tout le monde a eu l'occasion de réviser le projet de loi et je suis reconnaissant de votre grand appui.

Au cours des débats au Sénat, vous avez parlé en profondeur et avec persuasion des cinq éléments clés du projet de loi C-41. Vous avez expliqué, monsieur le président, comment l'Accord définitif des Premières nations Maa-nulth donne aux collectivités Maa-nulth le pouvoir de décider de l'utilisation de leurs terres traditionnelles et comment ce pouvoir leur donne les moyens de stimuler leur développement économique.

Vous avez noté le fait que l'Accord définitif des Premières nations Maa-nulth transfère des capitaux aux collectivités Maa-nulth; ces capitaux offriront les ressources financières immédiates et continues dont elles ont besoin afin de financer des services sociaux essentiels et de renforcer le développement social dans leurs collectivités.

Vous avez mentionné que l'accord confère aux collectivités Maa-nulth des pouvoirs d'imposition; ce pouvoir leur permet de mettre à profit leur richesse et d'utiliser cette richesse pour élaborer leurs propres solutions aux besoins courants et aux défis à venir.

Vous avez expliqué comment l'accord clarifie le statut des ressources naturelles de la région et, ainsi, consolide la capacité des Premières nations Maa-nulth de gérer les ressources de leurs terres, de développer des industries florissantes basées sur les ressources et de récolter les ressources renouvelables d'une façon viable sur le plan environnemental.

De plus, vous avez mentionné la manière dont l'accord fournit aux membres des collectivités Maa-nulth des gouvernements élus et responsables; des gouvernements qui permettent à ces collectivités de choisir elles-mêmes la voie à suivre et de travailler d'égal à égal avec les autres gouvernements de la région et de la province; des gouvernements qui leur donnent le pouvoir d'assumer le rôle qui leur revient dans l'ensemble de la croissance, du développement et de la prospérité du Canada.

L'accord définitif et, par extension, le projet de loi C-41 fournissent aux Maa-nulth les outils essentiels pour bâtir des collectivités de plus en plus prospères, de plus en plus dynamiques, et qui connaissent de plus en plus de succès. Je crois que tous les membres du comité sont d'accord avec moi. En effet, je n'ai qu'à consulter votre rapport de mars 2007 pour en voir la preuve.

In that forward-looking report, the committee identified six factors that are essential for Aboriginal economic development. The report stated that the federal government must renew its approach to Aboriginal economic development by negotiating and signing comprehensive final agreements with First Nations communities. We are taking that action.

At the same time, these agreements, such as the one we have before us tonight, enable these communities to fulfill the five other factors the committee identified in its report as well.

Equipped with this final agreement, the Maa-nulth people can partner with industry. They can overcome Indian Act barriers to development. They can access traditional lands and natural resources. They can develop vital community institutions such as modern governance regimes. They can develop, and then take advantage of, culturally relevant education and practical training.

We are not the only ones who recognize the transformative meaning of the Maanulth First Nations Final Agreement. I believe the Maa-nulth people do as well. In fact, they appreciate the value and the potential of the agreement most of all. I gained a clearer understanding of that appreciation at the ceremonies that we were at together in Port Alberni to participate in the signing ceremony and the celebrations that went with that signing.

During those discussions, ceremonies and the fine speeches that were made, I was able to understand better the satisfaction and fulfillment on the faces of the elders, some of whom have given their lives to stand up for this sort of agreement. It was exciting to see how the young people reacted to the final agreement and the celebration that took place. It was wonderful to see the extended community come together for that ceremony to say, "We support this as well."

I heard confidence there from the people that spoke, and a belief in the words of the leaders, such as hereditary Chief Anne Mack of the Toquaht Nation, who said the agreement brings her people one step closer to realizing the visions of her ancestors, visions of a bright future for her community's children and the generations of children to come.

Mr. Chair, I ask that you and your honourable senators here today take another step to bring us yet closer to realizing those visions; one step closer to creating even healthier, more vibrant and prosperous Maa-nulth communities for years to come. I ask you to continue your support for Bill C-41. I ask you to pass this legislation as quickly as possible. I know some people with us tonight that are maybe in the audience and who may be witnesses later will be delighted and more delighted than me at driving this agreement through to conclusion in this spring session.

The Chair: Thank you, Minister Strahl, for recognizing the economic development study of this committee. It is not mine; it is ours. I look at Senator Dyck, Senator Lovelace Nicholas, Senator Campbell and Senator Peterson. They were all part of that study, and they played a significant role in coming forward with the study and the recommendations that flowed from it.

Dans ce rapport avant-gardiste, le comité a cerné six facteurs essentiels au développement économique des Autochtones. Le rapport déclare que le gouvernement fédéral doit revoir son approche au développement économique des Autochtones en négociant et en signant des accords définitifs exhaustifs avec des collectivités des Premières nations. C'est ce que nous faisons.

De plus, les accords comme celui que nous étudions ce soir permettent aux collectivités de remplir les cinq autres facteurs que le comité a cernés dans son rapport.

Avec l'accord définitif, les Maa-nulth peuvent s'associer à l'industrie. Ils peuvent surmonter les obstacles au développement créés par la Loi sur les Indiens. Ils peuvent accéder aux terres traditionnelles et aux ressources naturelles. Ils peuvent créer des institutions communautaires essentielles, comme des régimes modernes de gouvernance. Ils peuvent également mettre en place un système d'éducation et de formation pratique adapté à leur culture, et en tirer parti.

Nous ne sommes pas les seuls à reconnaître les transformations qu'entraînera l'Accord définitif des Premières nations Maa-nulth. Je crois que les Premières nations Maa-nulth les reconnaissent aussi. En fait, elles comprennent mieux que tous la valeur et le potentiel de l'accord définitif. J'ai mieux constaté cette compréhension lorsque j'étais, avec vous, à Port Alberni, pour participer à la cérémonie de signature et aux célébrations s'y rattachant.

Au cours des discussions, des cérémonies et des excellents discours qui ont été prononcés, j'ai mieux saisi la satisfaction et le sentiment d'accomplissement visibles sur le visage des aînés; certains d'entre eux ont dévoué leur vie à la défense de ce genre d'accord. C'était passionnant de voir la réaction des jeunes gens à l'accord définitif et à la célébration. C'était aussi merveilleux de voir la collectivité élargie se joindre à la célébration pour montrer qu'elle appuie elle aussi l'accord.

J'ai entendu la confiance dans la voix des personnes qui ont pris la parole et la conviction dans les paroles de dirigeants comme la chef héréditaire Anne Mack, de la nation Toquaht, qui a dit que l'accord amenait son peuple plus près de réaliser la vision de ses ancêtres, qui ont imaginé un avenir prometteur pour leurs enfants et les générations futures.

Monsieur le président, je vous demande, à vous et aux honorables sénateurs rassemblés aujourd'hui, de franchir un autre pas vers la réalisation de cette vision et la création de collectivités Maa-nulth encore plus saines, dynamiques et prospères pour les années à venir. Je vous demande de continuer à soutenir le projet de loi C-41 et de l'adopter le plus rapidement possible. Je sais que certaines personnes qui sont ici aujourd'hui, qui font peut-être partie du public ou qui seront peut-être des témoins plus tard, seront ravies, encore plus ravies que moi, de faire avancer l'accord pour tirer une conclusion avant la fin de la session du printemps.

Le président : Je vous remercie, monsieur le ministre Strahl, d'avoir relevé l'étude sur le développement économique menée par le comité. Elle n'est pas à moi; elle est à nous. Je me tourne vers le sénateur Dyck, le sénateur Lovelace Nicholas, le sénateur Campbell et le sénateur Peterson. Ils y ont tous participé et ont joué un grand rôle dans la présentation de l'étude et des recommandations qui en ont résulté.

Now I will open up the meeting to questions.

Senator Campbell: I congratulate the negotiators on all sides. This document is not easy to read to the end. There are many sections where I know there was deep soul searching on the part of everyone. I want to commend the negotiators on all sides for staying in that room and coming to this end.

I believe that perhaps Mr. Denhoff will be able to answer this question. One question in the Senate today involved water and how water is regulated within the agreement. I understand that you may be able to enlighten us on that question.

Eric Denhoff, Chief Federal Negotiator, Indian and Northern Affairs Canada: There are two elements to water in the treaty. One element relates to reservations or allocations of water under the provincial British Columbia water system for water that flows through a river or a stream. The other element relates to groundwater and, as I understand it, the question that was asked related to ground water.

British Columbia at this point does not have provincial law regulating the volume of groundwater under Maa-nulth lands, the lands that will become Maa-nulth First Nation lands after the treaty. The agreement states, however, that if British Columbia does bring into force laws regulating the volume of groundwater under their lands, the groundwater can be extracted and used. If it is reasonably available, British Columbia will attempt to reach an agreement with the individual Maa-nulth First Nation on the volume of groundwater that can be extracted and used for specific purposes, in this case, for domestic and agricultural or industrial purposes. That approach is essentially the same one that was taken on allocations of water from streams and rivers.

The agreement specifies that any such agreement that B.C. might negotiate must take into account sustainability of the aquifer, the availability of the water and its quality, the water needs of the Maa-nulth First Nation and the requirements of any applicable federal or provincial law. This agreement is a bit unusual in that the current legislative regime in B.C. is such that B.C. has not yet legislated in an area of primary provincial jurisdiction. It is not an area of federal jurisdiction. A landowner in British Columbia, a farmer or other person, can extract groundwater more or less at will now, with few restrictions. It is anticipated that at some point in the future, B.C. will pass regulations dealing with that situation. This agreement provides a mechanism for Maa-nulth's interests to be taken into account.

Senator Campbell: I want to be clear. At the present time, are there no regulations that govern anyone with regard to groundwater?

Mr. Denhoff: That is right. Nothing in this agreement changes the federal-provincial definition of powers relative to water.

Senator Campbell: Thank you very much. I should point out that Mr. Denhoff is the federal negotiator that I spoke of.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Campbell : Je félicite les négociateurs de toutes les parties. Ce n'est pas facile de lire le document jusqu'à la fin. Je sais que certaines sections ont demandé une réflexion profonde de la part de tous. Je tiens à louer les négociateurs de toutes les parties de ne pas avoir abandonné et d'en être arrivés à cette conclusion.

Je crois que M. Denhoff pourra répondre à ma question. Une des questions soulevées au Sénat aujourd'hui portait sur l'eau et sur la réglementation de l'eau en vertu de l'accord. Je pense que vous êtes peut-être en mesure de nous éclairer là-dessus.

Eric Denhoff, négociateur en chef du gouvernement fédéral, Affaires indiennes et du Nord Canada : Il y a deux facteurs liés à l'eau dans le traité. Le premier porte sur les réserves d'eau ou l'attribution de l'eau selon le réseau provincial d'alimentation en eau de la Colombie-Britannique pour l'eau de rivière ou de ruisseau. Le second facteur porte sur l'eau souterraine; si j'ai bien compris, la question posée était au sujet de l'eau souterraine.

La Colombie-Britannique ne possède pas de loi provinciale régissant l'eau qui se trouve sous les terres Maa-nulth, les terres qui appartiendront aux Premières nations Maa-nulth après la signature du traité. Cependant, l'accord stipule que, si le gouvernement de la Colombie-Britannique adopte des lois régissant l'eau qui se trouve sous leurs terres, l'eau souterraine pourra être extraite et utilisée. Si elle existe en quantité raisonnable, le gouvernement de la Colombie-Britannique s'efforcera de s'entendre avec les Premières nations Maa-nulth sur la quantité qui peut être extraite et utilisée à des fins précises. Cette approche est essentiellement identique à celle adoptée pour l'allocation de l'eau provenant des cours d'eau et des rivières.

L'accord stipule que toute entente de ce genre négociée avec la Colombie-Britannique doit tenir compte de la durabilité du réservoir aquifère, de la quantité et de la qualité de l'eau disponible, des besoins en eau des Premières nations Maa-nulth et des dispositions de toute loi fédérale et provinciale applicable. Cet accord est un peu inhabituel en ce sens que le régime législatif actuellement en vigueur en Colombie-Britannique n'a pas encore réglementé ce secteur qui relève principalement des provinces. En ce moment, les propriétaires de la Colombie-Britannique, les agriculteurs ou d'autres personnes peuvent extraire l'eau souterraine plus ou moins à volonté en respectant seulement quelques restrictions. On prévoit qu'à un moment ou à un autre, le gouvernement de la Colombie-Britannique adoptera un règlement pour gérer cette situation. Cet accord fournit un mécanisme qui permet de prendre en compte les intérêts Maa-nulth.

Le sénateur Campbell : Je tiens à être clair. En ce moment, il n'y a aucun règlement régissant qui que ce soit en ce qui concerne l'eau souterraine?

M. Denhoff : C'est exact. Rien dans cet accord ne modifie la nature des pouvoirs fédéraux et provinciaux en matière d'eau.

Le sénateur Campbell : Merci beaucoup. Je dois signaler que M. Denhoff est le négociateur fédéral dont j'ai parlé.

Senator Carstairs: I have three areas of questioning. On page 5 of the Maa-nulth First Nations Final Agreement, I noted that there was a section on international legal obligations. Section 1.7.4 says, "Canada will Consult with the applicable Maa-nulth First Nation Government in respect of the development of positions taken by Canada before an International Tribunal . . . ."

Were they consulted on the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, which your government chose not to support?

Mr. Strahl: I cannot answer that. I will ask Mr. Denhoff to answer.

Mr. Denhoff: I do not think they were, strictly speaking,. The provisions of section 1.7.4 on page 5 of the agreement will not take effect until the effective date of the treaty, which will be sometime after Royal Assent is granted. It is possible that if the situation occurred after the effective date of this treaty, Canada would have entered into consultation with Maa-nulth.

Senator Carstairs: That answer leads to the next question. This process is ongoing, and Canada could change its position at any time on the United Nations declaration on indigenous peoples. Is it the intent of the minister to consult now when this treaty takes effect with respect to the position of this community on the United Nations declaration of indigenous peoples?

Mr. Strahl: I will say my part, and then ask the justice lawyer to comment.

It is not the intention of the government to change our position on the UN Declaration on the Rights of Indigenous People. We have laid out our position, both at the United Nations and in other formats. There is no intention to change that position. Perhaps our legal adviser can tell us more.

Lorne Beiles, Counsel, Department of Justice Canada: The provisions of the final agreement relating to international legal obligations are meant to ensure a process in the event of consultation. Ensuring that the rights given to Maa-nulth First Nations under the final agreement do not result in Canada violating any pre-existing international legal obligations, a process under which, if there is a potential conflict between the rights of Maa-nulth and their law-making authorities and a legal obligation, the Maa-nulth law can be amended. The final agreement is not geared towards things like the UN declaration. It is geared towards a situation like taxation, for example. Maa-nulth has certain taxation powers. Canada has certain obligations under international taxation agreements. If Maa-nulth taxation powers could somehow violate Canada's obligations under a tax convention that Canada has with another nation, these treaty provisions would be triggered. The provisions provide a process under which either Maa-nulth would change its laws to ensure that Canada is now brought back into compliance with its legal obligations, or there is a process under which if Maa-nulth disagrees with Canada's position, and the Maa-nulth law affects the international obligation, there can be a process of determining whether Maa-nulth law has that impact. It is geared toward

Le sénateur Carstairs : J'ai des questions relatives à trois domaines. À la page 5 de l'Accord définitif des Premières nations Maa-nulth, j'ai remarqué qu'il y avait une section consacrée aux obligations juridiques internationales. La section 1.7.4 stipule : « Le Canada consultera le gouvernement de première nation Maa-nulth intéressé à l'égard de l'élaboration des positions prises par le Canada devant un tribunal international... »

Ont-ils été consultés dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones que votre gouvernement a choisi de ne pas appuyer?

M. Strahl : Je ne peux pas répondre à cette question. Je vais demander à M. Denhoff de le faire.

M. Denhoff : Je ne pense pas qu'ils l'aient été à proprement parler. Les dispositions de la section 1.7.4, à la page 5, ne s'appliqueront pas tant que le traité n'entrera pas en vigueur, ce qui devrait avoir lieu peu après la sanction royale. Si la situation s'était produite après la date d'entrée en vigueur du traité, le Canada aurait peut-être consulté les Maa-nulth.

Le sénateur Carstairs : Cette question m'amène à la suivante. Ce processus est continu et le Canada pourrait changer sa position à l'égard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à n'importe quel moment. Le ministre a-t-il l'intention de consulter cette collectivité lorsque le traité entrera en vigueur pour connaître sa position à l'égard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?

M. Strahl : Je vais dire ce que j'ai à dire et ensuite, je demanderai à l'avocat du ministère de la Justice de formuler des observations.

Le gouvernement n'a pas l'intention de changer sa position par rapport à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous avons exposé notre position tant aux Nations Unies que par d'autres voies. Peut-être que notre conseiller juridique peut nous en dire davantage.

Lorne Beiles, conseiller juridique, ministère de la Justice Canada : Les dispositions de l'accord définitif ayant trait aux obligations juridiques internationales sont censées garantir un processus dans l'éventualité d'une consultation. Elles veillent à ce qu'en raison des droits accordés aux Premières nations Maa-nulth en vertu de l'accord, le Canada ne contrevienne pas à l'une ou l'autre des obligations juridiques internationales auxquelles il doit déjà se plier. Ce processus permet de modifier une loi Maa-nulth si les droits des Maa-nulth ou de leurs autorités législatives risquent d'entrer en conflit avec une obligation juridique du Canada. L'accord final ne vise pas des choses comme la déclaration de l'ONU. Il vise des situations ayant trait à la taxation, par exemple. Les Maa-nulth possèdent certains pouvoirs de taxation. Le Canada est tenu d'honorer certaines obligations en vertu des ententes fiscales internationales qu'il a conclues. Si les pouvoirs de taxation des Maa-nulth pouvaient contrevenir d'une manière ou d'une autre aux obligations que le Canada doit observer en vertu d'une convention fiscale internationale, le processus lié aux dispositions en question s'enclencherait. Selon ce processus, soit les Maa-nulth changent leurs lois afin de permettre au Canada de respecter de nouveau ses obligations juridiques, soit, si les Maa-nulth sont en désaccord avec la position du

specific instances in which Maa-nulth's law-making authority could impact or adversely affect an existing obligation that Canada has under international law, or obligations that Canada assumes under international law.

The provision that you referenced, 1.7.5, deals with a situation in which a tribunal fines —

Senator Carstairs: I referenced 1.7.4.

Mr. Beiles: Similarly, 1.7.4 applies where, if Canada must respond to an international tribunal on an issue relating to how Maa-nulth law affects Canada's international obligations, Canada will consult first with Maa-nulth.

Going back to the tax example, if Maa-nulth's tax powers impact on Canada's obligations under an international treaty, and Canada is asked to respond to this situation, Canada will consult with Maa-nulth before it responds. The agreement is meant to deal with the possible conflict between Canada's international obligations and Maa-nulth's law-making authorities because, from an international perspective, any law of Canada, including a law made under a Maa-nulth government, is a law that could affect Canada's international legal obligations.

Senator Carstairs: My second question is with respect to child protection, which is found on page 167 in the treaty. We know from the 2007 Wende report that there are more Aboriginal children in care than any other single group of children, and we know that, on average, 20 per cent fewer resources are spent on those children in care.

Will this agreement ensure that adequate resources are put into place so that children in this community can receive the resources they require?

Mr. Strahl: I will ask our negotiator to comment on this question as well.

We are aware, of course, not only of the Auditor General's report but also of reports by this committee and others on child and family services. It is a concern of the government and a priority to put better systems in place for First Nations and Aboriginal people across the country for child and family services. We have signed tripartite agreements with First Nations, provincial governments and the federal government in Alberta, Saskatchewan and Nova Scotia. In the last budget, we included allocations to expand those agreements to two more provinces, which we hope to do in the coming weeks or over the summer.

We are halfway to doing a better job, moving to an apprehension model, to a prevention-based model, that involves adequate funding and, more importantly, tripartite arrangements with First Nations so that they are actively involved in the development of the programming in a culturally sensitive way, as

Canada et que leur loi risque d'avoir une incidence sur l'obligation internationale, on peut mettre en œuvre un processus visant à déterminer si la loi Maa-nulth a cet effet. Ces dispositions visent à régler certaines situations dans lesquelles les autorités législatives des Maa-nulth pourraient nuire à des obligations que le Canada doit actuellement respecter ou assumer en vertu du droit international.

Les dispositions auxquelles vous avez fait allusion, à la section 1.7.5, concernent les situations dans lesquelles un tribunal condamne le Canada à une amende...

Le sénateur Carstairs : J'ai parlé de la section 1.7.4.

M. Beiles : De façon similaire, la section 1.7.4 s'applique lorsque le Canada doit faire face à un tribunal international dans des situations où les lois Maa-nulth ont une incidence sur les obligations internationales du Canada. Dans ces cas-là, le Canada consultera d'abord les Maa-nulth.

Si l'on reprend l'exemple dans lequel les pouvoirs de taxation des Maa-nulth ont une incidence sur les obligations du Canada en vertu d'un traité international et l'on demande au Canada de réagir à cette situation, le Canada consultera les Maa-nulth avant de le faire. L'accord est censé résoudre les conflits qui peuvent survenir entre les obligations internationales du Canada et les autorités législatives des Maa-nulth parce que d'un point de vue international, toute loi canadienne, y compris une promulguée par un gouvernement Maa-nulth, peut avoir des répercussions sur les obligations juridiques internationales du Canada.

Le sénateur Carstairs : Ma deuxième question porte sur la protection de l'enfance, dont il est question à la page 167 du traité. Grâce au rapport Wende de 2007, nous savons que le nombre d'enfants autochtones pris en charge est plus élevé que celui de tout autre groupe, et que l'on affecte 20 p. 100 moins de ressources à leur garde.

Cet accord veillera-t-il à ce que des ressources adéquates soient affectées à ces collectivités afin que leurs enfants puissent bénéficier des ressources dont ils ont besoin?

M. Strahl : Je vais demander à notre négociateur de répondre également à cette question.

Nous connaissons, bien entendu, le rapport de la vérificatrice générale, mais également ceux préparés par votre comité et d'autres groupes à propos des services à l'enfance et à la famille. Le gouvernement se soucie d'établir en priorité de meilleurs systèmes pour les services à l'enfance et à la famille des Premières nations et des Autochtones partout au Canada. En Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse, les Premières nations et les gouvernements provinciaux et fédéral ont conclu des ententes tripartites. Dans le dernier budget, nous avons alloué des fonds afin de négocier des ententes avec deux autres provinces, ce que nous espérions accomplir dans les semaines à venir ou au cours de l'été.

En passant d'un modèle d'appréhension à un modèle de prévention qui comprend l'affectation de fonds suffisants et, ce qui est encore plus important, la négociation d'ententes tripartites avec les Premières nations qui leur permettent de participer activement à l'élaboration de programmes culturellement

well as in a prevention way to help families in order to prevent children from being taken from their families. We find ways to help those families well before apprehension is necessary.

We have signed agreements in three provinces. We will have two more agreements this year, and there are two or three more provinces and First Nation groups that are on the cusp of being ready to sign as well. We are halfway there, but there is more work to be done.

Mr. Denhoff: The treaty in this section lays out the law-making authorities of the Maa-nulth, and a good portion of their relationship with the provincial government that handled a fair bit of this matter historically.

The question of whether there is adequate funding is a more difficult one. That is in part managed by Chapter 18 of the agreement on fiscal financing. In section 18.1.3 of that chapter, Canada and B.C. undertake that in these fiscal financing agreements we will take into account a number of things, including

> the cost of providing, either directly or indirectly, . . . Programs and Services that are reasonably comparable to similar programs and services available in other communities of similar size and circumstance. . . .

Obviously, that issue was contentious and one that Maa-nulth pushed for significantly. The actual funding dollars programs are not found in the treaty but rather in the Fiscal Financing Agreement, which is outside the treaty and renegotiated every five or eight years, depending on the treaty.

Senator Carstairs: I have a quick final question on ratification. I looked at Chapter 28 on page 273, and I looked at tab 15. Nowhere, unfortunately, did I find the actual results. How many in the community actually supported this treaty?

Mr. Strahl: Mr. Denhoff has the numbers hot off the press.

Mr. Denhoff: The requirement of the Maa-nulth was that there must be two thirds or greater attendance of voters to vote across the communities and there had to be a majority of those. At the end of the day, more than 80 per cent, on average, of those who voted, voted in favour of the treaty. It was as high as 90-plus per cent in some communities. There was more than an absolute majority of voters.

Senator Carstairs: Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome to everyone on the panel.

I hate to admit that I did not have a chance to read all of this document. I have a couple of concerns and maybe you can tell me if they are dealt with in the agreement.

Were any women consulted on this agreement?

appropriés et préventifs visant à venir en aide aux familles avant qu'il soit nécessaire de leur retirer la garde de leurs enfants, nous sommes à mi-chemin d'améliorer le travail que nous accomplissons.

Nous avons signé des ententes avec trois provinces. Nous en signerons deux de plus cette année, et deux ou trois autres provinces et des groupes de Premières nations sont également presque prêts à en signer. Nous sommes à mi-chemin, mais nous avons encore du pain sur la planche.

M. Denhoff : Dans cette section, le traité décrit les autorités législatives des Maa-nulth et une bonne partie de leurs rapports avec le gouvernement provincial qui, dans le passé, s'occupait de bon nombre de ces questions.

Il est plus difficile de déterminer si le financement est adéquat. Cette question est traitée en partie dans le chapitre 18 de l'accord consacré au financement budgétaire. Dans la section 18.1.3 de ce chapitre, le Canada et la Colombie-Britannique s'engagent lorsqu'ils négocient un accord de financement budgétaire, à tenir compte d'un certain nombre d'aspects, dont :

> le coût de la prestation directe ou indirecte de programmes et services... qui sont raisonnablement comparables aux programmes et services similaires offerts dans d'autres communautés... dont la taille et la situation sont similaires.

Évidemment, il s'agissait d'une question contentieuse sur laquelle les Maa-nulth ont insisté considérablement. Les montants exacts des programmes de financement ne se trouvent pas dans le traité, mais plutôt dans l'accord de financement budgétaire. C'est un document à part dont le contenu est renégocié tous les cinq ou huit ans, selon le traité.

Le sénateur Carstairs : J'ai une dernière question rapide concernant la ratification. J'ai examiné la page 273 du chapitre 28 et l'onglet 15. Mais, malheureusement, je n'ai trouvé les résultats nulle part. Combien de membres de la collectivité appuient ce traité?

M. Strahl : M. Denhoff connaît les chiffres qui viennent tout juste d'être publiés.

M. Denhoff : Les Maa-nulth exigeaient qu'au moins les deux tiers des membres des collectivités en âge de voter participent au scrutin, et que la majorité des votes soient en faveur du traité. En fin de comte, en moyenne 80 p. 100 des gens qui ont voté se sont prononcés en faveur du traité. Dans certaines collectivités, ce pourcentage s'élevait à 90 p. 100 et plus. Le nombre de votes en sa faveur était supérieur à la majorité absolue.

Le sénateur Carstairs : Merci.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Bienvenue à tous les membres du groupe d'experts.

Je dois avouer à mon corps défendant que je n'ai pas eu l'occasion de lire tout le document. J'ai quelques préoccupations et, peut-être, pourrez-vous m'indiquer si l'accord y remédie.

Des femmes ont-elles été consultées dans le cadre de cet accord?

Mr. Strahl: Some of the women consulted were the chiefs. The majority of the chiefs are women, for example. There was broad community consultation in each community.

The chiefs can probably speak to this question more directly, but there was no lack of female leadership and female influence on the negotiating teams for this agreement. I am satisfied that there was lots of female influence on this agreement.

Senator Lovelace Nicholas: Is there anything in this agreement that deals with women's issues?

Mr. Denhoff: Generally speaking, the provisions of the Canadian Charter of Rights and Freedoms apply in the treaty, along with other federal and provincial laws. It is a democratic form of government. The government must be in majority, democratically elected, transparent, open and accountable. Their constitution is put forward to the entire community for approval in a ratification process, as the treaty was. There are those general protections.

Mr. Beiles: This is a treaty under section 35 and section 25 of the Constitution Act, and the Constitution Act specifically provides that Aboriginal treaties or land claim agreements apply equally to women and men. That additional protection is provided in the Constitution, which is incorporated in this agreement.

Senator Lovelace Nicholas: I have a couple more questions. If, in the future, even in 100 years, First Nations run out of land, can they renegotiate for more land?

Mr. Strahl: The land that is designated is set out in the agreement, and it is 26,000 hectares. There is quite a bit of land involved. I am not sure what you mean by "run out."

Senator Lovelace Nicholas: First Nations are the fastest growing peoples in Canada. What if, at some point, there is no more land for them to build on?

Mr. Strahl: Thank you for that clarification. There are provisions in the agreement that deal with that situation.

Mr. Denhoff: There are provisions that allow the Maa-nulth to acquire additional lands and have them added to settlement lands following the treaty, with the agreement of governments. In some cases, they have already identified parcels that they were not able to acquire during the treaty process but expect to be available in the future, and we have approved those for addition to the settlement.

Senator Lovelace Nicholas: In the meantime, what if the government of the day refuses? What happens then?

Mr. Denhoff: There is a process for dispute resolution in most chapters in the treaty. I would have to look in detail for that one, but there are a number of mechanisms.

M. Strahl : Certaines des femmes consultées étaient des chefs. La majorité des chefs sont des femmes, par exemple. Chaque communauté a mené de vastes consultations.

Les chefs peuvent probablement répondre à cette question plus précisément, mais les équipes qui ont participé à la négociation de cet accord ne manquaient ni de femmes jouant un rôle de leadership, ni d'influence féminine. Je suis convaincu que cet accord a été grandement influencé par les femmes.

Le sénateur Lovelace Nicholas : L'accord comprend-il des dispositions concernant des enjeux qui touchent les femmes?

M. Denhoff : De façon générale, le traité est assujetti aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi qu'aux lois fédérales et provinciales. C'est une forme de gouvernement démocratique. Il doit avoir obtenu la majorité des votes de manière démocratique, transparente, ouverte et responsable. Leur constitution est présentée à toute la collectivité afin d'être approuvée dans le cadre d'un processus de ratification, comme cela a été le cas pour le traité. Donc, ces protections générales existent.

M. Beiles : Ce traité a été conclu en vertu des articles 35 et 25 de la Loi constitutionnelle et celle-ci stipule que les traités autochtones et les revendications territoriales s'appliquent tant aux femmes qu'aux hommes. La constitution offre cette protection supplémentaire qui est intégrée dans l'accord.

Le sénateur Lovelace Nicholas : J'ai quelques questions supplémentaires. Si dans les années à venir, même dans 100 ans, les Premières nations manquent d'espace, peuvent-elles entamer de nouvelles négociations pour obtenir d'autres terres?

M. Strahl : Le territoire qui leur a été attribué est indiqué dans l'accord et comprend 26 000 hectares. Cela représente pas mal de terrain. Je ne suis pas certain de comprendre ce que vous voulez dire par « manquer d'espace ».

Le sénateur Lovelace Nicholas : Les Premières nations sont les peuples qui croissent le plus rapidement au Canada. Que se passera-t-il si, à un moment ou à un autre, elles n'ont plus de terre où construire leurs habitations?

M. Strahl : Je vous remercie d'avoir apporté cette précision. L'accord comprend des dispositions pour gérer cette situation.

M. Denhoff : Certaines dispositions du traité permettent aux Maa-nulth d'acquérir des terrains supplémentaires et de les faire ajouter aux terres visées par le traité, avec l'accord des gouvernements. Dans certains cas, ils ont déjà désigné des terrains qu'ils n'ont pas été en mesure d'acquérir dans le cadre du processus de négociation du traité, mais qu'ils s'attendent de posséder plus tard, et nous avons approuvé leur ajout aux terres octroyées par l'accord.

Le sénateur Lovelace Nicholas : En attendant, que se passera-t-il si le gouvernement du moment refuse?

M. Denhoff : La plupart des chapitres du traité comportent un processus de résolution des différends. Il faudrait que j'examine précisément ce qui passe dans ce cas-là, mais il y a un certain nombre de mécanismes.

Senator Lovelace Nicholas: I read the part where they will have their own citizenship. What happens, for example, if they refuse to allow non-status women, non-status under section 12(1)(b) of the Indian Act, to live in the communities from which they come? Is there recourse for these women such as an ombudsman or somewhere they can go to gain acceptance?

Mr. Strahl: That is an excellent question. I encourage you to follow that up with the chiefs also when they give testimony as well.

There are provisions in the treaty. Citizenship replaces what we consider band membership, and they are citizens of a treaty-holding First Nation. There are provisions within the treaty for dispute resolution of any contentions on the citizenship issue. Those provisions would deal with those situations adequately, I believe.

Senator Lovelace Nicholas: There is recourse, then, for an ombudsman within the First Nations.

Mr. Strahl: I do not think it is an ombudsman.

Senator Lovelace Nicholas: Is it something like an ombudsman concerning human rights?

Mr. Denhoff: There are a number of protections. First, the criteria for enrolment of someone in the treaty are different from the Indian Act. The criteria are that someone be of Maa-nulth First Nations ancestry so it does not differentiate in the way that you might be used to under the Indian Act. Second, there is a whole dispute resolution process that ends up with judicial review. If, for example, a government became obstreperous and said, we are not registering you in any way, then you can go through a series of processes ending at judicial review and the courts will enforce the provisions of the treaty.

The Chair: Minister, I gather you must go now. Does anyone have a pertinent question for him before he leaves? He must leave at this time. His Parliamentary secretary, and Mr. Denhoff and Mr. Beiles will remain.

If there are none, thank you very much, Mr. Minister.

Mr. Strahl: Thank you very much again for your support and help. We look forward to the rest of your testimony and your results.

Senator Brazeau: Mr. Denhoff, my question will be directed to you. Obviously we have this piece of legislation in front of us that is pretty straight-forward. More important, the Maa-nulth people have ratified this agreement and want it to go through because this agreement is what they negotiated with the Government of Canada. This agreement clearly demonstrates that when there is a will there is a way. Negotiation is better than confrontation, especially in light of the fact that many times these discussions

Le sénateur Lovelace Nicholas : J'ai lu la partie où ils parlent d'avoir leur propre citoyenneté. Que se passera-t-il, par exemple, s'ils refusent que les femmes non inscrites en vertu de l'alinéa 12(1)b) de la Loi sur les Indiens vivent dans leur collectivité? Ces femmes auront-elles accès à un ombudsman ou à un organisme auquel elles peuvent s'adresser pour être admises au sein de la collectivité?

M. Strahl : C'est une excellente question. Je vous encourage à en discuter avec les chefs lorsqu'ils viendront également témoigner.

Il y a des dispositions dans le traité. La citoyenneté remplace ce que nous considérons comme l'appartenance à la bande, mais ils sont citoyens d'une Première nation qui détient un traité. Il y a des dispositions dans le traité pour le règlement des différends concernant toute allégation portant sur la question de la citoyenneté. Je crois que ces dispositions permettront de faire face à ces situations de manière appropriée.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Il y a des recours, alors, pour un ombudsman au sein des Premières nations.

M. Strahl : Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un ombudsman.

Le sénateur Lovelace Nicholas : C'est quelque chose qui ressemble à un ombudsman pour les droits de la personne?

M. Denhoff : Il y a un certain nombre de protections. Premièrement les critères pour l'inscription de quelqu'un dans le traité sont différents de ce que l'on retrouve dans la Loi sur les Indiens. Les critères sont que quelqu'un doit être d'ascendance des Premières nations Maa-nulth; alors, il n'y a pas de distinction comme celle que vous pourriez être habitués de voir en vertu de la Loi sur les Indiens. Deuxièmement, il y a tout un processus de résolution des différends qui aboutit à la révision judiciaire. Par exemple, si un gouvernement devient tapageur et qu'il refuse de vous inscrire de quelque façon que ce soit, alors, vous pouvez entreprendre une série de processus qui se terminent par la révision judiciaire et le tribunal appliquera les dispositions du traité.

Le président : Monsieur le ministre, je crois comprendre que vous devez partir maintenant. Est-ce que quelqu'un a une question pertinente à lui adresser avant qu'il nous quitte? Il doit partir. Son secrétaire parlementaire ainsi que M. Denhoff et M. Beiles resteront avec nous.

S'il n'y a pas de question, merci beaucoup, monsieur le ministre.

M. Strahl : Merci encore une fois de votre soutien et de votre aide. Nous sommes impatients d'entendre le reste des témoignages et de voir les résultats.

Le sénateur Brazeau : Monsieur Denhoff, ma question s'adresse à vous. De toute évidence, nous avons sous les yeux un texte législatif qui est assez clair. Plus important encore, le peuple Maa-nulth a ratifié cet accord et désire qu'il soit adopté parce que c'est cet accord qu'il a négocié avec le gouvernement du Canada. Cet accord démontre clairement que quand on veut on peut. La négociation est préférable à la confrontation, surtout du fait que bien souvent, ces discussions et ces négociations

and negotiations take a long time. I believe one of the keys in the future is how to reduce the number of years to ratify such agreements.

Can you elaborate, perhaps, on the taxation regime that will be found within this agreement? I assume that this is something that, first and foremost, the Maa-nulth people wanted — and I will pose the question to them — but from the standpoint of the Government of Canada, to develop and assist in developing their economies. Can you elaborate on what that regime will look like? Is it taxation on goods and services? Is it income tax and whatnot?

John Duncan, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development: I can elaborate. I will provide an introduction first, which is along the same lines that you talked about. This agreement is straightforward in many ways but it has been a long time coming. The person who is spoken about most often in terms of the origins of this treaty is Bert Mack, the former chief of the Toquaht and former hereditary chief. Hereditary Chief Anne Mack, Toquaht Nation, who is his daughter, is with us today. For 67 years, he was chief. When he was made chief, the message from his father was to go and negotiate a treaty. This negotiation has been a process for a long time.

The taxation provisions are an important part of this agreement. The First Nation government will be treated in exactly the same way that a municipal level of government would be treated in terms of taxation, and the First Nation government will have taxation power.

The current section 87 tax exemptions under the Indian Act are no longer. They will be phased out for individuals over 8 years for transaction taxation, and 12 years for other taxes such as income tax. There are other aspects of that whole taxation issue and it might be worthwhile for me to bring in the expert, Mr. Denhoff, to talk about it at this time.

Mr. Denhoff: I will do my best. I am always reluctant to speak on taxes because the Department of Finance is ultimately responsible for the negotiation of those elements.

However, this agreement is similar, and identical in respect to taxation, to the Tsawwassen agreement and the Nisga'a agreement. That is to say, since federal policy encourages taxation by Aboriginal governments to support self-reliance and accountability, that policy is reflected in this agreement. The taxes will be administered by the Canada Revenue Agency and they will be collected and then remitted through an agreement to the Maa-nulth First Nations to help support self-reliance, community programs and services.

At the end of the day, after 12 years, someone from the Maa-nulth First Nation and a non-Aboriginal sitting in a coffee shop will both pay under the same income tax approach, the same GST and PST, and so on. Non-Aboriginals living on Maa-nulth First Nation lands will not pay taxes to Maa-nulth unless there is an agreement outside the treaty between the Government of

demandent beaucoup de temps. Je crois qu'un des éléments clés pour l'avenir, c'est de trouver une façon de réduire le nombre d'années nécessaires pour ratifier de tels accords.

Pouvez-vous nous parler de ce régime fiscal que l'on retrouve dans cet accord? Je suppose que, d'abord et avant tout, c'est quelque chose que le peuple Maa-nulth voulait — et je vais lui poser la question —, mais du point de vue du gouvernement du Canada, pour développer et aider à développer son économie. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce régime? S'agit-il d'une taxe sur les biens et services? S'agit-il d'un impôt sur le revenu ou quoi que ce soit d'autre?

John Duncan, député, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien : Je peux vous en dire davantage. Je vais d'abord faire une introduction qui est dans la même veine que ce que vous avez dit. Cet accord est clair à bien des égards, mais il aura fallu beaucoup de temps pour y arriver. La personne dont on parle le plus souvent en ce qui a trait à l'origine de ce traité est Bert Mack, ancien chef de la nation Toquaht et ancien chef héréditaire. Le chef héréditaire Anne Mack, de la nation Toquaht, qui est sa fille est parmi nous aujourd'hui. Il a été chef pendant 67 ans. Lorsqu'il a été nommé chef, le message qu'il a reçu de son père était d'aller négocier un traité. Cette négociation est un processus qui a duré longtemps.

Les dispositions fiscales constituent une partie importante de cet accord. Le gouvernement de la Première nation sera traité exactement de la même manière qu'un gouvernement municipal en termes de fiscalité et le gouvernement de la Première nation aura un pouvoir de taxation.

Les exemptions fiscales actuelles accordées en vertu de l'article 87 de la Loi sur les Indiens n'existent plus. Elles seront éliminées graduellement pour les particuliers sur une période de huit ans pour ce qui est de la taxe sur les transactions et de 12 ans pour ce qui est des autres taxes comme l'impôt sur le revenu. Il y a d'autres aspects concernant toute cette question de la fiscalité et il serait peut-être utile que je demande au spécialiste, M. Denhoff, de nous en parler maintenant.

M. Denhoff : Je vais faire de mon mieux. J'hésite toujours à parler de taxes parce que c'est le ministère des Finances qui, en bout de ligne, est responsable de la négociation de ces éléments.

Cependant, cet accord est semblable, et identique en ce qui a trait à la fiscalité, à l'accord avec la Première nation de Tsawwassen et à l'accord avec la Première nation Nisga'a. C'est-à-dire que puisque que la politique fédérale encourage la taxation par les gouvernements autochtones pour soutenir l'autonomie et la reddition des comptes, cette politique se reflète dans cet accord. Les impôts seront administrés par l'Agence du revenu du Canada; ils seront prélevés et ensuite, transmis par le biais d'une entente, aux Premières nations Maa-nulth pour appuyer l'autonomie, les programmes et les services communautaires.

En bout de ligne, après 12 ans, un membre des Premières nations Maa-nulth et un non-Autochtone assis dans un café devront payer tous les deux en vertu de la même approche fiscale, la même TPS et la même TVP et tout le reste. Les non-Autochtones vivant sur des terres des Premières nations Maa-nulth ne paieront pas de taxe aux Premières nations Maa-nulth à moins qu'il y ait une entente hors

Canada and Maa-nulth. That provision preserves Parliament's right to tax Canadians and does not provide for taxation without representation.

I wish to correct something. When we talked about international tribunals, Senator Carstairs, the example we used was an international tax agreement that could affect them. The taxation agreement does not apply in respect to international legal obligations; it is more like migratory birds tribunals, fisheries tribunals or things like that. That point is a small, technical issue but for the record, we want to keep it straight. The finance department wants me to keep that point straight so we will.

I do not think there are any other differences here between what you saw in the Tsawwassen or Nisga'a agreements. Those are the basic provisions.

Senator Dyck: The question I have for you relates to provisions of the Indian Act with respect to status. I have had a quick look at the proposed section 12 of the bill, and my reading may not correct, but it sounds like the Indian Act will be effective still for the purpose of determining whether or not an individual is an Indian.

Mr. Duncan: You are absolutely correct in that the Indian Act is no longer applicable to the Maa-nulth First Nations, with the exception of the registration provisions of the Indian Act. In terms of some of the detail around that provision, I will ask Mr. Denhoff to speak to that.

Senator Dyck: Is that a standard provision?

Mr. Denhoff: In the modern treaties? Yes.

Mr. Duncan: Very standard, yes.

Mr. Denhoff: The reason it arises is, during the negotiations, Maa-nulth, as did Tsawwassen and Nisga'a, said there are particular programs the government has to encourage economic development, special health programs and that sort of thing. If we are no longer Indians within the meaning of the Indian Act, we would not be able to apply to those programs and we would be totally shut. The economic disadvantage may continue for some years after the treaty is completed. How do we know we can still access those programs? The fix by the Department of Justice was to have the Indian Act apply only for the purpose of determining Indian status in order to apply for those kinds of programs. The Indian Act does not apply in relation to anything else such as taxation, lands and estates, trusts or any of those sorts of things.

Senator Dyck: Does that mean that the number of so-called registered Indians then is important with respect to resources that flow to the Maa-nulth? Is that number tied to its relationship?

traité entre le gouvernement du Canada et les Premières nations Maa-nulth. Cette disposition protège le droit du Parlement de prélever des impôts auprès des Canadiens et ne permet pas la taxation sans représentation.

Je désire corriger quelque chose. Lorsque nous avons parlé des tribunaux internationaux, sénateur Carstairs, l'exemple que nous avons utilisé est une convention en ce qui concerne les obligations juridiques internationales; cela ressemble davantage à un tribunal pour les oiseaux migrateurs, pour les pêches ou des choses du genre. Il s'agit d'un point mineur, technique, mais aux fins du compte rendu, nous voulons que les choses soient claires. Le ministère des Finances veut que ce point soit clair, alors, je m'assure que c'est le cas.

Je ne pense pas qu'il y ait d'autres différences ici avec ce que vous avez vu dans les accords avec les nations Tsawwassen ou Nisga'a. Il s'agit de dispositions de base.

Le sénateur Dyck : La question que je vous pose a trait aux dispositions de la Loi sur les Indiens concernant le statut. J'ai regardé rapidement l'article 12 du projet de loi et je me trompe peut-être, mais il semble que la Loi sur les Indiens sera encore en vigueur lorsqu'il s'agit d'établir si une personne est un Indien.

M. Duncan : Vous avez absolument raison en ce sens que la Loi sur les Indiens ne s'applique plus aux Premières nations Maa-nulth, à l'exception des dispositions sur l'inscription de la Loi sur les Indiens. Pour ce qui est de certains détails relatifs à cette disposition, je vais demander à M. Denhoff d'en parler.

Le sénateur Dyck : S'agit-il d'une disposition standard?

M. Denhoff : Dans les traités modernes? Oui.

M. Duncan : Très standard, oui.

M. Denhoff : La raison derrière cela, c'est que, durant les négociations, les Premières nations Maa-nulth, comme l'ont fait les nations Tsawwassen et Nisga'a, ont dit que le gouvernement avait des programmes particuliers pour encourager le développement économique, des programmes de santé particuliers et ce genre de choses. Elles ont dit que si elles n'étaient pas considérées comme des Indiens aux termes de la Loi sur les Indiens, elles ne seraient pas admissibles à ces programmes et qu'elles seraient totalement exclues. Le désavantage économique pourrait se faire sentir pendant plusieurs années après que le traité est complété. Comment pourraient-elles savoir si elles ont encore accès à ces programmes? La solution du ministère de la Justice a été de faire en sorte que la Loi sur les Indiens s'applique uniquement pour déterminer le statut d'Indien de manière qu'ils puissent profiter de ces programmes. La Loi sur les Indiens ne s'applique pas en ce qui concerne tout le reste, comme les impôts, les terres et les successions, les fiducies et autres choses du genre.

Le sénateur Dyck : Est-ce que cela signifie alors que le nombre d'Indiens soi-disant inscrits est important en ce qui concerne les ressources qui sont affectées aux Premières nations Maa-nulth? Est-ce que ce nombre est lié à ces relations?

Mr. Denhoff: Not really, no: The fiscal relations agreement, in part, is based on population. Every X number of years, they will renegotiate their education and health funding, and those sorts of things. Population is a factor in those negotiations. Whether they are status Indian is not relevant to those negotiations.

Senator Dyck: In that case, you mentioned that part of the treaty is that the Maa-nulth will be able to decide for themselves who their citizens are?

Mr. Denhoff: Essentially, within the constraints of the treaty, yes.

Senator Dyck: When they go forward and are negotiating resources for health, for example, or within a particular area, if a large number of their citizens are not registered, will that affect their funding regions?

Mr. Denhoff: Yes, the funding agreement is not dependent on being a registered status Indian; in most cases for federal purposes, it is dependent on being resident on the settlement lands, typically for most federal services, and being eligible for enrolment as a Maa-nulth citizen.

However, to be eligible for enrolment as a Maa-nulth citizen it is not as narrow and restricted as the Indian Act is for registration under the act. If someone is of Maa-nulth ancestry they could enrol, and if they are on settlement lands, those numbers will be used by Maa-nulth in their negotiations with the various federal departments for funding.

Senator Dyck: However the Maa-nulth themselves would be able to determine whether that person is a citizen?

Mr. Denhoff: Essentially, within the context of the agreement, there are two or three determinants, but they are much broader than the Indian Act.

Senator Dyck: That is an important question to ask because of what is happening in British Columbia now with respect to the *Sharon McIvor* case on who determines membership. If they are able to control their membership and determine who their own citizens are, that is a positive thing.

Mr. Duncan: To clarify the question and the answer, I think what we are all agreeing on is that the department will continue to enrol people in the registry, but the First Nation determines which people on a registry are Maa-nulth citizens. Does that make sense? The department does not make that decision; the First Nation does.

Senator Dyck: They can tell you who should be on the registry?

Mr. Denhoff: There will not be an Indian Act registry per se; there will be an enrolment committee that enrols them as a Maa-nulth. The agreement says that if someone is of Maa-nulth ancestry, they are adopted or they are a descendant of someone

M. Denhoff : Pas vraiment, non : l'entente sur les relations budgétaires est fondée, en partie, sur la population. Tous les tant d'années, ils vont renégocier le financement pour l'éducation, la santé et ce genre de choses. La population est un facteur dans ces négociations. Qu'il s'agisse d'Indiens inscrits ou non n'est pas pertinent dans ces négociations.

Le sénateur Dyck : Dans ce cas, vous avez dit qu'une partie du traité, c'est que les Premières nations Maa-nulth seront en mesure de décider elles-mêmes qui sont leurs citoyens?

M. Denhoff : Essentiellement, en respectant les dispositions du traité, oui.

Le sénateur Dyck : Lorsqu'elles vont négocier des ressources pour la santé, par exemple, ou dans un domaine particulier, si un grand nombre de citoyens ne sont pas inscrits, est-ce que cela influera sur le financement?

M. Denhoff : Oui, l'entente de financement ne dépend pas du fait d'être un Indien inscrit; dans la plupart des cas du point de vue fédéral, elle dépend du fait que vous habitez sur la terre octroyée par l'entente, typiquement pour la plupart des services fédéraux, et du fait d'être admissible à l'inscription comme citoyen Maa-nulth.

Toutefois, pour être admissible à l'inscription comme citoyen Maa-nulth, le critère n'est pas aussi étroit et restrictif que le critère prévu dans la Loi sur les Indiens. Si quelqu'un est d'ascendance Maa-nulth, il pourrait être admis et si cette personne habite sur la terre octroyée par l'entente, ces chiffres seront utilisés par les Premières nations Maa-nulth dans leurs négociations avec les différents ministères fédéraux pour obtenir des fonds.

Le sénateur Dyck : Cependant, les Premières nations Maa-nulth elles-mêmes seront en mesure de déterminer si cette personne est un citoyen?

M. Denhoff : Essentiellement, dans le contexte de l'accord, il y a deux ou trois déterminants, mais ils sont beaucoup moins étroits que dans la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Dyck : C'est une question importante à poser en raison de ce qui se passe maintenant en Colombie-Britannique en ce qui concerne l'affaire *Sharon McIvor* portant sur la question de savoir qui détermine l'appartenance. Si Les Premières nations sont en mesure de contrôler leur appartenance et de déterminer qui sont leurs propres citoyens, c'est quelque chose de positif.

M. Duncan : Pour clarifier la question et la réponse, je pense que ce sur quoi nous sommes tous d'accord, c'est que le ministère va continuer d'inscrire les gens dans le registre, mais la Première nation déterminera qui dans le registre est citoyen Maa-nulth. Est-ce que cela est sensé? Le ministère ne prend pas cette décision, c'est la Première nation qui le fait.

Le sénateur Dyck : Elles peuvent vous dire qui doit être dans le registre?

M. Denhoff : Il n'y aura pas de registre de la Loi sur les Indiens comme tel; il y aura un comité d'inscription qui les inscrira comme citoyens Maa-nulth. L'accord dit que si quelqu'un est d'ascendance Maa-nulth, est adopté ou est le descendant d'un

who is eligible for enrolment — they are an adoptee or they have been accepted by the Maa-nulth into the tribe — then they would be eligible for enrolment.

They would have Indian status only for program purposes, but they would not be Indian Act registrants in the same sense that they would have considered registrants traditionally.

The other thing is that the funding in the future for those programs and services is a shared responsibility among Canada, British Columbia and the Maa-nulth. They will generate natural resource revenues from taxation and other things, and they will contribute directly to the cost of those services, which is a different construct in some senses than exists now.

The Chair: Honourable senators, we have more witnesses to come, and Mr. Denhoff, the chief federal negotiator, has offered to stay in the room in the event that someone has a question of him.

Before we continue, I see Mr. Duncan, the parliamentary secretary, and Mr. Denhoff and Mr. Beiles are still here. I want to thank them for their contribution tonight and for their testimony thus far.

Honourable senators, we now have before us the representatives of the Maa-nulth First Nation. I do not think we can thank them enough for their patience. They talked about the chief of 67 years, and I am amazed at the patience that our First Nations people have in this country.

Without further ado, we have before us, Chief Charles Cootes from the Uchucklesaht Tribe; Chief Tess Smith from the Kyuquot/Checkleseth First Nations; Chief Violet Mundy from Ucluelet First Nation; Chief Anne Mack from Toquaht Nation; and the chief negotiator for Maa-nulth at the table, Gary Yabsley.

Unfortunately, Robert Dennis from the Huu-ay-aht band could not be with us. Some of us have had the privilege of talking to him, but he is not here with us tonight. I thought I should mention him because he played an integral role in arriving at this agreement.

I gather, Chief Cootes, that you have a presentation. I will ask you to keep your remarks brief because you have waited long enough.

With that, we will ask fulsome questions and answers following your presentation. Chief, you have the floor.

Charles Cootes, Chief, Uchucklesaht Tribe, Maa-nulth First Nations: Thank you, chair. I am humbled to sit here in front of honourable senators today. I will start off by saying that this has been a long journey. We have many, many elders that have started the journey who are no longer with us. They are in a better place and probably looking down on us with a lot of pride from where they are today. As well, we have many youth who are chomping at the bit to be part of the treaty, to move it ahead, to move into leadership positions and to govern our people.

individu qui est admissible à l'inscription — il est adopté ou il a été accepté dans la tribu par les Premières nations Maa-nulth —, alors, il est admissible à l'inscription.

Ils ont le statut d'Indiens inscrits uniquement pour les besoins des programmes, mais ils ne seraient pas inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens au sens traditionnel.

L'autre facteur, c'est que le financement futur de ces programmes et services est une responsabilité partagée entre le Canada, la Colombie Britannique et les Premières nations Maa-nulth. Elles auront des revenus liés aux ressources naturelles provenant de la taxation et d'autres choses, et elles contribueront directement aux coûts de ces services, ce qui est différent à certains égards de ce qui existe à l'heure actuelle.

Le président : Honorables sénateurs, nous avons d'autres témoins à entendre et M. Denhoff, négociateur fédéral en chef, a offert de rester dans la salle au cas où quelqu'un aurait une question pour lui.

Avant de continuer, je vois que M. Duncan, le secrétaire parlementaire, ainsi que M. Denhoff et M. Beiles sont toujours ici. Je veux les remercier pour leur contribution ce soir et pour leur témoignage jusqu'ici.

Honorables sénateurs, nous accueillons les représentants des Premières nations Maa-nulth. Je pense que nous ne pouvons pas les remercier suffisamment de leur patience. Ils ont parlé du chef qui a été en poste pendant 67 ans et je suis étonné de la patience dont font preuve les gens de nos Premières nations dans ce pays.

Sans plus tarder, nous accueillons Charles Cootes, chef, tribu Uchucklesaht; Tess Smith, chef, Premières nations Kyuquot/Checkleseth; Violet Mundy, chef, Première nation Ucluelet; Anne Mack, chef, nation Toquaht; et Gary Yabsley, négociateur en chef pour les Premières nations Maa-nulth.

Malheureusement, Robert Dennis, de la bande Huu-ay-aht, n'a pu se joindre à nous. Certains d'entre nous ont eu le privilège de discuter avec lui, mais il n'est pas ici ce soir. J'ai cru bon mentionner son nom parce qu'il a joué un rôle si important dans cet accord.

Je crois savoir, chef Cootes, que vous avez un exposé. Je vous demanderais d'être bref parce que vous avez déjà attendu suffisamment longtemps.

Ceci dit, nous aurons une période de questions et réponses complète après votre exposé. Vous avez la parole.

Charles Cootes, chef, tribu Uchucklesaht, Premières nations Maa-nulth : Merci, monsieur le président. C'est avec humilité que je me retrouve ici devant les honorables sénateurs. Je vais débuter en disant que ce fut un long voyage. De très nombreux anciens qui ont commencé le voyage ne sont plus parmi nous aujourd'hui. Ils sont dans un endroit meilleur et nous regardent probablement avec beaucoup de fierté. De même, nous avons de nombreux jeunes gens qui sont empressés de faire partie du traité, d'aller de l'avant, d'occuper un poste de leader et de gouverner notre peuple.

It has been a long journey for all of us, since 1992, when formal treaty negotiations kicked off, for us, under the British Columbia treaty commission process, and even longer for our past leaders, who have been trying to find a fair solution to the land question since the early 1900s.

I will note some of those organizations that have been with us since the early 1900s. There is the Native Brotherhood; the West Coast Allied Tribes; the West Coast District Council; the Nuu-chah-nulth Tribal Council; and now our Maa-nulth Treaty Society. Our people are waiting anxiously at home for the final steps to complete this long journey. These steps are, first, to move the Maa-nulth treaty legislation through the Senate process; and, second, to achieve Royal Assent by Canada's Governor General, Michaëlle Jean.

We are confident that the Senate will understand that Canada's negotiators, lawyers, technicians and politicians have been alongside us through the whole process since 1992. We hope that the Senate will expedite this bill through the Senate so that we can complete all the work that we need to do between now and an effective date that will be agreed upon by our three parties to the treaty. Then, we can get on with developing and completing what we have started in developing our laws that we will be drawing down at the effective date so that we can move ahead as a people and forge our own destiny in the future.

That is about as brief as I can be. Thank you.

The Chair: You should be a senator. We would expedite things a lot faster, sir, if you were part of our process here.

I had the honour of representing the government when the Maa-nulth presented to the Parliament of British Columbia. I thank you. I still have the paddle. It is an honour and it sits in a prominent place in my home. As an Aboriginal person, I cannot think of a greater honour that can be bestowed upon me.

We will now go to questions.

Senator Brazeau: Welcome to all of you. It is, indeed, an honour to have you here on the verge of what will be a special day for the Maa-nulth people. Congratulations.

I want to focus briefly on the process. Obviously, five communities are involved in this agreement. Obviously, these communities are all separate and individual communities. To sign this agreement, however, these communities had to come together to look at the bigger picture toward the greater goal of self-government and to have more control over their own affairs.

I like to dwell on the positives and the progress that we are making. Obviously, it takes time; that is a frustration. However, you have overcome that problem, and are moving forward and being progressive. What do you say to other communities across

Ce fut un long voyage pour nous tous depuis 1992, année où les négociations formelles ont débuté, pour nous, en vertu du processus de la commission des traités de la Colombie-Britannique, et même il y a plus longtemps, pour nos anciens dirigeants, qui ont essayé de trouver une solution juste à la question de la terre depuis le début des années 1900.

Je veux souligner le rôle de certains organismes qui sont à nos côtés depuis le début des années 1900. Il y a la Native Brotherhood; les West Coast Allied Tribes; le West Coast District Council; le conseil tribal Nuu-chah-nulth; et maintenant, notre Maa-nulth Treaty Society. Nos gens attendent impatiemment à la maison les dernières étapes nécessaires pour terminer ce long voyage. Ces étapes sont, premièrement, de faire adopter par le Sénat le texte législatif concernant le traité avec les Premières nations Maa-nulth et, deuxièmement, obtenir la sanction royale par la Gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean.

Nous sommes confiants que le Sénat comprendra que des négociateurs, des avocats, des techniciens et des politiciens canadiens ont été à nos côtés pendant toute la durée du processus depuis 1992. Nous espérons que le Sénat fera en sorte que le projet de loi soit adopté rapidement de manière que nous puissions terminer tout le travail que nous devons faire d'ici la date d'entrée en vigueur de ce dernier, date qui sera déterminée par les trois parties au traité. Ensuite, nous pourrons continuer à développer et à terminer ce que nous avons entrepris pour l'élaboration de nos lois à la date d'entrée en vigueur, de sorte que nous puissions aller de l'avant comme peuple et forger notre propre destinée.

Je ne peux être plus bref que cela. Merci.

Le président : Vous devriez être sénateur. Nous pourrions expédier les choses beaucoup plus rapidement, monsieur, si vous faisiez partie de notre processus ici.

J'ai eu l'honneur de représenter le gouvernement lorsque les Premières nations Maa-nulth ont fait un exposé devant le Parlement de la Colombie-Britannique. Je vous remercie. J'ai toujours la pagaie. C'est un honneur pour moi et elle occupe une place bien en vue dans ma demeure. À titre d'Autochtone, on ne pouvait pas me faire plus grand honneur.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Brazeau : Bienvenue à tous. C'est effectivement un honneur que de vous avoir parmi nous à la veille de ce qui sera un jour spécial pour le peuple Maa-nulth. Félicitations.

Je veux m'arrêter brièvement sur le processus. Évidemment, cinq communautés participent à cet accord. Évidemment, c'est communautés sont toutes des communautés distinctes et individuelles. Toutefois, pour signer cet accord, ces communautés ont dû se regrouper pour regarder la situation dans son ensemble et se tourner vers l'objectif plus vaste de l'autonomie gouvernementale et d'une emprise plus grande sur leurs propres affaires.

J'aime m'arrêter sur les aspects positifs et sur les progrès que nous avons réalisés. De toute évidence, cela prend du temps; c'est une frustration. Toutefois, vous avez surmonté cette difficulté, vous allez de l'avant et vous êtes progressifs. Qu'avez-vous à dire

the country who may want to have an agreement similar to yours, depending on their particular situations, regarding the need to come together? Can you comment on that, please?

Mr. Cootes: Yes; as I mentioned earlier, it has been a long journey. It has been a difficult one. Any time more than one entity is trying to come to agreement on multiple issues, it is a tough move; it takes a lot of discussion, agreement and give-and-take in negotiations with the different parties.

In our communities, we all strive for the same thing: to accomplish an agreement with the rest of the people of Canada about how we can co-exist and move ahead together with something that is acceptable to all the people in Canada. The agreement that was negotiated today covers all the areas that we wanted to be involved in, as a distinct people. Our communities have been involved from day one. They have been comprehensively involved. In fact, our communities were involved in the development of our constitutions over a four-year period. The constitution spells out the rights of our citizens, the structures of our government, the powers, and many other things. Addendums to the constitution spell out how we should conduct ourselves in public and in government, and how all our decisions should be made in the best interests of our people.

Our government structure was developed from the bottom up as opposed to the top-down because we want our people to be involved. If we choose to have a central government, it will be from the bottom up. We will decide how that central government will operate and what it will do for our people. To date, there has not been a discussion on that. We are all proceeding independently. We will work together where economies of scale dictate that we work together with other First Nations in providing the best services we can for our communities, due to the limited finances that are available.

Senator Brazeau: Thank you very much. I commend you all for the hard work and the perseverance that you have shown to reach this point. Obviously, you are living testimony that you are indeed working for generations to come.

Senator Carstairs: Welcome. I checked with my leadership before I came to this meeting and I was told that there is a Royal Assent ceremony scheduled for 5 p.m. on Tuesday. It is my hope that this piece of legislation will be part of that Royal Assent ceremony on Tuesday at five o'clock.

My long journey has taken me, through my original career to the last 25 years in politics. My original career was as an educator, a teacher. I had the honour of teaching Aboriginal people of the Sarsi First Nation in Calgary.

Part of my drive in politics has been to ensure better educational opportunities for all children. That is what I want to ask about tonight. I want to know how you envisage an education system. Will you, for example, have one school board to look after the entire nation? Will you have individual school boards? You mentioned economies of scale. How do you envisage

aux autres communautés dans l'ensemble du pays qui veulent un accord semblable au vôtre, selon leur situation particulière, concernant la nécessité de se regrouper? Pouvez-vous nous parler de cette question, s'il vous plaît?

M. Cootes : Oui; comme je l'ai mentionné tout à l'heure, c'était un long parcours semé de difficultés. Chaque fois que plusieurs entités essaient de parvenir à un accord sur de multiples questions, la tâche n'est pas facile; il faut beaucoup de discussions, de consensus et de compromis dans les négociations avec les différentes parties.

Dans nos collectivités, nous visons la même chose : conclure un accord sur la façon dont nous pouvons coexister avec le reste des Canadiens et proposer quelque chose d'acceptable pour toute la population canadienne. L'accord qui a été négocié aujourd'hui couvre tous les domaines auxquels nous voulions participer en tant que peuple distinct. Nos collectivités se sont impliquées dès le début. Elles se sont données à fond. En fait, nos collectivités ont participé à l'élaboration de nos constitutions sur une période de quatre ans. La constitution énonce les droits de nos citoyens, les structures de notre gouvernement, les pouvoirs et bien d'autres choses. Les addendas à la constitution précisent comment nous devrions nous comporter en public et au sein du gouvernement, et comment toutes nos décisions devraient être prises dans le meilleur intérêt de notre peuple.

Notre structure gouvernementale a été élaborée du bas vers le haut plutôt que l'inverse, parce que nous voulons que notre peuple joue un rôle là-dedans. Si nous choisissons d'avoir un gouvernement central, ce sera du haut vers le bas. C'est nous qui déciderons de la façon dont le gouvernement central fonctionnera et de ce qu'il fera pour notre peuple. À ce jour, il n'y a eu aucune discussion là-dessus. Nous procédons tous de façon indépendante. Nous travaillerons ensemble quand les économies d'échelle nous dicteront de travailler avec d'autres Premières nations pour offrir les meilleurs services que nous pouvons pour nos collectivités, en raison des ressources financières limitées.

Le sénateur Brazeau : Merci beaucoup. Je vous félicite tous pour votre travail acharné et votre persévérance pour en arriver où vous en êtes. Évidemment, vous êtes la preuve vivante que vous travaillez, à n'en pas douter, dans l'intérêt des générations à venir.

Le sénateur Carstairs : Bienvenue. J'ai vérifié auprès de mon leadership avant de venir à la réunion, et on m'a dit qu'une cérémonie de la sanction royale est prévue le mardi, à 17 heures. J'espère que cette mesure législative figurera au programme.

Mon long parcours professionnel m'a amenée dans le monde de la politique, il y a maintenant 25 ans. Mais ma première carrière, c'était dans le domaine de l'enseignement. J'ai d'ailleurs eu l'honneur d'enseigner aux Autochtones de la Première nation Sarsi à Calgary.

Un des facteurs qui m'ont poussée à entrer en politique, c'était de faire en sorte que tous les enfants aient de meilleures possibilités d'accès à l'enseignement. C'est là-dessus que je veux m'attarder ce soir. Je veux savoir quel type de système d'éducation vous envisagez. Aurez-vous, par exemple, un conseil scolaire pour toute la nation? Aurez-vous différents conseils

making the best use of educational dollars? We know that, on average, sometimes between $2,000 and $9,000 less has been spent per year on the education of Aboriginal children than on the education of non-Aboriginal children. How do you envisage this education, because I think the education of your children is the future of your nation?

Anne Mack, Chief, Toquaht Nation, Maa-nulth First Nations:

[*The witness then spoke in her native language.*]

It is an honour to be in this house today. I acknowledge the people of this land for allowing the business to take place on this land.

The Toquaht nation is small. We are 140 in population. We probably would not have our own school for many years, but education is important. We would bring in more cultural issues and build a foundation for our children. I believe that is where education begins.

This has not been possible without having the ability to live on our own traditional lands and practice our cultural beliefs. I believe that is a foundation. The education system in the surrounding areas would suffice, as long as that foundation is there.

Senator Carstairs: My second question deals with the maintenance of your culture and, particularly, your language through the education process. How do you envisage that occurring?

Ms. Mack: Currently, we are striving to revive our language. I think we would have more of an ability to revive the language by having community. Technology plays a big part in reviving it now, and we can reach members that live across the country through technology.

We will work with the speakers. There are many speakers who say they understand the language but do not speak it. They are the next ones we would work with because they have been silenced over the years. I do not think it would be that difficult to bring this language out, if there is a support system and an institution to do that.

Senator Lovelace Nicholas: It is nice of you to be here to answer our questions. Is your own government hereditary or elected chiefs?

Mr. Cootes: Our nation came together a number of years ago. I will use our nation as an example because there are different government systems within the five nations. We chose to recognize that there were three systems that we could use: One is a custom type of government; another is the government of Indian and Northern Affairs Canada, the Indian Act government; and the other is hereditary.

scolaires? Vous avez parlé d'économies d'échelle. Comment prévoyez-vous utiliser de façon optimale les fonds prévus pour l'éducation? Nous savons qu'en moyenne, il y a parfois un écart de 2 000 $ à 9 000 $ par année entre le financement destiné à l'éducation des enfants autochtones et celui destiné à l'éducation des enfants non autochtones. Comment envisagez-vous cet aspect, parce que je crois que l'éducation de vos enfants est l'avenir de votre nation, n'est-ce pas?

Anne Mack, chef, nation Toquaht, Premières nations Maa-nulth :

[*Le témoin poursuit dans sa langue maternelle.*]

C'est un honneur pour moi d'être au Sénat aujourd'hui. Je suis reconnaissante aux gens de cette terre d'avoir permis que les choses se fassent.

La nation Toquaht est petite. Notre population compte 140 personnes. Nous n'aurions probablement pas notre propre école pour de nombreuses années, mais l'éducation est importante. Nous pourrions intégrer plus de questions culturelles et créer une base pour nos enfants. Je crois que c'est par là que commence l'éducation.

Cela n'a pas été possible parce que nous n'avions pas la capacité de vivre sur nos propres terres traditionnelles et de pratiquer nos croyances culturelles. Je crois que cela forme une base. Le système d'éducation dans les régions avoisinantes aurait pu suffire, pour autant qu'il y ait cette base.

Le sénateur Carstairs : Ma deuxième question porte sur la préservation de votre culture et, particulièrement, de votre langue grâce au processus d'éducation. Comment envisagez-vous de les préserver?

Mme Mack : À l'heure actuelle, nous cherchons à donner un regain de vie à notre langue. Je crois que nous en serons davantage capables en ayant une collectivité. La technologie joue un grand rôle dans cet exercice car elle nous permet d'atteindre des membres qui vivent partout au pays.

Nous travaillerons avec ceux qui parlent la langue. Sachez qu'il y a aussi de nombreuses personnes qui disent comprendre la langue mais ne pas la parler. Ces gens seront les prochains sur notre liste puisqu'ils ont été réduits au silence avec le temps. Je ne pense pas que la tâche de ranimer cette langue soit très difficile si nous disposons d'un système de soutien et d'une institution pour ce faire.

Le sénateur Lovelace Nicholas : C'est bien aimable de votre part d'être des nôtres pour répondre à nos questions. Votre gouvernement est-il héréditaire, ou les chefs sont-ils élus?

M. Cootes : Notre nation s'est rassemblée il y a quelques années. Je vais utiliser notre nation comme exemple parce que les cinq nations comptent différents systèmes de gouvernement. Nous avons choisi de reconnaître qu'il y a trois systèmes possibles : le premier, c'est un type de gouvernement coutumier; le deuxième, c'est le gouvernement des Affaires indiennes et du Nord canadien, c'est-à-dire le gouvernement prévu par la Loi sur les Indiens; et, enfin, le troisième est le gouvernement de type héréditaire.

Through hard and difficult negotiations and compromise, we wound up with a provision in a treaty that allows us to have our hereditary chiefs seated in our governments, as long as they form up to 50 per cent of our government. The rest of our government seats must be elected in a democratic fashion.

Our particular government utilizes the three forms of government. By custom, we have five major families in our community, and we have a councillor for each of those families. This system is devised to move into post-treaty government. Those five positions are elected by the families in a democratic fashion.

We have our four hereditary chiefs, which addresses the traditional hereditary systems. We have two positions that are elected at large by the community as a whole: A chief councillor and a councillor at large who represent those people who are not represented by the five major families. It is all carried out in a democratic fashion.

Our government structure is a unique system. It works well. Our traditional government, our hereditary chiefs, are part of our decision-making body. They are not an advisory group. They are there as our government.

Senator Lovelace Nicholas: That leads to my next question about membership. Due to the *McIvor* decision, do you think you will have problems handling the influx of people who may join your membership, or will they join your membership?

Mr. Cootes: We have criteria in our membership about who can be a member. We use what is spelled out in our constitution, as well as what is spelled out in the treaty. I think a number of the criteria were mentioned earlier a couple times. I will defer to our lead negotiator, Gary Yabsley, to fill in the details that I may have missed.

Gary Yabsley, Chief Negotiator, Kyuquot/Checkleseth First Nations, Maa-nulth First Nations: The Maa-nulth treaty and the five Maa-nulth constitutions anticipated the consequences of the *McIvor* decision. The provisions in the treaty and, more importantly, the provisions in their constitutions, are much broader than *McIvor*. All five nations, through their own legislative regime, welcome far more people back into what is now called citizenship.

The issue you subsequently raised is the implications of that membership. That is an issue for governance, for all governments. How do we provide services for those members that belong to us? In that regard, the Maa-nulth are not any different than any other government.

Senator Lovelace Nicholas: I ask because there are women today who are still not accepted in their communities because of the royalties the communities are receiving. The communities are brushing these women off and I think it is about time we handled that issue. I want to ensure everything is okay with this issue.

Au terme de négociations et de compromis difficiles, nous en sommes arrivés à une disposition dans un traité qui nous permet de faire en sorte que nos chefs héréditaires siègent à nos gouvernements, à condition qu'ils représentent au plus 50 p. 100 de notre gouvernement. Le reste de nos sièges doivent être élus de façon démocratique.

Notre gouvernement particulier utilise les trois formes de gouvernement. Selon la coutume, nous avons cinq grandes familles dans notre collectivité, et nous avons un conseiller pour chacune de ces familles. Ce système est conçu pour servir de gouvernement après le traité. Les cinq postes sont élus par les familles de façon démocratique.

Nous avons quatre chefs héréditaires, sous le régime héréditaire traditionnel. Deux postes sont élus par la collectivité dans son ensemble : un conseiller en chef et un conseiller général qui représentent les personnes qui ne sont pas représentées par les cinq grandes familles. L'élection se fait de façon démocratique.

Notre structure gouvernementale est un système unique en son genre. Elle fonctionne bien. Notre gouvernement traditionnel, nos chefs héréditaires, font partie de notre organe décisionnel. Ils ne constituent pas un groupe consultatif. Ils sont là à titre de gouvernement.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Cela m'amène à ma prochaine question sur l'adhésion. En raison de la décision *McIvor*, pensez-vous que vous aurez du mal à faire face au nombre de personnes qui pourraient devenir ou qui deviendront membres de votre collectivité?

M. Cootes : Nous avons des critères qui établissent qui peut devenir membre. Nous utilisons ce qui est énoncé dans notre constitution, ainsi que ce qui est énoncé dans le traité. Je crois qu'on a mentionné certains des critères à quelques reprises tout à l'heure. Je cède la parole à notre négociateur en chef, Gary Yabsley, pour vous fournir les détails qui m'ont peut-être échappé.

Gary Yabsley, négociateur en chef, Premières nations Kyuquot/Checkleseth, Premières nations Maa-nulth : Le traité Maa-nulth et les cinq constitutions Maa-nulth ont tenu compte des conséquences de la décision *McIvor*. Les dispositions dans le traité et, fait plus important, celles dans les constitutions, ont une portée beaucoup plus vaste que celle de la décision *McIvor*. L'ensemble des cinq nations, dans le cadre de leur propre régime législatif, acceptent beaucoup plus de personnes dans leurs rangs, et on parle maintenant de citoyenneté.

La question que vous avez ensuite soulevée se rapport aux répercussions de l'adhésion. C'est une question de gouvernance qui s'adresse à tous les gouvernements. Comment offrir des services aux membres qui font partie de notre nation? À cet égard, les Maa-nulth ne sont guères différents de tout autre gouvernement.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je pose cette question parce qu'il y a des femmes aujourd'hui qui ne sont toujours pas acceptées dans leurs collectivités à cause des redevances que touchent les collectivités. Les collectivités écartent les femmes, et je crois qu'il est grand temps de traiter la question. Je veux m'assurer que tout est dans l'ordre relativement à cette question.

Senator Raine: It is a pleasure to have you here to give us a little bit more education about your communities and your nations.

I am curious. Why are there only four hereditary chiefs when there are five nations?

Mr. Cootes: The hereditary chiefs I referred to are hereditary chiefs within our own nation of Uchucklesaht. Each of our nations has different numbers of hereditary chiefs. The lead chief in our culture is called "Ta'hii," the number one chief, and there are other hereditary chiefs beside those in each of our nations.

Senator Raine: I misunderstood and thought you were talking about what you would call a regional government.

Do you have a governing body that brings the five communities together, or are you completely independent?

Mr. Cootes: We are completely independent. We do not have a central structure. We have chosen to negotiate collectively as five nations under a treaty society because it was adequate for what we wanted to do. We do not have a central government.

Senator Raine: You live in what is arguably the most beautiful part of Canada. I have not been to the Northern communities, but I have been around Bamfield in that area.

I know that fishing is important for your economic viability. Will you also be active in tourism? Are there any fish farms on the coast; are you looking at fish farms, as well?

Ms. Mack: There are fish farms in the Clayoquot Sound. I do not know if there are in the Barkley Sound. We do not have intentions of providing that ability. It is a beautiful area, and leaving it in that pristine condition is what we would like to see.

I will expand a little bit on the hereditary system. The Toquaht have always maintained their hereditary system. We have not had an election, but to be part of this treaty, to be democratic, we will elect three councillors to work with us. We have two hereditary chiefs, and we will elect three councillors to work with us on our journey.

Senator Raine: I am glad to hear that you will protect the land, which truly is a magnificent part of Canada. Thank you.

Senator Dyck: Welcome to you all. It is a great day for you and it is a great day for Canada.

I will ask the same question I asked the other witnesses with regard to section 12 of the Indian Act.

From your perspective, what rationale was given to you for continuing to register some of your members under the Indian Act? The reason I ask is because, if my understanding is correct, the federal money that will flow to you will be related to the number of your members who are registered under the Indian

Le sénateur Raine : C'est un plaisir de vous recevoir pour nous parler un peu plus de vos collectivités et de vos nations.

Je suis curieuse. Pourquoi n'y a-t-il que quatre chefs héréditaires alors qu'il y a cinq nations?

M. Cootes : Les chefs héréditaires dont j'ai parlé sont des chefs héréditaires dans notre nation des Uchucklesaht. Chacune de nos nations compte un nombre différent de chefs héréditaires. Le chef principal dans notre culture est appelé « Ta'hii », le chef numéro un, et il y a d'autres chefs héréditaires dans chacune de nos nations.

Le sénateur Raine : J'ai mal compris parce que j'ai cru que vous parliez de ce que vous appelleriez un gouvernement régional.

Avez-vous un organisme gouvernemental qui rassemble les cinq collectivités, ou êtes-vous complètement indépendants?

M. Cootes : Nous sommes complètement indépendants. Nous n'avons pas de structure centrale. Nous avons choisi de négocier collectivement en tant que cinq nations sous une seule commission de traité parce que cela convenait bien à ce que nous voulions faire. Nous n'avons pas de gouvernement central.

Le sénateur Raine : Vous vivez dans ce qui est sans doute la plus belle région du Canada. Je n'ai jamais été dans les collectivités du Nord, mais j'ai déjà visité le coin de Bamfield dans cette région.

Je sais que la pêche est une activité importante pour la viabilité de votre économie. Allez-vous aussi jouer un rôle actif dans le domaine du tourisme? Y a-t-il des fermes piscicoles sur la côte; envisagez-vous d'exploiter ce genre de fermes également?

Mme Mack : Il y a cinq fermes à la baie Clayoquot. J'ignore s'il y en a aussi à la baie Barkley. Nous n'avons pas l'intention de mener cette activité. C'est une belle région, et nous voulons conserver sa splendeur naturelle.

Je vais m'étendre un peu plus sur le système héréditaire. Les Toquaht ont toujours maintenu leur système héréditaire. Nous n'avons pas eu d'élection, mais pour faire partie du traité, pour être démocratiques, nous allons élire trois conseillers pour travailler avec nous. Nous avons deux chefs héréditaires, et nous allons élire trois conseillers chargés de nous seconder dans notre travail.

Le sénateur Raine : Je suis heureuse d'apprendre que vous allez protéger la terre, qui constitue vraiment une région magnifique du Canada. Merci.

Le sénateur Dyck : Bienvenue à vous tous. C'est un grand jour pour vous et pour le Canada.

Je vais poser la même question que j'ai posée aux autres témoins en ce qui concerne l'article 12 de la Loi sur les Indiens.

De votre point de vue, quelle justification vous a-t-on donnée pour continuer d'inscrire certains de vos membres aux termes de la Loi sur les Indiens? La raison pour laquelle je vous pose la question, si j'ai bien compris, c'est que le financement fédéral qui vous sera accordé dépendra du nombre de vos membres qui sont

Act. Then, I assume that perhaps you are eligible for funding for programs — for money from the provinces, for example — to make up the shortfall.

Mr. Cootes: In regard to our eligibility, the registry and the Indian Act have another purpose that I can think of. If our people chose not to be under our treaty, they still need to be registered and to be able to have services like any other registered Aboriginal in Canada. If that is the case, we are equipped to negotiate agreements to provide those services for our people who choose not to register. People have to make a choice of their own; if they want to be part of the treaty or if they do not. The majority of our people have chosen to enrol in our treaty and become members. The percentage is high. There are not many people who have not enrolled, but it is still open for them to enrol at any time, post effective-date as well.

Senator Dyck: The concern I have is that if they are registered through the Indian Act, there are certain provisions as to who can be registered through Bill C-31. Senator Lovelace Nicholas, of course, is the expert on that issue. With time, there is a loss of Indian status. There can still be a loss of Indian status through marriage. Your citizenship, you say, is much broader in terms of inclusion of people and that citizenship goes beyond the *McIvor* case.

Mr. Cootes: Yes; all our criteria for citizenship and membership deal with ancestry. We cannot deny citizenship or membership to someone who can prove they have Maa-nulth or Uchucklesaht ancestry if they choose to belong to the treaty. I will ask our lead negotiator to elaborate on that membership.

Mr. Yabsley: Maybe I can try to clarify the question, because there are a number of aspects to it that I need to understand better.

If the concern is that there is a diminishment of registered Indians under the Indian Act over time, that may well be the case — I am trying to imagine the scenario by which that diminishment happens — and simultaneously, an expansion of citizens under the treaty. The question, I assume, is whether there is then a diminishment of federal funding that flows to Indian Act Indians as a consequence. That is not our understanding.

As I understand, current Indian Act funding — and I may have this information wrong, because I am not a financial expert — is tied to Indian band members living on reserve, to the best of my understanding. That is a reality of our time.

If the question is whether there will be fewer Indian band Indians living on treaty settlement land over time, and therefore diminishment, it is my understanding, as best I have it at this point, that those programs and service dollars flow to the population of

inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens. Alors, je suppose que vous êtes peut-être admissibles à un financement de programmes — à partir de sources provinciales, par exemple — pour combler le manque à gagner.

M. Cootes : En ce qui concerne notre admissibilité, le système d'inscription et la Loi sur les Indiens visent un autre but, à ma connaissance. Si les membres de notre peuple choisissent de ne pas être assujettis à notre traité, ils doivent quand même s'inscrire et être en mesure d'obtenir des services comme tout autre Autochtone au Canada. Si tel est le cas, nous avons les moyens de négocier des accords visant à fournir ces services aux membres qui choisissent de ne pas s'inscrire. Les gens doivent faire leur propre choix; c'est à eux de déterminer s'ils veulent faire partie du traité ou non. La plupart de nos confrères ont choisi de relever de notre traité et de devenir membres. Le pourcentage est élevé. Il n'y a pas beaucoup de gens qui ont fait le contraire, mais ils ont toujours le choix de s'ajouter en tout temps, même après la date d'entrée en vigueur.

Le sénateur Dyck : Ce qui me préoccupe, c'est que s'ils s'inscrivent aux termes de la Loi sur les Indiens, certaines dispositions s'appliquent quant à la question de savoir qui peut s'inscrire dans le cadre du projet de loi C-31. Le sénateur Lovelace Nicholas, bien entendu, est la spécialiste en la matière. Avec le temps, on perd le statut indien. Le mariage peut toujours faire perdre le statut indien. Votre citoyenneté, avez-vous dit, est beaucoup plus large en termes d'inclusion des gens et elle s'étend au-delà du cas *McIvor*.

M. Cootes : Oui; tous nos critères pour la citoyenneté et l'adhésion sont liés à l'ascendance. On ne peut refuser la citoyenneté ou l'adhésion à une personne qui peut prouver qu'elle a des ancêtres Maa-nulth ou Uchucklesaht si elle choisit de faire partie du traité. Je vais demander à notre négociateur en chef d'en dire plus long sur la question de l'adhésion.

M. Yabsley : Je peux peut-être essayer de clarifier la question parce qu'il y a plusieurs aspects que je dois mieux comprendre.

Si la préoccupation concerne une diminution du nombre d'Autochtones inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens au fil du temps, c'est quelque chose qui risque fort bien de se produire — j'essaie d'imaginer un tel scénario — et simultanément, une augmentation du nombre de citoyens assujettis au traité. La question, je suppose, c'est de savoir s'il y aurait alors une diminution du financement fédéral destiné aux Autochtones inscrits sous la Loi sur les Indiens. Ce n'est pas ce que nous croyons.

À ma connaissance, le financement actuel en vertu de la Loi sur les Indiens — et je pourrais avoir mal compris cette information parce que je ne suis pas un expert financier —— est lié au nombre de membres de bandes indiennes vivant dans les réserves, pour autant que je sache. Telle est la réalité.

Si la question est de savoir s'il y aura moins de membres de bandes indiennes vivant sur les terres visées par le règlement du traité au fil du temps, et par conséquent, une diminution, d'après ce que j'ai cru comprendre à ce stade-ci, les fonds destinés aux

the treaty citizenship living on reserve. I think that is how funding works. There are probably a lot more people better suited to answer that question, but that is my understanding.

Senator Dyck: I hope that is how it works, because then it would cover the situation where there may be loss of status through marriage. Under Bill C-31 now, there is a second generation cut-off, but if the Maa-nulth have decided they will not have that cut-off, then these people are still considered citizens and they still receive the same amount of monies, then everything is okay, provided that is what the interpretation is.

Violet Mundy, Chief, Ucluelet First Nation, Maa-nulth First Nations: I want to respond on behalf of Ucluelet. One of our first goals when we made the decision to enter into treaty negotiations was to do away with the Indian Act for our nation. We found exactly what you are saying; that Indian Affairs differentiated us and labelled us off-reserve and on-reserve. When we entered into treaty negotiations, immediately we stopped using the words "on-reserve" and "off-reserve," and we call them Ucluelet First Nations, wherever they live. We have members in Ontario and Alberta, and several in the States. We do not differentiate based on where they live.

Another of our goals is to rely totally on economic development, providing our children, young people and middle-aged people with an education to enter a career. In our nation, we have always been seasonal workers, fish plant workers. What I found in the research of my own nation was that we had a lot of high school students that went right into plant work because there was big money there. They graduated from school, but they kept working at the plant. They have been working at the plant for several years.

Now that the fishing industry is declining so rapidly, these 30-year-olds and 40-year-olds say they need a career. They have been coming to our treaty office and asking what is in this treaty in the next 15 to 25 years. They are starting to look at a career.

Recently, we have had several college graduates: a forester, a fisheries biologist, and someone who recently graduated in criminology. We have two more graduates coming up in recreation and hospitality. For the last few years, we have been planning for careers, and guiding our young people and children to stay in school and think about careers.

Our nation does not think about whether members are living away from home. They have felt the effects of a good part of our treaty negotiations when we went through ratification. We have

programmes et services vont à la population vivant dans les réserves aux termes des dispositions du traité sur la citoyenneté. Je crois que c'est ainsi que fonctionne le financement. Il y a probablement beaucoup plus de gens mieux placés pour répondre à la question, mais c'est ce que j'ai cru comprendre.

Le sénateur Dyck : J'espère bien que c'est ainsi que le financement fonctionne parce que cela pourrait tenir compte du risque d'une perte du statut à la suite d'un mariage. En vertu du projet de loi C-31, il y a maintenant une limite établie à la deuxième génération, mais si les Maa-nulth décident de ne pas établir une telle limite, alors ces gens seront quand même considérés comme étant des citoyens et ils recevront le même financement; si telle est l'interprétation, il n'y aurait donc pas de problème.

Violet Mundy, chef, Première nation Ucluelet, Premières nations Maa-nulth : Je veux répondre au nom des Ucluelet. Un de nos premiers objectifs, quand nous avons pris la décision d'entamer des négociations entourant le traité, c'était de délaisser la Loi sur les Indiens pour notre nation. Nous nous sommes retrouvés dans exactement la même situation que vous avez décrite; Affaires indiennes nous a séparés en deux catégories et étiquetés de la sorte — ceux qui vivent hors réserve et ceux qui vivent dans les réserves. Quand nous avons commencé les négociations concernant le traité, nous avons immédiatement cessé d'utiliser ces expressions; nous appelons nos membres les Premières nations des Ucluelet, peu importe où ils vivent. Nous avons des membres en Ontario et en Alberta, et plusieurs aux États-Unis. Nous ne faisons pas de distinction selon leur lieu de résidence.

Un autre de nos objectifs est de s'appuyer complètement sur le développement économique et de fournir à nos enfants, à nos jeunes et à nos adultes d'âge moyen un accès à l'éducation pour se lancer dans une carrière. Dans notre nation, nous avons toujours été des travailleurs saisonniers, des travailleurs d'usine de transformation du poisson. Dans le cadre de mes recherches sur ma nation, j'ai découvert qu'un grand nombre de nos étudiants du secondaire sont directement allés travailler dans une usine parce que ce domaine leur offrait la possibilité de gagner beaucoup d'argent. Ils ont obtenu leurs diplômes d'études secondaires, mais ils ont quand même continué à travailler dans l'usine. C'est ce qu'ils font depuis plusieurs années.

Maintenant que l'industrie de la pêche est en déclin rapide, ces gens dans la trentaine et la quarantaine disent avoir besoin d'une carrière. Ils viennent à notre bureau de négociation de traité et s'enquièrent sur ce que propose le traité pour les 15 à 25 prochaines années. Ils commencent à envisager une carrière.

Récemment, nous avons eu plusieurs diplômés du collégial : un forestier, un biologiste des pêches, et une personne qui vient de terminer ses études en criminologie. Nous avons deux autres personnes qui vont bientôt recevoir leur diplôme en loisirs et services d'accueil. Au cours des dernières années, nous avons planifié les carrières et encouragé nos jeunes et nos enfants à rester à l'école et à penser à leurs carrières.

Notre nation ne s'occupe pas à savoir si certains de ses membres vivent loin de leurs collectivités. Ces derniers ont ressenti les effets d'une bonne part de nos négociations entourant

60 per cent who live away from home, but we reached out to them. We went to the towns where there is a large population of Ucluelet, and most of them want to come home. Some of them want to stay, for health reasons. Port Alberni is their home. We will not exclude them from any functions, scholarships or things of that nature. We do not differentiate between off and on reserve.

On our criteria for our citizenship, we do have a membership code under the Indian Act. Under the Indian Act, the membership code says quarter-blood Ucluelet. Our elders disagreed with that code totally. We have members, ancestors that have lived away for between 30 to 50 years. Our elders have never forgotten that they are out there.

When we reached out to our people in our treaty negotiations, we worked hard to look for them and find them. We found almost every one of them. They were touched that we wanted to include them in our negotiations and our ratification. That is our stand; that we do not look at off and on reserve.

Senator Brown: I wanted to ask you what First Nations citizenship means outside your reserve. Do you rely on Canadian citizenship if you travel outside the Canadian borders? I assume you retain your Canadian citizenship, do you not?

Mr. Yabsley: That is a good question, and it is an intriguing question because First Nations people have gone from being band members under the Indian Act, self-identified as being a band member, into the post-treaty world where they now use the word "citizen." That word is commonly used by Canadians, meaning the nation state of Canada.

There is a dual meaning here. It is appropriate for First Nations to call themselves citizens of their nations, not band members because band members are a creation of federal legislation. Although it is the same word, the Maa-nulth First Nations, for instance, travelling internationally will be Canadian citizens.

However, for the purposes of their identity and who they are within their communities as they relate to British Columbia and Canada, they are Maa-nulth citizens in the same way that residents of B.C. can claim to be B.C. citizens. That is their place. That is who they are.

Senator Brown: I understood that. I was more curious about whether they would be protected in foreign countries. I assume that there is protection in Canada.

Mr. Yabsley: They carry Canadian citizenship in foreign countries and have that protection.

Senator Brown: I wish you all well. It has been a painful process.

le traité quand nous sommes passés par le processus de ratification. En fait, 60 p. 100 de nos membres vivent loin de chez eux, mais nous avons réussi à les atteindre. Nous nous sommes rendus dans les villes où il y a une forte population d'Ucluelet, et la plupart d'entre eux veulent revenir chez eux. Certains d'entre eux veulent rester, pour des raisons de santé. Port Alberni, c'est leur foyer. Nous n'allons pas les exclure de toute fonction, de toute bourse ou de n'importe quoi d'autre de ce genre. Nous ne faisons pas de distinction entre ceux qui vivent hors réserve et ceux qui vivent dans les réserves.

En ce qui concerne le critère relatif à notre citoyenneté, nous avons des règles d'appartenance définies par la Loi sur les Indiens. Conformément à la loi, il faut avoir un quart de sang Ucluelet. Nos aînés étaient totalement contre ces règles d'appartenance. Nous avons des membres, des ancêtres qui vivent à l'extérieur depuis 30 à 50 ans. Nos aînés ne l'ont jamais oublié.

Quand nous avons pris contact avec nos membres dans le cadre des négociations des traités, nous avons tout fait pour les retracer. Nous les avons presque tous retrouvés. Ils ont été touchés d'apprendre que nous voulions les inclure dans nos négociations et notre ratification. C'est notre position; nous ne faisons pas de distinction entre les membres dans les réserves et à l'extérieur des réserves.

Le sénateur Brown : Je voulais vous demander ce que signifie d'être citoyen d'une Première nation hors de votre réserve. Comptez-vous sur la citoyenneté canadienne si vous voyagez à l'extérieur des frontières canadiennes? Je présume que vous conservez votre citoyenneté canadienne, n'est-ce pas?

M. Yabsley : C'est une bonne question, et elle est intrigante car les membres des Premières nations étaient autrefois des membres de bande aux termes de la Loi sur les Indiens et se qualifiaient eux-mêmes ainsi puis, depuis la signature du traité, ils utilisent le mot « citoyen ». Ce terme est couramment employé par les Canadiens, c'est-à-dire les citoyens de l'« État-nation du Canada ».

Ce terme a un double sens. Il est approprié que les membres des Premières nations se qualifient de citoyens de leurs nations, et non pas de membres d'une bande, qui est une création de la législation fédérale. Même si c'est le même terme, les membres des Premières nations Maa-nulth qui voyagent à l'étranger, par exemple, seront quand même des citoyens canadiens.

Toutefois, pour les fins d'identité et de qui ils sont au sein de leurs collectivités en Colombie-Britannique et au Canada, ils sont des citoyens Maa-nulth au même titre que les habitants de la province qui se disent citoyens de la Colombie-Britannique. C'est là où ils vivent. C'est ce qu'ils sont.

Le sénateur Brown : J'ai compris cette partie. J'étais plus curieux de savoir s'ils seraient protégés dans des pays étrangers. Je présume qu'une protection est offerte au Canada.

M. Yabsley : Ils conservent leur citoyenneté canadienne à l'étranger et bénéficient de cette protection.

Le sénateur Brown : Je vous souhaite bonne chance à tous. Le processus a été pénible.

Senator Campbell: There seem to be concerns about you running out of land. Can you give us some idea about how much land is involved?

Mr. Cootes: Nation by nation?

Senator Campbell: Only the total.

Mr. Cootes: It is approximately 25,000 hectares in total, including the Indian reserves. For our nations, it is approximately 10 times what our Indian reserves were in total land. For Uchucklesaht and our people, we considered long and hard. Our communities gave us direction on something we could live with, move ahead with and generate wealth if managed properly. That is where we received our direction.

Senator Campbell: This is an amazing day. Someone told me that you were reforming your First Nation and I told them that you had never not formed your First Nation; that it was always there, but now it is recognized. Chief Mundy, I have been here for four years, and I will have to admit now to Senator St. Germain that you brought me to tears. It was amazing. Thank you.

The Chair: Thank you very much, chiefs and Mr. Yabsley.

Senator Raine: I wanted to know if Chief Smith had anything she wanted to tell us.

Tess Smith, Chief, Kyuquot/Checkleseth First Nations, Maa-nulth First Nations: Thank you. I am here for the Checkleseth people. We have a long road and a long struggle. Our four frontrunners did an awesome job with their accomplishments, and we are here today to ensure we cross that ribbon. We appreciate all the hard work they have put into the struggle. I am honoured to be here today to sit among the senators of our country.

The Chair: Thank you, chief. Before I say thank you again, is there anyone that would like to speak? Let us give them a hand.

Thank you, chiefs, on behalf of the senators present this evening. We appreciate receiving the information that you have imparted to us on Bill C-41. Your testimony was informative and straightforward.

When I listened to Chief Mundy, and my good colleague here, Senator Campbell, who is a spokesperson for the opposition, shed a tear, I was thinking, how typical of West Coasters — giving, generous and kind. Seeing I am from Manitoba, the friendly province, I figure that it should be mentioned.

I am encouraged, and I think we are all encouraged, honourable senators, to see how optimistic the Maa-nulth First Nations are going forward on this historic day.

Le sénateur Campbell : Il semble y avoir des préoccupations concernant le manque de terres. Pouvez-vous nous donner une idée de la superficie qui est en jeu?

M. Cootes : Pour chaque nation?

Le sénateur Campbell : Au total seulement.

M. Cootes : C'est 25 000 hectares environ au total, y compris les réserves indiennes. Pour nos nations, c'est dix fois environ ce qu'était la superficie totale des réserves indiennes. Pour les Uchucklesaht et notre peuple, nous avons examiné la situation en long et en large. Nos collectivités nous ont fourni une orientation dont nous pouvions nous accommoder, avec laquelle nous pouvions aller de l'avant et grâce à laquelle nous pourrions générer de la richesse si elle est bien géré. Ce sont les collectivités qui nous ont donné la voie à suivre.

Le sénateur Campbell : C'est une journée formidable. Quelqu'un m'a dit que vous reformiez votre Première nation et je lui ai signalé que vous ne l'aviez jamais formée; elle a toujours existé, mais elle est maintenant reconnue. Chef Mundy, je suis ici depuis quatre ans, et je dois admettre maintenant au sénateur St. Germain que vous m'avez ému. C'était incroyable. Merci.

Le président : Merci beaucoup, messieurs les chefs et monsieur Yabsley.

Le sénateur Raine : Je veux savoir si le chef Smith souhaite nous dire quelque chose.

Tess Smith, chef, Premières nations Kyuquot/Checkleseth, Premières nations Maa-nulth : Merci. Je suis ici au nom du peuple Checkleseth. Nous avons beaucoup de chemin à parcourir et un long combat devant nous. Nos quatre chefs ont accompli un travail remarquable, et nous sommes ici aujourd'hui pour nous assurer que nous franchirons la ligne d'arrivée. Nous leur sommes reconnaissants de tous les efforts qu'ils ont consacrés à cette lutte. Je suis honorée d'être en compagnie des sénateurs de notre pays aujourd'hui.

Le président : Merci, chef Smith. Avant de vous remercier de nouveau, quelqu'un d'autre veut-il intervenir? Les témoins méritent une bonne main d'applaudissements.

Au nom des sénateurs ici présents, je remercie les chefs d'avoir été des nôtres. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir parlé du projet de loi C-41. Vos témoignages étaient clairs et instructifs.

Pendant que j'écoutais le chef Mundy, et que mon cher collègue, le sénateur Campbell, qui est porte-parole de l'opposition, a versé une larme, je me suis dit à quel point c'est typique des gens de la côte Ouest — le don de soi, la générosité et la bonté. Comme je viens du Manitoba, la province bienveillante, j'ai cru bon d'en faire mention.

Je suis encouragé — comme vous tous, je le crois bien, chers collègues — de voir à quel point les Premières nations Maa-nulth sont optimistes face à l'avenir en ce jour historique.

Honourable senators, if it is agreed, we will now proceed to clause-by-clause consideration of the bill. Shall we suspend or proceed? We will proceed. Is it agreed that the witnesses —

Senator Carstairs: The witnesses stay.

The Chair: Honourable senators, rule 96(7.1) provides that "Except with leave of its members present, a committee cannot dispense with clause-by-clause consideration of a bill."

Senator Carstairs: We give leave.

Senator Campbell: Dispense.

The Chair: Dispense? We will dispense and this is agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed, and it is unanimous. Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to discuss appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Chair: Is it agreed that the bill be reported, without amendment and without observations, to the Senate at the earliest opportunity?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Congratulations, senators. Thank you, Senator Campbell and all the senators that are here. Thank you again, chiefs, Mr. Denhoff and all of those that participated in this historic day.

(The committee adjourned.)

Honorables sénateurs, si vous êtes d'accord, nous allons maintenant procéder à l'étude article par article du projet de loi. Devrions-nous prendre une pause ou continuer? Nous allons continuer. Êtes-vous d'accord pour que les témoins...

Le sénateur Carstairs : Que les témoins restent.

Le président : Chers collègues, le paragraphe 96(7.1) du Règlement prévoit ce qui suit : « À moins de permission de ses membres présents, un comité ne peut omettre l'étude article par article d'un projet de loi. »

Le sénateur Carstairs : Nous donnons la permission.

Le sénateur Campbell : La permission de l'omettre.

Le président : De l'omettre? Nous allons omettre l'étude article par article, et c'est approuvé?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est approuvé à l'unanimité. Êtes-vous d'accord pour que le projet de loi soit adopté sans amendement?

Des voix : D'accord.

Le président : Le comité souhaite-t-il discuter de la possibilité d'annexer des observations à ce rapport?

Des voix : Non.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que la présidence fasse rapport du projet de loi, sans amendement ni observation, au Sénat dans les plus brefs délais?

Des voix : D'accord.

Le président : Félicitations, sénateurs. Merci à vous, sénateur Campbell et à tous les autres sénateurs ici présents. Je remercie encore une fois les chefs, M. Denhoff et tous ceux qui ont participé à ce jour historique.

(La séance est levée.)

Maa-nulth First Nations:

Charles Cootes, Chief, Uchucklesaht Tribe;

Tess Smith, Chief, Kyuquot/Checkleseth First Nations;

Violet Mundy, Chief, Ucluelet First Nation;

Anne Mack, Chief, Toquaht Nation;

Gary Yabsley, Chief Negotiator, Kyuquot/Checkleseth First Nations.

Première nations Maa-nulth :

Charles Cootes, chef, tribu Uchucklesaht;

Tess Smith, chef, Première nations Kyuquot/Checkleseth;

Violet Mundy, chef, Première nation Ucluelet;

Anne Mack, chef, nation Toquaht;

Gary Yabsley, négociateur en chef, Premières nations Kyuquot/Checkleseth.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Poste-payé
Lettermail / Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians;

John Duncan, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

WITNESSES

Tuesday, June 16, 2009

Chiefs of Ontario:

Angus Toulouse, Ontario Regional Chief;

Johanna Lazore, Senior Policy Analyst.

Wednesday, June 17, 2009

Indian and Northern Affairs Canada:

Eric Denhoff, Chief Federal Negotiator.

Department of Justice Canada:

Lorne Beiles, Counsel.

(*Continued on previous page*)

COMPARAISSENT ˇ

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits;

John Duncan, député, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

TÉMOINS

Le mardi 16 juin 2009

Chiefs of Ontario :

Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario;

Johanna Lazore, analyste principale, Politiques.

Le mercredi 17 juin 2009

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Eric Denhoff, négociateur en chef du gouvernement fédéral.

Ministère de la Justice Canada :

Lorne Beiles, conseiller juridique.

(*Suite à la page précédente*)

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca